

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2024

Délibération n°2024-32 portant approbation du budget initial 2025 de l'ENS-PSL

- Vu** les articles L. 719-4, R. 79-51 et suivants du code de l'éducation ;
- Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget initial 2025 ci-après :

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ 1 918 ETPT sur le plafond global établissement dont 1 374 ETPT sur le plafond d'emplois État.
- ✓ 153 971 667 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 105 194 221 € de personnel
 - 41 298 450 € de fonctionnement
 - 7 478 996 € d'investissement
- ✓ 155 186 579 € de crédits de paiements dont :
 - 105 194 221 € de personnel
 - 40 507 968 € de fonctionnement
 - 9 484 390 € d'investissement
- ✓ 146 463 408 € de prévisions de recettes
- ✓ - 8 723 171 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- ✓ - 15 323 904 € de variation de trésorerie
- ✓ - 1 805 601 € de résultat patrimonial
- ✓ 194 399 € de capacité d'autofinancement
- ✓ - 11 806 374 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres votants : 26

Pour : 16

Contre : 1

Abstention : 9

Fait à Paris, le 18 décembre 2024

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT



Budget initial

2025

DÉCRET
DE LA
CONVENTION
9 BRUMAIRE
AN III

LOI
DU 24 AVRIL
1841

2025

BUDGET INITIAL

Le budget initial 2025 s'inscrit dans la trajectoire fixée par les lettres d'orientation budgétaire (LOB) de l'École et de l'Université PSL, votées respectivement en juillet et en juin dernier.

C'est dans un contexte de finances publiques extrêmement contraint que ce budget a été élaboré entre début juillet et mi-novembre, sur la base des demandes de l'ensemble des structures de l'École, à l'issue d'un dialogue de moyens mené par la direction.

L'ENS-PSL est plus que jamais financièrement positive pour l'État. Si l'on rapporte les financements publics qui lui sont alloués au potentiel exceptionnel des étudiantes et étudiants qui la quittent une fois diplômés, et à l'excellence des productions scientifiques réalisées entre ses murs, l'École est loin d'être aussi bien dotée que les universités internationales qui lui sont comparables par le prestige et la visibilité scientifique.

Ceci est d'autant plus vrai que l'ENS-PSL inscrit aujourd'hui presque deux fois plus d'étudiantes et étudiants qu'il y a quinze ans ; a structuré des services qui jusqu'alors n'existaient pas pour soutenir les activités cœur de recherche et d'enseignement ; gère des financements de recherche en constante augmentation, qui pèsent sur de nombreux services de l'École. Tout ceci, à moyens publics globalement constants.

Le budget de l'École, réorganisé pour faire face à ces nouvelles missions, et qui était arrivé à un point d'équilibre fragile, est exposé depuis 2022 à trois phénomènes conjoncturels et exogènes qui requièrent aujourd'hui notre plus grande vigilance : mesures salariales prévues dans la LPR et compensées seulement partiellement par la subvention d'État ; augmentation du salaire des élèves-fonctionnaires (sous le double effet du point d'indice de la fonction publique et des mesures « bas salaires » prises par le gouvernement) très partiellement compensées ; inflation et augmentation des charges, qu'il s'agisse des fluides, du gardiennage ou des denrées alimentaires.

1. Les Contraintes

L'année qui s'est écoulée a révélé une pression encore plus grande sur les finances publiques, qui se sont traduites par des économies drastiques sur le budget du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et l'annonce d'une tendance similaire dans les années à venir. La probabilité que l'État compense les nouvelles mesures salariales est de plus en plus faible, alors qu'elles représentent un surcoût pour l'École d'environ 3 M€ par an. On rappelle le poids particulier de l'augmentation non compensée des rémunérations des élèves-fonctionnaires, qui représentent 2/3 des mesures non compensées globales (2 M€ par an). C'est l'équilibre structurel du budget de l'ENS-PSL qui est aujourd'hui menacé.

Si l'École a provisoirement fait face à ces contraintes exogènes en ponctionnant son fonds de roulement, cette solution n'est pas viable à terme, d'autant que plusieurs projets immobiliers de grande ampleur nécessiteront aussi une contribution du fonds de roulement dans les années à venir.

Bien sûr, l'École continue de développer ses autres sources de financement, qu'il s'agisse de contrats de recherche (ANR, Europe...), de projets financés par PSL (Programmes gradués, Grands Programmes, Institut Action Publique, etc.) ou de mécénat. Ces ressources montrent le dynamisme exceptionnel de l'École et de ses communautés. Mais elles ne permettront pas de couvrir ses dépenses structurelles, qui sont le socle réel de ses activités de recherche, d'enseignement et de diffusion.

L'enjeu est aujourd'hui de ne pas fragiliser les missions essentielles de l'ENS-PSL, aux premières desquelles sont la recherche et l'enseignement. Les contraintes actuelles ont obligé la Direction à faire des choix qui, pour 2025, affectent de fait ces missions : arrêt des actions incitatives, réduction du budget des laboratoires et départements, campagne RH plus contrainte que les années précédentes, réduction du budget de professeurs invités, arrêt de certains partenariats, etc. Ces choix ne peuvent s'inscrire dans la durée. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les partenaires historiques de l'ENS-PSL, notamment le CNRS, envisagent des réductions drastiques qui impacteront à leur tour nos laboratoires communs.

Les contraintes structurelles nouvelles, inédites dans leur ampleur, obligent l'École à inscrire l'élaboration du budget initial 2025 et des choix qui en découlent dans une trajectoire de retour à l'équilibre financier dès 2026. Il faudra être attentif à l'évolution des dépenses, il faudra surtout augmenter les recettes globalisées de l'ENS-PSL, pour permettre le maintien de ses missions fondamentales. Revenir à l'équilibre en 2026 suppose des choix forts, tant du côté des dépenses que du côté des recettes. L'ENS-PSL observe par ailleurs attentivement les trajectoires et stratégies budgétaires des autres ENS et des autres établissements de PSL.

2. Les projets

Les contraintes mentionnées ci-dessus sont d'autant plus alarmantes que l'ENS-PSL s'apprête à relever des défis stratégiques pour son développement et son avenir.

Dès aujourd'hui et pour les années à venir, l'École doit renforcer sa capacité à créer de l'impact, qui est une demande à la fois des étudiantes et étudiants, de sa communauté académique, et des pouvoirs publics. Cet impact passe par de nouvelles formations (Master Sciences de la Durabilité, mineures Action Publique, Innovation DeepTech, Médias & Recherche) et par des programmes de recherche (particulièrement dans le domaine de la transition climatique et environnementale).

L'ENS-PSL doit relever le défi de certaines grandes thématiques scientifiques pour lesquelles elle doit être un acteur majeur : le développement massif de l'intelligence artificielle dans toutes les disciplines ; l'étude et la proposition de solutions basées sur la recherche concernant la transition climatique et environnementale ; les humanités et leur place dans les sociétés contemporaines. Stratégiques pour l'ENS-PSL, toutes ces thématiques doivent aussi être structurées à l'échelle PSL.

Soutenir le développement de PSL reste ainsi un enjeu majeur, particulièrement le lancement prévu en 2025 des nouveaux Grands Programmes de recherche de PSL. L'ENS-PSL porte 5 d'entre eux, et est fortement impliquée dans plusieurs autres.

Enfin, il est essentiel de préserver une mission fondamentale de l'ENS-PSL : l'École est encore aujourd'hui un hub majeur pour attirer d'excellentes étudiantes et étudiants vers les carrières de la recherche. Il faut maintenir cette attractivité, l'objectif étant, dans cette perspective, de financer tous les normaliennes et normaliens.

Ces projets majeurs viennent avec des sources de financement, qui viennent pour beaucoup de PSL (financement des mineures, des grands programmes, des Chaires de Professeurs Junior), ou de France 2030 (notamment le Cluster IA remporté par PSL en 2024). Le mécénat accompagne également le développement

de ces activités : le financement de bourses pour les étudiantes en sciences, de compléments de bourse pour les boursiers, de nouvelles chaires, d'aides à la mobilité internationale et de collaborations de recherche sont autant de soutiens apportés par les donateurs et donatrices. Mais ces projets impliquent aussi que l'ENS-PSL investisse sur ces thématiques dans les années à venir, et qu'elle ait donc une assise budgétaire stable et solide.

L'École poursuit également les efforts engagés dans une dynamique de modernisation et de transformation au service de ses activités. Il est crucial de maintenir dans les départements et services des postes-clefs, peu nombreux mais essentiels. De nouveaux systèmes d'information ont pu être mis en œuvre et leur développement sera suivi et accompagné. Nous avons le projet de déployer une nouvelle brique "ressources humaines" au sein de notre système d'informations, après avoir rénové la brique "finances" et "scolarité et enseignement". Par ailleurs, l'élaboration de schémas directeurs (immobilier et aménagements, numérique, sûreté et sécurité) va structurer notre activité sur plusieurs années.

Enfin la direction souhaite confirmer à nouveau son engagement pour une politique de ressources humaines au service de l'enseignement et de la recherche ainsi que des fonctions support. Elle porte une attention particulière et constante aux perspectives de promotion des agents titulaires et de titularisation des agents contractuels.

Merci à toutes et tous pour leur implication dans la réalisation de ces projets communs.

SOMMAIRE

1. GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2025	7
LES PRIORITÉS DE L'ÉCOLE.....	7
1.1 Trajectoire de retour à l'équilibre.....	7
1.2 immobilier, système d'information et numérique	8
1.2.1 Trajectoire immobilière	8
1.2.2 Projets liés au système d'information.....	12
1.3 Actions liées aux contrats de recherche.....	13
1.4. Actions levées de fonds	15
1.5. Politique de l'emploi et des ressources humaines 2025	16
1.5.1 Politique RH de l'ENS-PSL	16
1.5.2 La campagne de moyens RH 2025	20
1.6. Programmation des actions financées par la Contribution de vie étudiante et de campus.....	24
2. PRÉSENTATION DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES	26
2.1. Autorisations budgétaires limitatives	28
2.1.1. Tableau des autorisations d'emplois	28
2.1.2. Tableau des autorisations budgétaires	29
2.1.3. Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine	40
2.2. Équilibre financier.....	41
2.2.1. Solde budgétaire et équilibre financier.....	41
2.2.2. Opérations pour comptes de tiers	42
2.3. Éléments d'analyse de la soutenabilité.....	43
2.3.1. Situation patrimoniale prévisionnelle.....	43
2.3.2. Plan de trésorerie	46
2.3.3. Tableau des opérations liées aux recettes fléchées et tableau des opérations pluriannuelles....	46
2.3.4. Tableau de synthèse budgétaire et comptable	49
2.3.5. Tableau des moyens des unités mixtes de recherche.....	50
3. ANNEXES	51
Annexe 1 - Tableau des arbitrages budgétaires 2025	51
Annexe 2 – Tableaux RH : 1, 2, 3, 4, 5	57
Annexe 3 – plafond d'emplois	62
Annexe 4 - Tableau détaillé des opérations immobilières.....	63

1. GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2025

LES PRIORITÉS DE L'ÉCOLE

1.1 TRAJECTOIRE DE RETOUR A L'EQUILIBRE

L'établissement présentera en 2025 un quatrième déficit prévisionnel : en 2022, un déficit conjoncturel à hauteur de -3,1 M€ (dont -2,1 M€ de non-compensation de l'État sur les rémunérations) et en 2023, -3,4 M€ avec -2,2 M€ de mesures salariales non compensées par l'État, un surcoût énergétique de -624 K€ et un impact sur des contrats de recherche de -668 K€.

Ces mesures exogènes se retrouvent dans le déficit prévisionnel de 2024 évalué à -2,3 M€ (-1,1 M€ pour les fluides, -0,8 M€ pour les mesures salariales non compensées, baisse des congés sans traitement pour -0,4 M€)

L'exercice 2025 ne voit pas supprimer ces contraintes exogènes.

Le surcoût des fluides reste à 726 K€¹.

Les mesures salariales non compensées sont évaluées entre 2,6 et 3,1 M€, dont entre 1,6 M€ et 2,1 M€ pour les élèves fonctionnaires stagiaires :

- ✓ 863 K€ au titre des mesures Guérini financées à 50%,
- ✓ 460 K€ au titre des mesures « SMIC élèves » actuellement non financées, si nous obtenons le financement de la moitié de ce qui est actuellement à notre charge (920 K€ dans la négative),
- ✓ 1,3 M€ pour l'augmentation de la charge patronale liée à l'augmentation de 4 points de la pension civile.

L'impact de la baisse des CST, qui constitue un surcoût 2025, est estimé à 1,1 M€ (financé par le fonds de roulement). Il devrait disparaître en 2026, compte tenu de la constance des effectifs inscrits, du flux entrant et de la durée des rémunérations (48 mois).

Ainsi c'est un besoin de financement de 4,6 M€ en 2025 avant de construire le budget et de 3,5 M€ en 2026.

Les choix faits par l'École ont été de travailler sur l'optimisation des recettes, tout en contenant l'évolution des dépenses, afin de conserver ce qui construit la particularité de l'ENS-PSL : proposer aux étudiants et étudiantes un financement pendant la scolarité et financer la poursuite vers la recherche par les contrats-doctoraux.

Ainsi, est prévue pour 2025 une augmentation des recettes globalisées de +3,9 M€ (détaillé dans le paragraphe recettes globalisées, 2.1.2.1. Tableau détaillé des recettes budgétaires).

Sur les dépenses (crédits de paiement - CP) l'augmentation est de + 9,5 M€ mais de seulement +1,1 M€ sur les dépenses globalisées. Cette évolution traduit les contraintes identifiées et assumées lors des arbitrages.

En effet, les crédits de fonctionnement arbitrés ont été ouverts à 90%² en autorisations d'engagement - AE (contre 95% en 2024), et seul 90% des AE ouverts l'ont été pour les crédits de paiement (comme en 2024).

Sur les crédits de personnel (hors élèves fonctionnaires stagiaires), si le coût de la campagne 2025 est plus important qu'en 2024, la masse salariale prévue pour les agents de l'ENS-PSL n'augmente pas, en dehors des évolutions liées à la charge patronale « pension civile » (1,3 M€) et au GVT (260 K€).

Il est important de marquer le fait que la masse salariale 2025 projetée en 2026 a pour conséquence que la seule marge de manœuvre pour la campagne de moyens RH 2026 est constitué des départs non prévus à ce jour.

¹ Par rapport à notre consommation de 2022, comprenant pourtant une mesure de sobriété de 3% pour l'ensemble de l'établissement.

² 95% pour le fonctionnement des services, compte tenu du poids des marchés dans le budget de certains services. Cette baisse de 10% sur le montant des arbitrages n'a pas été réalisée sur les structures suivantes : FSDIE, action handicap étudiant, bourses, action sociale pour le personnel, impôts ou les crédits servant au paiement de la mise à disposition du personnel, fluides, allocations retour à emploi et CDSN.

En outre, des travaux structurants sont toujours menés et auront des impacts budgétaires forts tels que la mise en place de la pluriannualité pour l'ensemble des contrats de recherche, mécénat et projets immobiliers, ou les travaux de fiabilisation sur le financement externe de l'actif et sur la valorisation de notre actif, en lien avec les commissaires aux comptes.

Enfin, sur les crédits de personnels relatifs aux élèves fonctionnaires stagiaires, les études menées montrent que le « reste à charge » pour l'École, au regard des mesures non financées, représente 2 M€ de mesures exogènes (décidées par l'État), que nous espérons voire réduire à 1,6 M€ en 2025 par une participation complémentaire du ministère sur les mesures SMIC.

Les mesures gouvernementales successives de revalorisation salariale de la fonction publique sont particulièrement impactantes pour l'École normale au regard du statut de fonctionnaires stagiaires des élèves.

Afin d'obtenir un résultat équilibre en 2026, notre résultat va s'améliorer de 2,4 M€ grâce à l'augmentation des recettes de 960 K€ (+560 K€ sur la partie hébergement (hausse de loyer au 1^{er} septembre 2025), ainsi que +400 K€ au titre des frais de gestion sur la fondation de l'ENS) et notre masse salariale élèves va diminuer de 1 450 K€ au regard des CST prévus en L'impact2026 (743 ETPT au lieu de 776 ETPT en 2025).

En 2026, la marge de manœuvre de 600 K€ (2,4 M€ résultat 2026 moins 1,8 M€ déficit 2025) pourra donc servir à alimenter la campagne de moyens RH de 2026 qui, n'a pas d'autres solutions.

Au final, sur un besoin de crédit de 4,6 M€ 2025 et 3,5 M€ en 2026, pour compenser les mesures exogènes et conjoncturelles, l'ENS-PSL présente un budget comptablement déficitaire de -1,8 M€ en 2025, comprenant un objectif de retour à l'équilibre en 2026, sans compromettre l'équilibre du financement du SPSI 2024-2028.

En effet, si l'objectif de financement du SPSI 2024-2028 de 10 M€ par la CAF ne respecte pas la « marche » de 2025, il reste atteignable sur la totalité de la période, notamment en s'appuyant sur les travaux menés sur le mécénat permettant de trouver des compléments de financement.

L'assise financière reste très saine : un poids des charges de personnel de 71% des produits encaissables (<83% recommandé), un fonds de roulement de 22 M€ soit 54 jours (> 15 jours recommandé) et une trésorerie de 26 M€ soit 63 jours (> 30 jours recommandé).

1.2 IMMOBILIER, SYSTEME D'INFORMATION ET NUMERIQUE

1.2.1 Trajectoire immobilière

L'ENS-PSL connaît depuis quinze ans des évolutions majeures, qu'elles soient institutionnelles, scientifiques, ou en lien avec sa politique de formation. Sa politique immobilière revêt donc plus que jamais une dimension stratégique, avec un triple objectif pour ses campus : garantir qu'ils restent attractifs ; adapter les espaces aux nouvelles activités, formations et projets hébergés par l'ENS-PSL ; et soutenir son plan de développement à cinq ans.

L'ENS-PSL dispose d'un patrimoine, composé de bâtiments anciens, pour certains d'entre eux inscrits à l'inventaire des monuments historiques, et d'autres plus récents (de 1847 jusqu'à nos jours), en très grande majorité mis à disposition par l'État et répartis principalement sur la montagne Sainte-Geneviève (Paris Vème), au niveau du boulevard Jourdan (Paris XIVème), à Montrouge (Hauts-de-Seine) et Foljuif (Seine-et-Marne).

Composé à 98% de biens domaniaux de l'État et 2% de biens domaniaux de l'ENS-PSL, le patrimoine géré par l'ENS-PSL représente 112 984 m², répartis sur 4 sites, dont **100 206 m² SUB** sur lesquels l'ENS-PSL exerce les prérogatives du propriétaire.

Au titre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2024-2028, l'ENS-PSL entend poursuivre la gestion de son parc immobilier selon les ambitions portées par l'établissement à travers la mise en œuvre d'une politique d'investissement pluriannuelle majeure et durable concourant à la sécurisation, la rénovation

et l'adaptation du patrimoine immobilier aux besoins, à l'évolution des activités et aux évolutions liées à la transition environnementale.

Les opérations immobilières, ci-après, s'inscrivent dans la démarche portée par le SPSI 2024-2028 au soutien des ambitions de l'École.

Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la vie étudiante

CPER Lhomond – 41,76 M€ (31,5 M€ de financements externes)

Sur le campus Panthéon, l'année 2024 a été marquée par l'installation du nouveau liquéfacteur d'hélium au printemps permettant le démantèlement de l'ancien avant la période estivale et par le démarrage de la phase 2 pour les travaux de restructuration et de surélévation impliquant une réhabilitation et une extension du bâtiment du Grand Hall.

L'année 2025 verra le démarrage de la phase des travaux qui se poursuivront jusqu'en 2027.

CPER Rénovation 46 rue d'Ulm – (12,8 M€ financements externes)

Inscrit au CPER 2021-2027, le projet de rénovation technique et énergétique du bâtiment du 46 rue d'Ulm de l'École est financé par la Région et l'État à hauteur de 12,8 M€ (respectivement à hauteur de 7,4 M€ et 5,4 M€) et mené par l'École avec l'appui de l'EPAURIF³.

Compte tenu de la complexité du projet, des contraintes fortes eu égard au maintien des activités, à la présence d'animaleries et des contraintes techniques liées notamment au traitement des façades d'un bâtiment en secteur patrimonial, des études et audits complémentaires ont été menés en 2024 afin de déterminer les scénarii et leur impact en terme financier et de calendrier.

L'année 2025 permettra de lancer des diagnostics complémentaires ainsi que la programmation des travaux préalables et préparatoires intégrant l'aménagement d'une nouvelle animalerie.

IBENS - Soutien aux projets de recherche – 740 K€

L'opération de restructuration sur plusieurs zones d'un même étage au bénéfice de deux équipes⁴, dont l'une disposera d'un laboratoire de type L2 a été enclenchés sur 2024 avec une réalisation des travaux sur 2025. L'enveloppe consacrée à ce projet s'élève désormais à 740 K€ financé principalement par l'École et la contribution à hauteur de 200 K€ de l'INSERM et de la Fondation BETTENCOURT-SCHUELLER.

Campus Montrouge

Dans ce projet ambitieux et stratégique d'un Campus urbain à Montrouge porté par l'État, la Ville de Montrouge, l'Université Paris Cité et l'ENS-PSL, l'implication de Grand Paris Aménagement et de l'EPAURIF, les orientations programmatiques pour ce projet restent encore à arrêter au moment de finaliser le budget.

L'année 2025 verra la stabilisation de la programmation et la trajectoire pour ce projet.

Travaux de rénovation et aménagement des locaux de recherche

L'École poursuit ses actions en faveur de la rénovation de locaux de recherche. Sur 2025, les travaux pour l'aménagement de la salle blanche au département de Physique et les études préalables à la réalisation des travaux pour l'installation du spectromètre à résonance magnétique nucléaire au département de Chimie seront réalisés. Des études préalables seront également menées pour identifier les travaux nécessaires pour améliorer la ventilation de la soute de produits chimiques (50 K€).

³ Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France.

⁴ Equipe LENA POPPA spécialisée dans l'étude neurophysiologique des circuits cérébraux - Equipe CHARRIER spécialisée dans le « développement et la plasticité de la synapse ».

Au titre des actions pour l'amélioration de la qualité de vie au travail et des campus, des actions de modernisation des internats ont été réalisées pour améliorer les espaces communs et les cuisines, en particulier sur le Campus de Jourdan et sur le Campus Panthéon au 44-48 Ulm.

L'année 2025 verra la réalisation des travaux pour le réaménagement d'espaces pour les équipes de la Bibliothèque Lettres du 45 rue d'Ulm. Une première phase sera réalisée sur 2025 (270 K€), la 2^{ème} étant conditionnée à l'obtention du financement demandé auprès de la direction immobilière de l'Etat (appel à projet- montant sollicité 350 K€).

Enfin, l'École s'engage dans un plan pluriannuel de rénovation de locaux enseignement / tertiaire, une enveloppe de 75 K€ est mobilisée pour l'année 2025. Des études préalables seront enclenchées en vue de la création d'espace modulaire permettant d'accueillir différentes activités (salle de cours / espace de séminaire).

Entretien et préservation des biens – Mise en conformité

Au-delà des opérations immobilières répondant à des besoins d'aménagement ou de modernisation de bâtiments, l'École mobilise des financements pour assurer la remise à niveau des bâtiments et installations pour répondre aux enjeux de sécurité et de conformité.

Ainsi, pour l'année 2025, une enveloppe importante est mobilisée en priorisant les travaux selon la criticité afin de réaliser la remise à niveau nécessaire et d'optimiser le pilotage des installations.

Plan de modernisation des ascenseurs et monte-charges

L'École dispose d'un parc d'appareils élévateurs qui nécessite une modernisation. Depuis 2023, un programme pluriannuel d'investissement a été lancé par l'École. Le traitement de la vétusté des ascenseurs de l'IBENS est en cours, les travaux se poursuivront sur 2025. Le remplacement d'appareils identifiés selon leur criticité est également prévu sur 2025 (monte-charge à la restauration, etc.).

Sécurité incendie et sûreté – 315 K€

L'École poursuit ses actions en faveur de la mise en sécurité des personnes et des biens. Les travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments des Campus (programme ADAP) se poursuivront également sur 2025 (50 K€).

L'École entend mobiliser sur 2025 des ressources pour les études nécessaires pour la mise aux normes et désenfumage des internats sur le Campus Panthéon.

A la suite de la réalisation du schéma directeur Sûreté en 2024, un audit de criticité des équipements SSI sur l'ensemble du parc immobilier de l'École sera réalisé courant 2025. Des travaux seront également réalisés sur le Campus Panthéon (50 K€).

Depuis plusieurs années, l'École investit en faveur d'un renforcement de la sécurisation de ses installations. Ainsi, au titre de la modernisation et l'harmonisation des installations centrales de sécurité incendie entre différents bâtiments d'un même site (bâtiment des bibliothèques au 45 Ulm), une enveloppe de 160 K€ est mobilisée pour le remplacement des installations SSI des tours sur le campus de Montrouge. Sur le campus Panthéon, la rénovation du poste de transformation du bâtiment des bibliothèques enclenchée en 2024 se poursuivra sur 2025.

Maintenance générale CVC – 150 K€

Un bon nombre d'installations actuelles, tels que des groupes froids d'eau glacée qui sont utilisés dans les process pour l'enseignement et la recherche mais également d'installations pour des locaux techniques et informatique sont devenues obsolètes. Il s'agit donc de procéder à leur modernisation pour en permettre le bon fonctionnement.

Par ailleurs, des actions seront réalisées pour limiter l'érosion de tuyaux d'eau glacée très sollicités en raison d'ajout de matériels des différents laboratoires (installation de conditionneurs d'eau sur plusieurs boucles d'eau glacée et d'eau chaude).

Enfin, il coexiste encore certaines installations en fibre amiantées qui convient d'éliminer et de normaliser par des fontes.

Jouvence des équipements techniques sur le Campus Panthéon – 518 K€

Les installations commencent à atteindre une certaine criticité compte tenu de leur obsolescence et pour lesquels la mise aux normes sont nécessaires. Cela implique des réparations voire un changement complet des matériels et accessoires. Tel est le cas pour le groupe froid du NIR très sollicité et exposée, pour la salle Galois, pour les locaux informatiques et pour les magasins de la bibliothèque (enveloppe de 250 K€).

Concernant les réseaux d'eau il convient dans certains bâtiments de remplacer ou encore mettre en place des vannes d'isolement.

Par ailleurs, le remplacement de ballons d'eau chaude sanitaire (ECS) vétustes est prévu sur 2025, permettant ainsi de bénéficier d'équipements plus performants en fonctionnement et en consommation.

Afin d'optimiser les consommations énergétiques, l'École entend développer les équipements de GTB (Gestion Technique Bâtiminaire) qui couvrent plusieurs aspects, tels que le chauffage, la ventilation, la climatisation (CVC), l'éclairage, la gestion de l'eau sanitaire. Un seul bâtiment sur les campus en est équipé et qu'il convient de moderniser. Ces installations permettront de réaliser des économies d'énergie substantielles en optimisant la consommation des différents systèmes techniques. En surveillant en temps réel les données de consommation énergétique, la GTB permet d'adapter les usages en fonction des besoins réels, évitant ainsi tout gaspillage. Les GTB sont de facto déployées dans tous les grands projets immobiliers de l'ENS-PSL.

Ces déploiements sont effectués en parallèle de travaux de Jouvence des réseaux afin de mieux piloter et contrôler les usages et dépense.

Maintenance des installations de contrôle – 117k€

Outre la maintenance des installations de contrôle, l'ajout de dispositifs de contrôle d'accès est prévu sur l'année 2025 dans le cadre de la sécurisation des biens et des personnes ou encore d'espace de recherche, des contrôles d'accès. L'obsolescence de certaines installations de contrôle d'accès nécessitera de changer les dispositifs relais notamment dans les étages de certains bâtiments des Campus. Ces changements seront déployés sur les 4 prochaines années.

Transition énergétique et environnementale

Sur le campus Jourdan, l'École a réalisé le raccordement des bâtiments historiques du campus au le réseau de chaleur urbain permettant de supprimer l'actuelle chaufferie gaz. Ces travaux ont été réalisés en 2024 avec le financement spécifique de l'État à hauteur de 300 K€ dans le cadre du programme « plan de sobriété énergétique » dit « Résilience2 ».

Les audits énergétiques ainsi que les prestations de déploiement de sous-compteurs et de repérage des réseaux initiés dans le cadre des actions prévues au schéma directeur DD&RSE⁵ se poursuivront sur 2025. Une enveloppe de 230 K€ est prévue, dont 150 K€ de crédits ouverts en 2025.

Ces actions sont des pré requis pour permettre de mesurer plus finement la performance énergétique, et contribuer ainsi à l'élaboration du Schéma Directeur des Energies qui sera enclenché sur l'année 2025 (110 K€).

Jouvence des équipements – tous corps d'état concourant à la performance énergétique – 110 K€

Différents travaux sont envisagés et s'inscrivent dans un plan pluriannuel. Au titre des actions prioritaires sur 2025, des travaux d'isolation thermique de toits-terrasse seront réalisés selon la criticité permettant ainsi de limiter la déperdition, améliorer le confort en hiver comme en été et réaliser d'importantes économies

⁵ Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale 2023-2028.

d'énergie en supprimant les ponts thermiques et les infiltrations croissantes.

Toutes les opérations immobilières sont précisées dans l'annexe 4 du présent document.

1.2.2 Projets liés au système d'information

Le Schéma Directeur Numérique (SDNum) actuellement en cours de finalisation définira les grandes orientations choisies par l'École pour accompagner les transformations liées aux usages numériques, moderniser et sécuriser les infrastructures et mettre en place une gouvernance adaptée. Ce SDNum comprendra un plan d'investissement pluriannuel des projets prioritaires.

Le SDNum s'intègre dans la démarche de convergence menée à l'échelle de l'ensemble des établissements-composantes de PSL (par exemple MOODLE pour l'apprentissage en ligne, PEGASUS pour la scolarité et à termes, SIFAC + pour les finances). Certains projets ont déjà été enclenchés et se poursuivront sur l'année 2025.

Ainsi, trois projets menés avec PSL se poursuivront et permettront de renforcer la sécurité et de fournir des services aux étudiants.

En premier lieu, l'élaboration d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA) informatique, dont une étude a été lancée en 2024 dans cinq établissements-composantes de PSL (250 K€, pris en charge par PSL). Cette étude permettra de cartographier les activités stratégiques, identifier les risques, trouver des mutualisations possibles et définir la stratégie de continuité ou de reprise d'activité au niveau du numérique. Cette étude permettra de définir plus précisément les moyens nécessaires qui seraient à mobiliser sur les années à venir.

En second lieu, le déploiement de la carte étudiante européenne est prévu pour septembre 2025. Un nouveau type de badge sera probablement nécessaire ainsi que des adaptations de nos équipements et logiciels.

Enfin, nous allons intégrer un portail central pour le concours normalien étudiants (CNE) permettant d'assurer la gestion des candidatures, dont les développements sont assurés avec les moyens du projet ONEPSL30.

Un effort important sera également porté au développement d'applications pour améliorer l'écosystème numérique et disposer ainsi d'outils de gestion et de pilotage adaptés aux besoins de l'École. Il s'agit notamment :

- ✓ l'outil SERPOP pour la gestion des populations des établissements partenaires (développement interne),
- ✓ l'outil OSCAR pour la gestion des contrats de recherche (intégrant un lien avec SIFAC),
- ✓ un outil de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) qui permettra la gestion mutualisée des équipements et le suivi de la maintenance et des travaux pour les équipes des services SLT, SPIMO et SPS,
- ✓ une application de gestion des visiteurs,
- ✓ une application de suivi de l'engagement décennal des élèves.

Au cours de l'année 2025, l'École entend poursuivre sa démarche en vue de se doter, à termes, d'un système d'information patrimonial (SIPI) permettant d'accroître la connaissance du patrimoine immobilier, la fiabilisation, le suivi et le pilotage.

Courant 2024, des investissements (serveurs, switch, etc.) ont été effectués pour le projet de déploiement de l'accès Internet et du WiFi dans les internats des campus de l'École. Le déploiement interviendra en 2025, des ajustements budgétaires seront à réaliser en fonction des modalités de déploiement retenues.

Dans le cadre du déploiement de la plateforme PEGASUS, plusieurs outils ont été maintenus en parallèle pour permettre progressivement la reprise des données et finaliser la migration sur 2024.

En 2025, la réduction des coûts de maintenance / abonnement associés concerne des applications liées à la scolarité et aux études (CORIANDRE et GIROFLE), aux charges d'enseignement (PECHE), permettant ainsi une réduction de 70 K€ des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, avec la rationalisation des systèmes d'informations, d'autres outils sans coût financier direct, mais mobilisant des ressources de développement ont aussi été arrêtés, au niveau de la scolarité (GPS) et de la gestion des candidatures des étudiants (PRINS et PECAN).

1.3 ACTIONS LIEES AUX CONTRATS DE RECHERCHE

Avec 26,5 M€ de recettes prévues sur les contrats de recherche en 2025 (soit 18% des recettes) et respectivement 32 M€ de dépenses en AE et en 33 M€ CP (soit 21 % des dépenses en AE et CP) de l'ENS-PSL, l'activité des contrats de recherche demeure très importante et témoigne du dynamisme des équipes de recherche dans l'obtention de financements externes (nationaux, européen et internationaux).

La tendance est en hausse pour les recettes (+1,9 M€) et en hausse importante pour les dépenses (+8,8 M€ en AE et +7,8 M€ pour le CP).

	BI 2024	BI 2025	Variation 2025-2024
ANR hors investissement d'avenir	4 289 521	4 329 416	39 895
ANR investissement d'avenir	10 139 429	10 356 265	216 836
Contrats et prestations de recherche hors ANR	1 766 411	1 054 057	-712 354
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	721 479	655 915	-65 564
Subventions d'exploitation et financement des Actifs	1 193 010	2 320 273	1 127 263
Subventions d'exploitation et financements des actifs - Région	2 518 302	3 420 241	901 939
Subventions d'exploitation et financements des actifs - Union Européenne	3 939 753	2 539 269	-1 400 484
Autres recettes		1 815 261	1 815 261
Total	24 567 905	26 490 697	1 922 792

L'activité liée à l'ANR⁶ (hors investissement d'avenir), qui représente 16% des recettes contractuelles fléchées en 2025, est stable budgétairement à 4,3 M€ entre 2024 et 2025.

Les équipes de recherche de l'ENS-PSL ont de nombreux succès aux appels génériques successifs depuis 2018, qui se situent autour de 25 projets annuels, avec un tendancier légèrement croissant en 2022 et 2023. Ainsi, 26 contrats de recherche ont été obtenus lors de la campagne 2019 puis 21 en 2020, 31 en 2021, 21 en 2022, 27 en 2023, et 28 en 2024. Le taux de succès est de 26,7% par rapport aux projets déposés, soit au-dessus la moyenne nationale de 24,3%.

Le nombre de dépôts pour l'appel à projets générique au sein desquels un chercheur de l'ENS-PSL est impliqué reste important : 128 en 2025, au même niveau que 2024 (124), en forte hausse au regard des années antérieures (105 en 2021, 77 en 2022). Cela laisse augurer des résultats très positifs en 2025 dans les proportions des meilleures années en lien avec l'augmentation du budget de l'ANR, même si ce dernier reste inférieur à la trajectoire de la LPR⁷ initialement prévue.

L'ENS-PSL a obtenu des résultats encourageants lors du deuxième appel à projets Access ERC Starting⁸, avec

⁶ ANR : Agence nationale de la recherche

⁷ Loi n° 2020-1674 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030.

⁸ Il s'agit d'un appel à projet spécifique lancé par l'ANR en 2022. L'objectif de l'appel Access ERC est d'accompagner de jeunes chercheurs et chercheuses en Sciences Humaines et Sociales dans la préparation d'une première candidature à l'ERC Starting Grants, en leur permettant

le financement, à nouveau, de deux projets parmi les 30 sélectionnés au niveau national.

En 2025, l'ENS-PSL s'est également positionnée sur d'autres projets ANR que les projets génériques, comme les projets Franco-Allemand, Franco-Américain (dispositif CRCNS⁹) et Tremplin ERC.

Le Programme investissement d'avenir (PIA) dans son ensemble, stable par rapport à 2024, reste déterminant pour la recherche de l'ENS-PSL, et représente 39% des recettes contractuelles fléchées. Les financements destinés aux deux Laboratoires d'excellences prolongés jusqu'en 2025, ICFP¹⁰ en physique et Memolife en biologie, ainsi que l'EUR¹¹ Frontcog constituent toujours une part majeure de nos recettes et de nos dépenses de recherches. L'année 2025 verra l'extinction des LABEX et le lancement des 14 grands programmes de recherche de PSL, financés par les fonds IDEX, dont cinq seront gérés par l'ENS-PSL : TERRAE, PSL-Neuro, Quantum Matters, Statistical Physics and Mathematics, Faire Collection. En 2024, l'ENS-PSL est partenaire de 7 PEPR¹² dont les financements vont nous parvenir en 2025. En 2025, l'ENS-PSL va également déposer 12 autres PEPR en tant que partenaire.

Concernant les appels à projets européens, représentant 10% des recettes contractuelles fléchées, l'ENS-PSL a obtenu en 2024 des projets ERC (1 starting, 1 consolidator et 1 advanced), mais seule le consolidator DULCE aura un impact budgétaire en 2025. Sur le programme MSCA¹³, 5 bourses individuelles ont commencé en 2024, en légère augmentation par rapport 2023.

Concernant les dépôts des projets européens, 7 ERC (starting, consolidator et advanced) ont été déposés en 2024, dont plusieurs ont passé la première étape. Ce chiffre est inférieur à l'année 2023, car le calendrier de l'ERC a été décalé sur deux années, ce qui fait de 2024 une année avec moins d'appels à projets ERC. A l'ENS-PSL, 7 projets Doctoral Network et 17 bourses MSCA individuelles ont été déposés. Cela est supérieur à nos dépôts habituels. Il y a donc une forte probabilité que les résultats seront encore meilleurs en 2025.

Au cours de l'année 2023, la politique d'aide au dépôt, notamment aux projets en Sciences Humaines et Sociales, a été encore renforcée dans l'objectif d'augmenter le nombre de dépôts et de sélection des projets. Enfin, il faut noter l'obtention par des chercheurs de l'ENS-PSL de plusieurs financements provenant de la Région Île-de-France (notamment pour l'appel Paris Région PhD 2024¹⁴) ainsi que des dépôts de projets dans le cadre des appels à projets du NIH¹⁵ (en collaboration avec Einstein Medical School, Duke University), de GoogleAI (obtention d'une bourse) et du John Templeton Foundation. Compte tenu que ce sont des partenaires historiques de l'ENS-PSL, il est fort possible que ces dépôts soient fructueux.

En 2024, l'ENS-PSL a également obtenu plusieurs CIFRE¹⁶ avec des entreprises et est en cours de signature de plusieurs contrats de collaborations industrielles, qui seront finalisés en 2025, notamment avec META.

En 2024, le SAAP (Service d'Accompagnement aux Appels à Projets) a finalisé sa transformation en un service mutualisé inter-établissements, renforçant ainsi son rôle au sein de PSL. Grâce au soutien de l'ANR via l'appel à projet ASDES¹⁷ « ONEPSLRP » où nous avons été lauréats, et aux apports de quatre établissements-composantes de PSL (Dauphine-PSL, ESPCI-PSL, ENC-PSL et EPHE-PSL), le service a structuré ses équipes, développé son expertise, et élargi son périmètre d'intervention pour mieux répondre aux besoins croissants des établissements partenaires. Cette mutualisation a permis de rationaliser les ressources tout en améliorant le soutien aux chercheurs et chercheuses dans la préparation et la soumission des appels à projets européens. Compte tenu de ces évolutions et des premiers résultats prometteurs, il est fort probable que ce service structurant attire des financements supplémentaires à horizon 2025, renforçant ainsi la capacité de PSL à

notamment de renforcer leur CV, afin qu'ils soient compétitifs à cet appel. Au vu de cette ambition, le programme Access ERC consiste à financer des contrats post-doctoraux environnés de deux ans (24 mois), pour de jeunes docteurs, accueillis dans des laboratoires de recherche français.

⁹ Appel à projets internationaux en neurosciences computationnelles - Collaborative Research in Computational Neuroscience.

¹⁰ ICFP : International center for fundamental physic – Centre international de Physique Fondamentale et de ses interfaces

¹¹ EUR : École universitaire de recherche

¹² PEPR : Programmes et équipements prioritaires de recherche

¹³ MSCA : Marie Skłodowska-Curie Actions

¹⁴ La Région Île-de-France soutient l'emploi scientifique en lien avec les besoins des entreprises en cofinçant des allocations doctorales

¹⁵ National Institutes of Health – Instituts américains de la Santé

¹⁶ CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

¹⁷ Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

soutenir des projets de recherche compétitifs et d'envergure internationale.

1.4. ACTIONS LEVEES DE FONDS

L'année 2025 a pour objectif de pérenniser les programmes soutenus par le mécénat lors de la première campagne de fond (2018-2022), menée par la Fondation de l'ENS en partenariat avec l'ENS-PSL, qui a permis de lever 40 M€ tout en préparant les axes de collecte de la prochaine campagne. Quelques pistes peuvent d'ores et déjà être précisées comme la rénovation d'une partie du patrimoine immobilier sur les différents campus que compte l'ENS-PSL, le soutien aux axes stratégiques pour l'école en recherche et formation et à impact pour la société (politiques publiques, action en faveur de la diversité sociale, innovation ...).

Le montant de l'activité mécénat inscrit au budget est de 1,7 M€ en recettes, pour 2,5 M€ en dépenses. Comme toute activité pluriannuelle, il peut y avoir des décalages entre l'exercice où nous percevons des recettes et l'exercice où nous dépensons les fonds obtenus.

Nos actions s'organisent autour des trois axes : le soutien aux étudiants, les chaires, et les dons des Alumni.

Le soutien aux étudiants reste un axe majeur de collecte et se décline en plusieurs volets : critères sociaux, programme Femmes et Sciences, bourses d'excellence (informatique et mathématiques), bourse olympiques et programme Médecine Humanité.

Concernant les bourses sur critères sociaux, l'objectif demeure d'augmenter graduellement la bourse de chaque étudiant récipiendaire chaque année pour pouvoir, à termes, doubler le montant versé par le CROUS. Le complément de la bourse a été considérablement augmenté depuis son lancement, passant de 35% en 2021 à 60% en 2023 puis 75% en 2024 (pour l'année 2023-2024). Il a bénéficié à 158 étudiants, soit un budget de 368 K€, en raison aussi d'une augmentation de l'effectif. Nous prévoyons, en 2025, de conserver un complément de 75% pour les 99 étudiants concernés, soit 215 K€ à minima. En effet, l'ensemble des boursiers de l'établissement est concerné, sous la double réserve qu'il m'émarge par à un autre programme de bourse au sein de l'établissement et qu'il la perçoive uniquement pendant trois années (correspondant au temps de scolarité).

Le programme Femmes et Sciences, initié en 2023, est amené à perdurer. Financé par plusieurs mécènes, dont l'entreprise CITADEL avec lequel une convention a été signée en 2024, ce programme assure à toutes les jeunes femmes admises au concours normalien étudiant dans les départements de Mathématiques et applications, de Physique et d'Informatique, une bourse de 1 000 € par mois, pour les trois années de leur parcours diplômant à l'ENS-PSL. Cette aide leur permet de se consacrer entièrement à leurs études, dans des conditions similaires à celles des fonctionnaires-stagiaires. Avec ce programme, l'École veut accueillir d'ici à cinq ans jusqu'à 50 étudiantes dans ces trois départements (trois promotions de 16 étudiantes en moyenne, 8 en physique, 4 en mathématiques et 4 en informatique). Ce programme a permis, dès sa première année, d'accueillir une promotion paritaire au département de physique. Les premiers résultats du concours 2024 laissent penser que la parité se maintiendra cette année encore en physique ; elle gagne aussi du terrain en mathématiques (5 lauréates en 2024 contre une seule en 2023). Les admissions en informatique restent en retrait, pour l'instant (une seule lauréate en 2023 et en 2024). A la rentrée universitaire 2024-2025, quatorze étudiantes ont pu bénéficier d'une bourse du programme Femmes et Sciences, ce qui correspond à un budget de plus de 500 K€ pour le financement de leurs trois ans de scolarité.

En parallèle, les programmes de bourses d'excellence en Informatique & IA et en mathématiques perdurent et ont permis, à une quarantaine d'étudiants, de recevoir une bourse mensuelle de 1 000 € sur les promotions 2022-2023 à 2024-2025.

Les dons continueront également pour le programme des bourses olympiques destinés aux lauréats des olympiades internationales de mathématiques, comprenant la mobilité entrante pour les lauréats étrangers. A la rentrée universitaire 2024-2025, ce sont trois nouveaux récipiendaires qui ont été accueillis à l'ENS-PSL.

Par ailleurs, la Fondation travaille toujours activement à la collecte de fonds afin de pérenniser le programme Médecine-Humanités qui dépend exclusivement de fonds de mécénat. En plus des dons Alumni en faveur du

programme Médecine-Humanités, trois mécènes financent actuellement ce programme, la Fondation BETTENCOURT-SCHUELLER, AXA, ainsi que la MGEN qui a renouvelé son engagement pour soutenir la promotion 2024-2025.

Plusieurs mécénats sont en cours de réalisation, dont 290 K€ pour soutenir les programmes de bourses d'excellence en Informatique & IA et en Mathématiques, le programme de bourses Femmes & Sciences ainsi que le programme des bourses olympiques. Par ailleurs, un soutien financier d'1 M€ avec une fondation contribuera au financement du programme Femmes et Sciences. Ce don servira également à la valorisation du Fonds Gérard Toulouse conservé au Centre d'Archives de Philosophie, d'Histoire et d'Édition des Sciences (CAPHÉS) du département de Philosophie, à la constitution du fonds sur l'Éthique de la Science ainsi qu'à la restauration de la salle historique de la Bibliothèque des Lettres de l'ENS-PSL.

En matière de recherche et formation, l'ENS-PSL compte treize chaires de mécénat actives avec le projet d'en mettre en place de nouvelles en 2025.

De nouvelles chaires ont pu voir le jour en 2024, notamment la « Chaire ARDIAN – Stockage du Carbone » pour laquelle l'entreprise mécène ARDIAN s'est engagée à hauteur de 1,5 M€ pour soutenir les travaux scientifiques qui seront menés par le laboratoire de géologie du département de Géosciences, en particulier sur la compréhension du stockage du carbone dans le sous-sol et dans les sols. Toujours dans le cadre des géosciences, la « Chaire MACIF Changement climatique : nouvelles Fractures, nouvelles Mutualisations » a été mise en place grâce au mécénat de la MACIF à hauteur de 1,2 M€ pour faire face aux fractures révélées par l'intensification des désastres climatiques, dans un contexte de crises sociales, politiques et environnementales.

De nouveaux projets de chaires devraient se concrétiser en 2025, notamment une chaire au sein du Département Arts (1,2 M€). Une autre convention de mécénat devrait être signée, notamment sur l'IA et l'environnement (900 K€). Il est également prévu, dans le prolongement de l'activité de la chaire partenariale qui s'est terminée cette année, qu'une nouvelle convention soit signée avec la Fondation Meyer pour la mise en place de la Chaire Institut de Physique Théorique Philippe Meyer, avec un budget de 300 K€ par an sur une durée d'au moins cinq ans.

Plusieurs recrutements sur les nouvelles chaires sont prévus : un chargé de projet (« Chaire MACIF Changement climatique : nouvelles Fractures, nouvelles Mutualisations »), des post-doctorants sont prévus dans le cadre de la Chaire Institut de Physique Théorique Philippe Meyer. Enfin, un demi-poste de chargé de projet et des post-doctorants devraient être recrutés sur la chaire du Département Art. De même, un post-doctorant devrait être recruté en début 2025 dans le cadre de la « Chaire ALMERYYS en sciences des données et sécurité informatique », pour une durée de deux ans, ce qui correspond à un budget de 130 000€.

Enfin, concernant les dons Alumni, les fonds collectés seront fléchés en 2025 comme les années passées à la fois pour le soutien aux normaliens, la recherche, le patrimoine et les bibliothèques. La collecte dans le cadre de cet appel annuel reste toujours en moyenne de 150 K€. Ce sont des fonds cruciaux car ils permettent d'initier de nouveaux programmes et soutenir ainsi l'émergence de projets.

1.5. POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES 2025

1.5.1 Politique RH de l'ENS-PSL

La politique RH de l'ENS-PSL couvre un champ d'intervention large permettant de répondre aux besoins de compétences de l'École et aux enjeux de développement des ressources humaines. Ancrée dans une démarche d'amélioration continue, elle peut être adaptée à diverses situations induites par le contexte général et la politique de notre ministère de tutelle.

Elle s'organise autour de plusieurs enjeux clés :

- ✓ la maîtrise de la masse salariale et la préservation d'une politique salariale dynamique et attractive,
- ✓ l'adaptation des compétences aux évolutions des organisations et des métiers,
- ✓ le développement de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT),
- ✓ le renforcement de l'inclusion et de l'égalité professionnelle.

1.5.1 La maîtrise de la masse salariale et la préservation d'une politique salariale dynamique et attractive

Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint (i.e impact des mesures gouvernementales et compensation partielle), l'École s'attache à maintenir une politique salariale et indemnitaire attractive tout en veillant à la maîtrise de la masse salariale et la soutenabilité budgétaire pluriannuelle de sa politique de l'emploi.

Des efforts importants ont été consentis par l'École en 2023 et 2024 pour renforcer les régimes indemnitaires et valoriser l'investissement des agents, les fonctions spécifiques et à responsabilité. Ces mesures financées majoritairement par l'École impactent à long terme la masse salariale.

Depuis deux ans, nous notons une forte progression des dépenses de masse salariale en lien principalement avec l'ensemble des mesures salariales, qu'elles soient nationales ou locales, et les effets pluriannuels des campagnes de moyen.

Pour l'École, l'enjeu est de garantir et de sécuriser le financement de la masse salariale sur le long terme en contenant la progression des dépenses de personnels pour maintenir sa capacité d'investissement. Les ressources propres seront mobilisées au maximum pour financer une part importante de la campagne de moyens ainsi que les effets du glissement vieillesse technicité (GVT) dû à la progression de carrière des personnels et à l'amélioration des rémunérations (GVT estimé à 260 K€ pour 2025).

Compte tenu de la trajectoire de retour à l'équilibre souhaitée en 2026, l'École est contrainte de freiner ses dépenses de personnels et d'assumer des choix difficiles notamment en excluant toute nouvelle création nette d'emploi jusqu'à l'indispensable retour à l'équilibre en 2026.

La masse salariale de l'établissement pour 2025

Au regard des éléments de contexte déjà évoqués, la prévision de trajectoire budgétaire pour 2025 conduit à anticiper une enveloppe de masse salariale supérieure à celle de 2024.

La masse salariale inscrite au budget initial 2025 est calculée sur la base d'une reconduction de la dotation en masse salariale de la subvention pour charges de service public augmentée des mesures RH prévues dans la LPR ainsi que des coûts induits par les mesures gouvernementales.

L'augmentation de la rémunération forfaitaire des contrats doctoraux et les relèvements successifs de l'indice minimum de traitement des agents publics au niveau du SMIC continueront d'avoir un impact important sur le budget de l'École.

Par ailleurs, nous devons prendre en compte les évolutions réglementaires augmentant le montant et la durée de la rémunération des agents titulaires et contractuels lors de congé maladie (ordinaire ou à durée longue).

Toutes ces mesures partiellement compensées par l'État fragilisent la construction du budget 2025 et réduisent mécaniquement les marges de manœuvre nécessaires pour répondre aux besoins de compétences et aux repyramidages des emplois.

En matière de prévision de recettes et de dépenses, nous prévoyons une subvention pour charge de service public (SCSP) qui augmente moins vite que les dépenses de personnels. L'École prévoit dès lors de mobiliser 6,1 M€ de ressources propres pour couvrir les dépenses de masse salariale État. Il s'agit de financer l'écart entre la masse salariale prévisionnelle et la subvention pour charge de service public prévisionnelle.

La masse salariale prévisionnelle 2025 s'établit à 105,2 M€, dont 18 M€ de dépenses de personnel fléchées, essentiellement des contrats de recherche (96,6 M€ au budget initial 2024, dont 13,8 M€ de crédits fléchés en personnel). Ces dépenses spécifiques correspondent à une prévision de consommation de 397 ETPT, en augmentation de 29% par rapport à 2024 (308 ETPT).

Elle se partage selon deux ensembles, État et ressources propres et représente 68% des dépenses de l'École en 2025.

1.5.1.2 L'adaptation des compétences aux évolutions des organisations et des métiers

Fondée sur le développement d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, cette approche permet de mieux connaître les compétences métiers disponibles et nécessaires pour remplir les missions de l'École et anticiper les évolutions.

Il s'agit aussi de renforcer le pilotage de la gestion des ressources humaines pour mieux répondre aux besoins de compétences.

L'optimisation de l'allocation des moyens RH est aussi un enjeu majeur pour répondre aux besoins tout en maîtrisant la masse salariale.

Diversification des modes de recrutement pour répondre aux besoins de compétences

L'adaptation des compétences et la réponse aux besoins passent également par une diversification des modes de recrutement. Le recours à l'emploi contractuel permet de répondre à certains besoins non pérennes ou saisonniers. Il est indispensable pour remplacer des personnels occupant des postes clés sans lesquels une structure peut voir son activité s'arrêter ou pour pallier des situations difficiles du fait du départ non prévu d'un agent. De plus, il est nécessaire pour le recrutement sur la durée d'un projet ou d'une mission scientifique.

L'École s'est dotée d'un cadrage facilitant le recours aux contrats de missions scientifiques prévus par l'article L. 431-6 du code de la recherche. Ce contrat de travail est réservé à "un emploi non permanent" pour une durée qui ne peut être inférieure à six ans. Il vient compléter les modalités de recrutement prévues par les articles L 332-22 à L 332-26 du code général de la fonction publique.

Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique a étendu significativement les possibilités de recruter des agents contractuels au sein de la fonction publique d'État, tout en maintenant le principe selon lequel les emplois permanents de l'État sont occupés par des fonctionnaires.

Or, les tensions sur le marché de l'emploi dans certains domaines ainsi que le manque d'attractivité des concours de la fonction publique constituent des facteurs impactant le recrutement de fonctionnaires sur des postes pérennes nécessitant des compétences d'expertise forte.

L'École réaffirme son attachement à ce principe tout en veillant à la maîtrise de l'accroissement de la part des agents contractuels dans ses effectifs hors activités financées sur appels à projets. Toutefois, le recours à des contrats à durée indéterminée peut être envisagé, dans ce cas, pour le recrutement et maintenir ainsi la continuité de service notamment lorsqu'il n'est pas possible d'intégrer de nouveaux agents par la voie classique du recrutement.

Dans le cadre de son plan d'action HRS4R (Human Resources Strategy For Researchers), l'ENS-PSL doit élaborer une charte des personnels contractuels. Ce document inclura un guide du recruteur et une grille de recrutement sera également proposée pour harmoniser progressivement les pratiques.

Politique en faveur de l'apprentissage

L'ENS-PSL encourage l'insertion professionnelle par l'apprentissage qui constitue une opportunité pour l'ENS-PSL et pour l'étudiant ou l'étudiante qui pourra acquérir des compétences professionnelles tout en préparant un diplôme qualifiant.

Notre politique vise ainsi à transmettre des savoir-faire et à créer un vivier de personnels qualifiés et formés aux métiers exercés dans l'établissement.

Chaque année, elle permet ainsi à des jeunes d'accéder à une qualification en combinant des périodes d'emploi dans l'établissement et des séquences de formation. Lors des campagnes de moyens, 10 supports de poste sont ainsi réservés à l'accueil d'apprentis.

Accompagnement des parcours professionnels

En matière d'accompagnement des parcours professionnels, le congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) est un des leviers de progression de carrière des enseignants chercheurs. En effet, le CRCT est un dispositif leur permettant de bénéficier d'une période de dispense d'enseignement et de missions administratives pour approfondir, débiter ou finaliser des projets de recherche. Il permet à un enseignant-chercheur de se consacrer à la recherche pour une période de six à douze mois par période respective de trois ans ou de six ans d'activité.

L'ENS-PSL souhaite redimensionner son dispositif en relevant son plafond de 2 à 4 semestres. Le financement de cette mesure nécessite la mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 10 K€ par an à intégrer au budget initial 2025 (compensation en vacations d'enseignement calculée sur la base des financements du ministère). Le rehaussement de ce plafond permettrait à L'École de se doter de marges de manœuvre afin de promouvoir plus largement ce dispositif.

1.5.1.3 Le développement de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

Depuis 2019, l'École s'est dotée d'une approche QVCT pour améliorer la qualité de vie et des conditions de travail des agents et favoriser l'attractivité de l'établissement.

Avec les organisations syndicales représentatives, un premier plan d'action a été conçu et mis en œuvre dès 2019. Il comportait 45 mesures couvrant de larges domaines comprenant la qualité de l'environnement de travail, la communication, la régulation de la charge de travail et la lisibilité de la politique de l'emploi menée par l'ENS-PSL.

En cohérence avec le plan santé au travail dans la fonction publique (2022-2025), l'École poursuit son engagement dans une démarche de qualité de vie au travail en lançant une réflexion paritaire devant aboutir en 2025 à l'élaboration d'un nouveau plan d'actions. Des groupes de travail s'appuieront sur l'enquête lancée auprès de l'ensemble des personnels en 2024 pour identifier des pistes concrètes d'amélioration de l'organisation et des conditions de travail et proposer un nouveau plan d'actions visant à renforcer les mesures favorisant le bien-être des agents au sein de leur environnement de travail.

En 2025, l'ENS-PSL souhaite mettre en place un « chèque culture » au bénéfice d'un large panel de ses agents avec le double objectif de développer le pouvoir d'achat et d'encourager l'accès à la culture. Cette démarche vise à contribuer au bien-être et à la qualité de vie au travail (QVCT). Elle s'inscrit dans une stratégie de valorisation des ressources humaines et de renforcement de la politique sociale et culturelle de l'École. Enfin,

elle est un élément supplémentaire d'attractivité dans le cadre des recrutements. Ce dispositif fera l'objet d'une présentation en CSA pour un poste de dépense estimé à environ 50 K€ par an.

1.5.1.4 Le renforcement de l'inclusion et de l'égalité professionnelle

L'École inscrit ses actions dans une volonté de promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité professionnelle.

En matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 fixe les dispositions relatives au plan d'actions que chaque établissement doit établir. L'ENS-PSL poursuit ses actions visant à renforcer l'égalité dans la continuité de son premier plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2021-2023) qui a trait à la résorption des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Un bilan des actions entreprises, établi en 2024 et présenté en CSA début 2025, servira de base de réflexion à l'élaboration d'un nouveau plan pour 2025-2028.

Ce travail engagé avec les organisations syndicales fin 2024 est enrichi par la publication des indicateurs relatifs à la mesure des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à l'ENS-PSL pour 2022 et 2023, qui montrent qu'il n'existe pas d'inégalités notoires en matière de rémunération à l'ENS-PSL.

Par ailleurs, le développement du recrutement, de l'accueil et l'accompagnement des étudiants et des agents en situation de handicap restent des enjeux majeurs qui doivent contribuer au développement de l'égalité des chances dans la dynamique d'une École inclusive.

En 2025, le schéma directeur du handicap 2021-2024 adopté lors du comité technique du 1er mars 2021 fera l'objet d'un bilan et d'une actualisation donnant lieu à l'élaboration d'un nouveau schéma directeur. Ce troisième schéma directeur s'inscrira dans une dynamique de mutualisation d'actions au niveau de l'université PSL.

Développer le recrutement et un meilleur accueil des personnes en situation de handicap sont autant d'objectifs que nous poursuivons depuis plusieurs années par la mobilisation de tous les acteurs de l'ENS-PSL, notamment lors des campagnes de moyens.

Au-delà de la consolidation des actions existantes, le nouveau schéma directeur aura pour ambition de constituer une avancée pour les personnes en situation de handicap en améliorant le bien-être au travail et plus largement le bien-vivre ensemble.

1.5.2 La campagne de moyens RH 2025

1.5.2.1 La stratégie RH en matière d'emplois

Le pilotage de la campagne d'emplois constitue une phase importante du processus d'élaboration budgétaire. La campagne de moyens 2025 s'inscrit dans un contexte difficile marqué par de nombreuses incertitudes budgétaires.

Toutefois, les éléments de cadrage sont sensiblement identiques à l'année précédente notamment en matière de recrutement handicap, de pistes de mutualisation à rechercher et de méthode d'analyse des besoins exprimés.

La démarche déployée a pour but de faciliter l'adéquation des ressources et des compétences aux nouveaux besoins prioritaires en maîtrisant les équilibres budgétaires. Cette vision à long terme intègre la valorisation des compétences de chacun et l'accompagnement du développement des parcours professionnels.

Lorsque cela est possible, la voie de la mutualisation de fonctions support ou le partage de compétences entre départements, laboratoires et services est privilégiée. Cette démarche vise à mettre en commun les ressources et à développer une organisation unifiée et optimisée pour améliorer l'offre de service en interne.

Par ailleurs, le nombre de recrutements a été déterminé en relation avec les départs à la retraite programmés, les mobilités sortantes, l'analyse des possibilités de mobilités internes, un renforcement de la mutualisation, les vacances définitives de postes et nos marges de manœuvre dans un contexte budgétaire contraint.

La prévision du nombre de départs à la retraite étant faible les marges de manœuvre sont réduites. Sont prévus 11 départs pour 2025, dont 4 enseignants chercheurs. Plusieurs départs sont programmés fin 2025 et n'auront donc que très peu d'effet sur nos marges de manœuvre. Par conséquent, les perspectives de redéploiements de postes restent limitées au regard des besoins des structures, exprimés lors de campagne de moyens.

Prévision de départs en retraite l'année 2025			
	Départs certains	Départs possibles Droits ouverts en 2025	TOTAL
Enseignants chercheurs	4		4
BIATSS CAT A	4		4
BIATSS CAT B	2		2
BIATSS CAT C	1		1
TOTAL	11	0	11

1.5.2.2 Les grandes tendances de la campagne de moyens 2025

Le dimensionnement de la campagne d'emplois 2025 prend en compte l'ensemble des demandes de toutes les entités soit 220 demandes (215 en 2024 et 187 en 2023) à l'issue des dialogues de gestion : 140 demandes ont été satisfaites, soit environ 64% de l'ensemble des besoins exprimés (65% en 2024, 73% en 2023 et environ 60% en 2022 et 2021). Il s'agit donc d'une mobilisation importante des moyens de l'École pour répondre aux besoins RH prioritaires.

Les demandes de postes BIATSS représentent 73% de la totalité des demandes comme lors de la campagne 2024.

Les besoins de compétences déclarés par l'ensemble des structures de l'École ont été analysés en prenant en considération la dimension pluriannuelle de la politique de l'emploi ainsi que les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur l'École. Les arbitrages effectués permettent de garantir le pilotage et de contenir les dépenses de masse salariale pour revenir à l'équilibre en 2026 après trois années de déficit budgétaire. Cette démarche vise également à préserver les capacités de l'École pour assurer ses missions de recherche, d'enseignement, de pilotage ainsi que de vie de campus dans une dynamique d'évolution.

Une attention particulière a été portée en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel aussi bien dans le domaine académique que sur les fonctions support et soutien.

Pour ce faire, 2 postes seront réservés pour des recrutements par la voie contractuelle en application de l'article L352-4 du code général de la fonction publique.

2025	Demande	Arbitrage favorable	% arbitrage favorable
Enseignant-Chercheur	59	38	64%
BIATSS	161	102	63%
TOTAL	220	140	64%

1.5.2.3 Les choix opérés au titre de l'arbitrage des ressources pour l'année 2025

A. L'emploi académique

Les arbitrages ont permis de satisfaire 6 demandes de postes de titulaires, dont 2 CPJ¹⁸, (cf. Annexes - Tableau 1) sur les 17 postes de PU et MCF demandés par les départements. Malgré une faible marge de manœuvre, l'École affirme son engagement avec une politique de ressources humaines au service de l'enseignement et de la recherche. Le remplacement de 2 départs en retraite associé à un repyramidage et à la création de 3 postes, dont 2 CPJ, démontre la détermination de l'École à préserver et développer, autant que possible, l'emploi académique.

32 postes de contractuels ont été arbitrés favorablement (34 en 2024). Ils correspondent à des renouvellements de postes d'enseignants contractuels, AGPR, ATER, lecteurs de langue, etc. (cf. Annexes - Tableau 3).

B. L'emploi BIATSS

Les choix opérés en matière d'emplois BIATSS visent à renforcer l'ensemble des fonctions soutien et support relevant des périmètres de responsabilité de la Direction, des Départements scientifiques et de la Direction générale des services.

Tout en limitant la création de postes aux besoins strictement prioritaires, l'École maintient son engagement sur l'emploi pour garantir la continuité pédagogique et assurer le fonctionnement de ses services et infrastructures.

L'analyse des besoins de compétences et des missions a été privilégiée pour déterminer les priorités en matière d'arbitrage des emplois pérennes et des besoins ponctuels. Pour faire face aux besoins croissants de compétences, 66 recrutements d'agents contractuels ont été arbitrés sur 98 demandes auxquels s'ajoutent 13 recrutements de contractuels de moins de 12 mois pour répondre à des besoins saisonniers ou à un surcroît ponctuel d'activité (cf. Annexes - Tableau 4).

En fonction du quota de postes par catégorie, 15 postes devraient être ouverts aux concours au titre de l'année 2025, dont 2 BOE¹⁹, comme en 2024 (cf. Annexes - Tableau 2). Cet effort de l'établissement vise à stabiliser des agents contractuels et à offrir des perspectives d'évolution aux agents en poste sur des emplois pérennes.

De plus, l'École proposera 6 postes ouverts à la mobilité interne ou externe. Ces postes pourront notamment être occupés par des accueils en détachement (cf. Annexes - Tableau 5).

¹⁸ CPJ : chaire de professeur junior (article L. 952-6-2 du code de l'éducation) opérée par l'Université PSL.

¹⁹ BOE : concours ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (personnes en situation de handicap).

C. La synthèse des arbitrages

Les concours et les postes ouverts à la mobilité :

Concours EC (dont 2 CPJ)	6
Concours BIATSS	15
Mobilités EC	0
Mobilité BIATSS	8
Total	29

L'emploi enseignant chercheur par corps et nature de la demande (hors concours) :

	Création (besoin pérenne)	Remplacement ou Prolongation	Besoin temporaire >12 mois ou prolongation	Besoin ponctuel (≤12 mois)	TOTAL
Agrégés préparateurs (AGPR)		2			2
ATER		8		4	12
Professeur junior ENS					0
Doctorant					0
Professeur associé (PAST)			2		2
Maîtres de langue		8			8
Lecteur langue					0
Enseignant contractuel		5		3	8
TOTAL	0	16		7	32

L'emploi BIATSS contractuel par corps et nature de la demande (hors concours, ouvertures à la mobilité et besoins saisonniers/surcroît d'activité) :

	Création (besoin pérenne)	Remplacement	Transformation	Besoin temporaire >12 mois ou prolongation	TOTAL
Adjoint technique		5		2	7
Assistant ingénieur	1	10	1	3	15
Ingénieur de recherche			1		1
Ingénieur d'études		6		6	12
Technicien	2	15		9	26
Apprenti				5	5
TOTAL	3	36	2	25	66

13 recrutements de contractuels d'une durée de moins de 12 mois, correspondant à environ 7,35 ETPT en 2025, s'ajoutent pour répondre à des besoins saisonniers ou à un surcroît ponctuel d'activité (1 IGE, 6 TECH et 6 ATRF).

D. Le coût de la campagne de moyens 2025

Le budget 2025 tient compte des arbitrages positifs de la campagne de moyens RH représentant un impact sur la masse salariale de 3,3 M€ contre 2,7 M€ en 2024. Cet impact est contenu pour assumer les dépenses incompressibles de masse salariale. Sur la même période, les effectifs en PPP²⁰ devraient se stabiliser au niveau de 2024 (hors contrats de recherche). Le nombre de postes pérennes n'augmente pas mais les repyramidages des emplois BIATSS se poursuivent dans le cadre d'une politique de développement et de montée en compétences dans tous les domaines.

Cette dynamique devrait perdurer pour tenir compte des évolutions des missions de service public et faire face aux difficultés de recrutement dans l'ESR et au manque d'attractivité actuel de la fonction publique.

Le coût des arbitrages issus de la campagne d'arbitrage 2025 se répartit comme suit :

	NB de demandes	Nb de demandes accordés	Moyen (MS 2025)	Moyen (MS 2026)
Sciences	51	28	585 880 €	900 449 €
Lettres	53	31	557 596 €	1 304 520 €
Direction	34	25	808 258 €	922 775 €
DGS	82	56	1 316 122 €	2 079 628 €
TOTAL	220	140	3 267 856 €	5 207 372 €

Un effort très conséquent est ainsi consenti par l'École pour maintenir le niveau d'emploi et garantir la soutenabilité budgétaire des arbitrages en faisant porter majoritairement les dépenses d'investissement sur le fonds de roulement au profit de la masse salariale et des crédits de fonctionnement.

1.6. PROGRAMMATION DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Le montant des recettes prévues au budget initial 2025 pour les crédits de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) versée par le CROUS de Paris est de 156 000 €. Nous anticipons un effectif de 2 600 étudiants avec une contribution de l'État de 60€ par étudiants, sachant que seuls 46 € par étudiants sont assurés²¹, mais que la contribution réellement versée par le CROUS est significativement supérieure²².

Une partie de cette somme est reversée à PSL pour financer les services mutualisés supports dédiés à la vie étudiante (Santé, Sport, Welcome Desk, Vie étudiante). Le montant du reversement est calculé sur la base de 34 € par étudiant, soit 88 400€. Les normes comptables nous imposent de valoriser ce versement en « opération pour compte de tiers »²³. Ainsi, seules 67 600 € sont intégrées dans les recettes du budget de l'établissement.

²⁰ PPP : Personne Physique Présente au 31/12.

²¹ Article D841-5 du code de l'éducation.

²² Pour mémoire, le versement du CROUS de Paris était de 199 178€ en 2023 (2 682 étudiants à 74,24€ par étudiants), 183 852,59€ en 2023 (2 612 étudiants à 70,39€ par étudiants)

²³ Tableau 5 de la liasse budgétaire.

Concernant la partie dépenses le « budget CVEC », elle est constituée du financement des SMS de PSL pour 88 400 €²⁴ ainsi que du montant des dépenses dédiées au fonds de soutien de développement de l'initiative étudiante (FSDIE), dont le montant a été arbitré par la direction à 116 500€, soit un budget CVEC pour l'établissement de 204 900€.

Le budget FSDIE comprend le financement des associations étudiantes et l'action sociale et doit représenter au moins 30% des recettes versées par le CROUS²⁵. Pour 2025, nous proposons un budget représentant 75% du montant des recettes versées par le CROUS, par la mobilisation des ressources propres de l'ENS-PSL à cet effet.

Une discussion menée par la Direction de la Vie Etudiante a eu lieu en commission de la vie étudiante et de campus permettant de proposer la programmation suivante des actions financées par la CVEC.

Créée en 2018, la CVEC est une contribution obligatoire instaurée par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Elle vise à financer des actions dédiées à l'amélioration des conditions de vie étudiante dans cinq domaines principaux :

- ✓ Accompagnement social (bourses, aides d'urgence),
- ✓ Accès aux soins et prévention santé (services médicaux, sensibilisation),
- ✓ Développement sportif (activités sportives pour les étudiants),
- ✓ Culture et initiatives étudiantes (soutien aux projets et aux associations),
- ✓ Amélioration de la qualité de vie des campus (logement, restauration).

La répartition des crédits CVEC est encadrée par une gouvernance partagée, avec une validation par le conseil d'administration après consultation.

Ainsi, la Direction de la vie étudiante collecte les besoins des associations étudiantes et des services, analyse et porte les propositions lors de la commission des études et de la vie étudiante et de campus (CEVEC).

Les critères de répartition du FSDIE est réalisée entre deux axes principaux :

- ✓ Action sociale : Pour soutenir les étudiants en difficulté et favoriser l'inclusion.
- ✓ Projets étudiants : Pour encourager les initiatives portées par les associations et les collectifs.

La répartition proposée du budget FSDIE est la suivante : 85 000 € pour l'action sociale et 31 500€ pour le financement de projets étudiants.

²⁴ A l'identique de ce qui est pratiqué pour les recettes, les dépenses pour les SMS de PSL sont valorisées en opérations pour compte de tiers

²⁵ Article D841-11 du code de l'éducation.

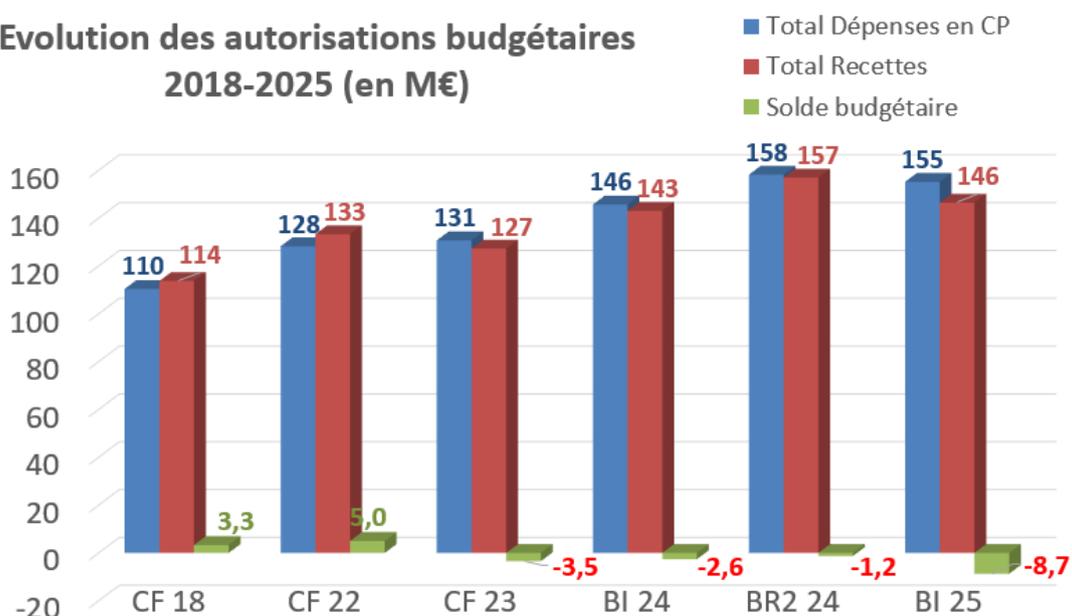
2. PRÉSENTATION DES TABLEAUX BUDGÉTAIRES

Dépenses de crédits de paiement (CP en M€)	CF 23	BI 24	BR2 24	BI 25
Personnel	95,18	96,57	103,60	105,19
Fonctionnement	30,71	37,65	42,14	40,51
Investissement	4,84	11,47	12,45	9,48
Total Dépenses en CP	130,73	145,69	158,19	155,19
Excédent				

Recettes (M€)	CF 23	BI 24	BR2 24	BI 25
Globalisées	108,83	111,69	115,09	115,61
Fléchées	18,45	31,38	41,85	30,85
Total Recettes	127,28	143,07	156,94	146,46
Déficit	3,45	2,62	1,25	8,72

La trajectoire financière et budgétaire de l'École, constatée depuis 2018, reste fortement à la hausse, tant en recettes (+32,7 M€) qu'en dépenses (+44,8 M€). Si l'établissement présente en 2025 son troisième déficit budgétaire successif, en raison de son ambition sur les investissements, valorisé au sein du schéma pluriannuel

Evolution des autorisations budgétaires 2018-2025 (en M€)



de stratégie immobilier 2024-2028 en cours d'analyse par les tutelles, il présente aussi son quatrième déficit comptable successif. Un déficit conjoncturel de -3,1 M€ en 2022 comprenant -2,1 M€ d'absence de compensation de l'État sur les rémunérations et -4,4 M€ de mesures techniques comptables (liées aux contrats de recherche et aux immobilisations). Un nouveau déficit conjoncturel de -3,4 M€ en 2023 trouvant sa source dans les -2,2 M€ de mesures salariales non compensées par l'État, un surcoût énergétique de -624 K€ et un impact sur des contrats de recherche de -668 K€. Nous retrouvons ces mesures exogènes dans le déficit prévisionnel de 2024 de -2,3 M€ : -1,1 M€ pour les fluides et -0,8 M€ pour les mesures salariales non compensées, ainsi qu'une mesure spécifique et conjoncturelle liée à la baisse des CST, qui creuse le déficit de -0,4 M€, pour couvrir la hausse de +2,2 M€ des dépenses de personnels liée aux élèves, longuement abordée lors du conseil d'administration du 15 octobre 2024.

L'exercice 2025 ne voit pas supprimer ces contraintes exogènes ou conjoncturelles, bien au contraire. Ainsi nous avons un besoin de 4,6 M€ en 2025 (cf. 1.1 1.1 Trajectoire de retour à l'équilibre) avant de construire le budget (3,5 M€ en 2026), dont le montant des recettes s'établit au BI 2024 à 111,6 M€ (uniquement les crédits globalisés), hors mesures liées au contrats doctoraux spécifiques normaliens dont l'absence de financement de 777 K€ est désormais répercutée sur les établissements partenaires, sans impact sur la rémunération des doctorants. Les mesures salariales non compensées sont évaluées entre 2,6 et 3,1 M€.

Par ailleurs, notre tutelle nous demande de construire ce budget 2025 dans une trajectoire de retour à l'équilibre pluriannuel.

Ainsi, est prévue pour 2025 une augmentation des recettes globalisées de +3,9 M€ permettant de ne pas contraindre les dépenses entraînant nécessairement une réduction des effectifs et de la masse salariale, compte tenu de notre besoin budgétaire (+4,6 M€ en 2025, +3,5 M€ en 2026).

Sur les dépenses globalisées (crédits de paiement - CP), l'augmentation est de seulement +1,1 M€.

Sur les crédits de personnel globalisés (hors élèves), l'évolution de la masse salariale prévue pour les agents de l'ENS-PSL se limite à l'évolutions liées à la charge patronale « pension civile » et au GVT. Néanmoins, la masse salariale 2025 projeté en 2026 montre, toutes choses égales par ailleurs, que la seule marge de manœuvre pour la campagne de moyens RH 2026 est constitué des départs non prévus à ce jour.

Enfin, sur les crédits de personnels relatifs aux élèves, vous trouverez ci-dessous le détail du « reste à charge » pour l'École, au regard des mesures non financées, qui représente 2 M€ de mesures exogènes (car décidées par l'État), que nous espérons voire réduire à 1,6 M€ en 2025 par une participation complémentaire du ministère sur les mesures SMIC, comme le montre le tableau suivant, qui montre l'effort déjà réalisé par l'établissement au bénéfice de ces derniers, et constitue de fait, une contrainte budgétaire à intégrer dans nos équilibres futurs :

Evolution masse salariale élève à la charge de l'ENS-PSL	2021	2022	2023	2024 (notif intermédiaire)	2025 (prévu)
Mesures SMIC élèves	50 776	521 258	539 518	826 467	459 449
Coût augmentation point d'indice 3,5% au 1er juillet 2022		470 113			
Mesure Guerini Prime pouvoir d'achat			357 605		
Mesure Guerini 1,5% point d'indice au 1er juillet 2023			155 040	228 000	248 895
Mesures Guerini 5 points d'indice 1er janvier 2024				213 294	232 841
+4% charges patronales pension civile 1er janvier 2025					660 860
Total coût élèves à la charge de l'établissement	50 776	991 371	1 052 163	1 267 761	1 602 046

Les modalités de présentation des prévisions budgétaires 2025, proposée ci-dessous, suivent les préconisations de la circulaire annuelle commune de la Direction Générale des Finances Publiques et de la Direction du Budget relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes et opérateurs de l'État. Elles consistent à mettre en exergue les enjeux budgétaires et comptables annuels, tout en se référant aux agrégats principaux de la gestion financière. Ainsi seront successivement décrits les autorisations budgétaires limitatives, puis l'équilibre financier prévisionnel et enfin l'analyse de la soutenabilité financière de l'établissement.

2.1. AUTORISATIONS BUDGETAIRES LIMITATIVES

Conformément au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique²⁶, les autorisations limitatives concernent tant les emplois (§ 2.1.1) que les crédits budgétaires (§ 2.1.2) dont est précisé le détail des dépenses par destination et des recettes par origine (§ 2.1.3)

2.1.1. Tableau des autorisations d'emplois

Pour mémoire, le plafond d'emplois établissement²⁷ est un plafond d'effectif autorisé par le conseil d'administration de l'ENS-PSL, exprimé en équivalent temps plein annuel (ETPT)²⁸.

Il est composé, d'une part, d'un plafond État, qui représente la prévision d'effectif sur les emplois notifiés par l'État au sein de la subvention pour charges de service public (SCSP).

Ainsi que, d'autre part, d'un plafond ressources propres déterminé par l'établissement en fonction des effectifs rémunérés sur les ressources propres de l'École. En plus d'un volant « politique de l'École », constitué par des recrutements réalisés par l'ENS-PSL sur ses ressources propres (dont les contrats doctoraux de PSL, ainsi que les CDSN financés par les autres Écoles normales et ceux de l'École Polytechnique), nous y trouvons les contrats de recherche et le mécénat.

Les plafonds État et établissement sont soumis au vote du conseil d'administration.

Le nombre total d'emplois, représentant notre prévision de consommation, s'établit à 1 918 ETPT contre 1 841 ETPT au budget initial 2024 soit une variation de +77 ETPT. Cette variation du plafond d'emplois s'explique principalement par celle des prévisions de +91 ETPT sur les recrutements financés par les contrats de recherche (cf. annexe n°2 - Tableau 5).

Pour la première année, nous appliquons ce principe à la prévision d'effectif sur le plafond État, qui s'établit à 1 374 ETPT. Elle tient compte de la baisse significative des congés sans traitement pris par les élèves fonctionnaires stagiaires, de la prévision des flux d'entrées sorties et des arbitrages de la campagne de moyens.

Ces plafonds vont être soumis à l'avis du comité social d'administration du 3 décembre 2024. L'avis sera porté à la connaissance du conseil d'administration lors de la présentation du présent budget.

Le plafond notifié par l'État augmente de +1 ETPT par rapport au BI2024, à 1 389 ETPT, en raison d'un contrat doctoral supplémentaire notifié en mars 2024 au titre de la recherche documentaire, qui nous permet d'attribuer un CDSN supplémentaire.

²⁶ Son article 58 relative à la comptabilité budgétaire, notamment, indique que : « La comptabilité budgétaire retrace l'ouverture et la consommation des autorisations d'engager et de payer, ainsi que l'enregistrement des recettes autorisées. Elle permet de rendre compte de l'utilisation des crédits et, le cas échéant, des emplois mis à la disposition des ordonnateurs, conformément à la spécialisation de ces crédits et de ces emplois. ». Son article 175 le complète ainsi : « Le budget comprend : Les autorisations budgétaires constituées des autorisations d'emplois, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des prévisions de recettes de l'exercice ainsi que du solde budgétaire en résultant... ».

²⁷ Présent sur le tableau 1 – tableau des emplois de la liasse budgétaire.

²⁸ Un agent à 80% présent six mois dans l'année décompte 0,4 ETPT (équivalent temps plein annuel).

2.1.2. Tableau des autorisations budgétaires

Le tableau n°2 – autorisation budgétaires présente les prévisions en recettes²⁹ d'une part, les autorisations d'engagement et crédits de paiement³⁰ d'autre part.

2.1.2.1. Tableau détaillé des recettes budgétaires

Selon le cadre règlementaire découlant de la GBCP, la construction du budget 2025 s'effectue en matière de recettes par l'analyse :

- ✓ des prévisions d'encaissements, qui peuvent porter sur des recettes d'investissement ou de fonctionnement, y compris sur des créances antérieures à l'exercice ;
- ✓ de la nature, globalisée ou fléchée, des recettes : les recettes fléchées correspondent aux opérations pour lesquelles le financement est dédié à des actions spécifiques, comme, principalement, les contrats de recherche et la plupart des financements de mécénat mais aussi les opérations relevant du CPER.

	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Budget initial 2025	Ecart BI2025 / BI2024
TOTAL GENERAL	127 279 755	143 074 089	146 463 408	3 389 319
Recettes globalisées	108 825 672	111 694 767	115 609 943	3 915 176
SCSP	96 325 071	97 568 681	98 249 766	681 085
Autres financements de l'Etat	100 000	22 500	22 500	0
Fiscalité affectée	183 853	57 000	67 600	10 600
Autres financements publics	2 241 111	5 966 358	2 678 400	-3 287 958
Recettes propres	9 975 637	8 080 228	14 591 677	6 511 449
Recettes fléchées	18 454 083	31 379 322	30 853 465	-525 857
Financements de l'Etat fléchés	3 691 700	3 200 000	145 992	-3 054 008
Autres financements publics fléchés	14 642 603	25 416 729	25 452 397	35 668
Recettes propres fléchées	119 780	2 762 593	5 255 076	2 492 483

Le montant total des recettes budgétaires est porté pour 2025 à 146,5 M€, soit une augmentation de +3,4 M€ par rapport au budget 2024 et de +19,2 M€ par rapport au compte financier 2023³¹. Ce montant est supérieur de 3,3 M€ à celui présenté lors du débat d'orientation budgétaire de juillet 2024 (143,2 M€). L'écart provenant d'une estimation à la baisse de la SCSP -1,7 M€ et d'une estimation à la hausse des ressources propres de +4,9 M€ (+2,7 M€ sur les recettes globalisées et +2,2 M€ sur les contrats de recherche et mécénat).

Si l'École conserve un principe prudentiel dans l'évaluation des recettes, les montants des dépenses (notamment exogènes) auxquelles nous faisons face nous impose d'augmenter nos recettes pour nous permettre de retrouver un équilibre budgétaire dès 2026.

²⁹ L'article 205 relatif à la comptabilisation des recettes budgétaires dispose que « les recettes sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées »

³⁰ L'article 180 du décret précité dispose : « Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'exercice ».

³¹ Pour mémoire, l'année 2023, premier exercice comptable avec SIFAC, avait été marquée par un retard dans le traitement des recettes, qui avait donné à lieu à un « report » de 10,6 M€ de recettes de 2023 sur 2024 lors du BR12024.

A- Les recettes globalisées

Indépendamment de la SCSP dont le détail est indiqué ci-après, les recettes globalisées sont ainsi constituées :

- ✓ des autres financements de l'État : la subvention récurrente de la DGESCO³² est maintenue à 22,5 K€ comme en 2024 ;
- ✓ de la fiscalité affectée : elle correspond à la recette attendue au titre de la CVEC³³ de 67,6 K€, qui fait l'objet d'un point spécifique (cf. 1.6 Programmation des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus) ;
- ✓ des autres financements publics pour un montant total de près de 2,7 M€, soit une diminution de -3,3 M€ par rapport au BI2024, correspondant à un transfert vers les recettes propres des financements des contrats doctoraux et de mise à disposition des locaux de PSL pour -3,6 M€, ainsi que d'une augmentation de 300 K€ à part égale entre le préciput ANR (1 640 K€, soit +150 K€) et la part hébergeur versé par le CNRS et l'INSERM (936 K€, +150 K€);
- ✓ des recettes propres pour 14,6 M€, en augmentation de 6,5 M€ par rapport au budget initial 2024, dont 3,6 M€ de transfert de crédits en provenance des autres financements publics au titre des contrats doctoraux, 692 K€ d'augmentation sur ces deniers (en raison de l'augmentation du salaire des contrats doctoraux prévue en 2025³⁴ et de la variation des effectifs), ainsi qu'une augmentation des recettes propres de +2,2 M€.

Le rétablissement de l'équilibre de notre budget en 2026 est possible sous réserve que nous augmentons nos recettes. Une part de cette augmentation (+570 K€) est liée à notre activité ; +170 K€ sur le restaurant au vu d'une fréquentation en hausse de 9% sur les dix premiers mois de 2024, +80 K€ sur les frais de gestion lié aux contrats de recherche et aux actions de mécénat et +435 K€ sur les autres recettes propres (+200 K€ pour un financement État sur le projet immobilier de raccordement de Jourdan au chauffage urbain, +140 K€ sur les colloques).

Une seconde partie de cette hausse de recettes (+1 660 K€) repose sur des recettes nouvelles :

- ✓ +397 K€ au titre de l'hébergement, par l'augmentation de 150 € par mois du loyer payé par les internes (hors boursiers³⁵), à partir de septembre 2025. Le loyer mensuel passerait de 315 € à 465 € mensuel, soit une augmentation de recettes de 337 K€ en 2025 et de 897 K€ en 2026. Par ailleurs, toute personne (étudiant, invité et personnel) entrant dans un logement de l'ENS-PSL pour une durée au moins égale à 30 jours se verra facturé un montant forfaitaire correspondant à la prestation de ménage de préparation du logement à la charge de l'École (50 €), dès le 1^{er} janvier 2025, ce qui représente 60 K€ de recettes supplémentaires.
- ✓ +260 K€ au titre de la participation des laboratoires, via leurs contrats de recherche, au surcoût de la prise en charge par l'École des contrats doctoraux PSL et CDSN, dont le financement ne couvre pas la totalité du coût chargé (182 ETPT annuel en 2025); ce surcoût représente plus d'1 M€, pour lequel nous prévoyons une prise en charge d'au moins 25% en 2025, que nous espérons en hausse en 2026
- ✓ +1 M€ de nouvelles recettes pérennes, qui fera l'objet d'un débat au conseil d'administration, afin de déterminer les objectifs de recettes que nous nous fixons sur différentes thématiques, par exemple, et de manière différenciée, pour les frais d'inscription, les formations spécialisées ou les tarifs du restaurant.

D'autres pistes sont déjà à l'étude pour 2026, par exemple concernant les frais de gestion des contrats gérés à la fondation de l'ENS (autour de 400 K€ par an).

³² Direction Générale de l'Enseignement Scolaire.

³³ Contribution de Vie Étudiante et de Campus.

³⁴ L'arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel fixe une rémunération brute de 2 200€ en 2025 contre 2 100€ en 2024.

³⁵ Les boursiers doivent être pris au sens des boursiers du CROUS sur critères sociaux. Ils représentent 13% de l'effectif.

Le détail des recettes globalisées inscrites au budget initial 2025 se trouve dans le tableau ci-après :

	Exécuté 2022	Exécuté 2023	Budget initial 2024	Budget initial 2025	Ecart 2024 / 2025
Recettes globalisées	106 045 338	108 825 672	111 694 767	115 609 943	3 915 176
SCSP	92 121 587	96 325 071	97 568 681	98 249 766	681 085
Autres financements de l'État	22 500	100 000	22 500	22 500	0
Fiscalité affecté - CVEC	129 957	183 853	57 000	67 600	10 600
Sous-total Autres financements publics	5 636 330	2 241 111	5 966 358	2 678 400	-3 287 958
Préciput ANR	1 829 852	1 289 246	1 489 632	1 640 000	150 368
Part Hébergeur (CNRS / INSERM)	830 593	571 694	780 000	936 000	156 000
Contrats doctoraux PSL	2 058 130	0	2 683 598	0	-2 683 598
Contrats doctoraux (CDSN autres ENS et X)	435 249	0	823 129	0	-823 129
MàD Locaux PSL	109 421	0	114 000	0	-114 000
Autres	373 085	380 171	76 000	102 400	26 400
Sous-total Recettes propres	8 134 964	9 975 637	8 080 228	14 591 677	6 511 449
Contrats doctoraux PSL	0	2 151 698	0	3 107 900	3 107 900
Hébergement	1 911 525	2 392 101	2 150 000	2 547 200	397 200
Frais de gestion	1 211 779	1 129 548	1 581 588	1 662 000	80 412
Contrats doctoraux (CDSN autres ENS et X)	0	566 004	0	1 090 600	1 090 600
Restauration	769 485	714 148	700 000	870 000	170 000
Prestations de laboratoires	979 154	488 000	925 000	883 000	-42 000
MàD Locaux hors PSL	288 191	541 579	666 000	575 800	-90 200
Droits d'inscription	670 705	607 529	670 000	670 000	0
Remboursement engagement décennal	297 295	139 675	350 000	350 000	0
Participations aux contrats doctoraux	0	0	0	262 000	262 000
Participations aux concours	244 485	70 847	260 000	260 000	0
MàD Locaux PSL	0	109 421	0	109 421	109 421
Taxe d'apprentissage	51 712	1 300	50 000	70 000	20 000
Éditions	82 496	45 372	65 000	65 000	0
Mise à disposition de personnel	171 241	304 852	64 000	35 000	-29 000
Bourses international / Erasmus	204 683	293 023	0	0	0
Mécénat	604 120	0	0	0	0
Nouvelles recettes 2025	0	0	0	1 000 000	1 000 000
Autres	648 091	420 540	598 640	1 033 756	435 116

- ✓ La subvention pour charges de service public (SCSP) :

Le tableau suivant donne le détail de la prévision de SCSP pour 2025.

SCSP	notification intermédiaire 2024	Budget initial 2024	Budget initial 2025	Variation BI2025 / BI2024
Fonctionnement	12 835 482	13 097 221	12 932 982	-164 239
<i>dont sécurité et accessibilité</i>	100 000	100 000	200 000	100 000
<i>dont concours</i>	487 837	487 837	487 837	0
<i>dont LPR Moyens laboratoires</i>	568 978	866 300	568 978	-297 322
<i>dont IUUF</i>	161 250	161 250	161 250	0
<i>dont vie étudiante et handicap étudiant</i>	33 000	33 000	33 000	0
Masse salariale	83 689 413	84 471 460	85 316 784	845 324
<i>dont revalorisation point d'indice (2022)</i>	2 097 784	2 097 784	2 097 784	0
<i>dont mesures Guerini (2023)</i>	862 686	811 207	862 686	51 479
<i>dont mesures SMIC élèves</i>	1 190 710	1 890 061	1 650 159	-239 902
<i>dont mesures LPR 2023</i>	192 246	121 944	192 426	70 482
<i>dont mesures LPR 2024</i>	174 850	0	199 114	199 114
<i>dont mesures LPR 2025</i>	0	0	160 000	160 000
<i>dont diversité</i>	200 000	66 000	200 000	134 000
<i>dont CDSN</i>	13 184 378	13 961 670	13 849 212	-112 458
<i>dont IUUF</i>	136 955	66 666	136 955	70 289
<i>dont transfert 1 PR SU - 13 postes</i>	130 000	0	130 000	130 000
<i>dont transfert 2 PR UPC - 13 postes</i>	0	0	260 000	260 000
Total SCSP	96 524 895	97 568 681	98 249 766	681 085

La SCSP inscrite pour 2025 à hauteur de 98,2 M€ est en augmentation de 681 K€ par rapport à celle de l'année dernière et ajustée fortement à la baisse par rapport à celle inscrite en LOB (-1,6 M€, dont -1,7M€ sur les crédits de personnels), pour prendre en compte les mesures ministérielles de 2025 : -863 K€ sur le financement Guérini (50% en 2025 contre 100% attendu), -777 K€ de financement pour les CDSN (seule la revalorisation est financée), -367 K€ sur le financement des mesures SMIC normaliens (une partie des mesures SMIC élèves reste donc à notre charge).

Les recettes de fonctionnement sont prévues à 12,9 M€, soit une baisse de -164 K€ par rapport au BI2024, principalement en raison d'un ajustement à la baisse (-297 K€) dû à l'alignement de notre budget LPR Moyens des laboratoires au montant notifié par le ministère.

La dotation en crédits de personnel est portée à 85,3 M€, en croissance de +0,8 M€ par rapport à 2024 prenant en compte un certain nombre de décisions annoncées par l'État :

- ✓ le financement des mesures Guérini reste à 50% en 2025, comme en 2024 (nous conservons donc à notre charge 863 K€),
- ✓ les mesures LPR 2025 concernant la rémunération des agents sont financées (+160 K€), y compris la hausse des contrats doctoraux qui explique l'évolution de la dotation des CDSN entre la notification intermédiaire 2024 et le budget initial 2025, mais qui représente une diminution de -112 K€ entre les budgets initiaux.
- ✓ Sur les mesures SMIC pour les élèves, nous espérons une compensation supplémentaire de l'État, permettant de compenser la moitié du reste à charge de l'établissement qui est de 919 K€ en 2025, afin de limiter le reste à charge correspondant à 459 K€ pour l'établissement

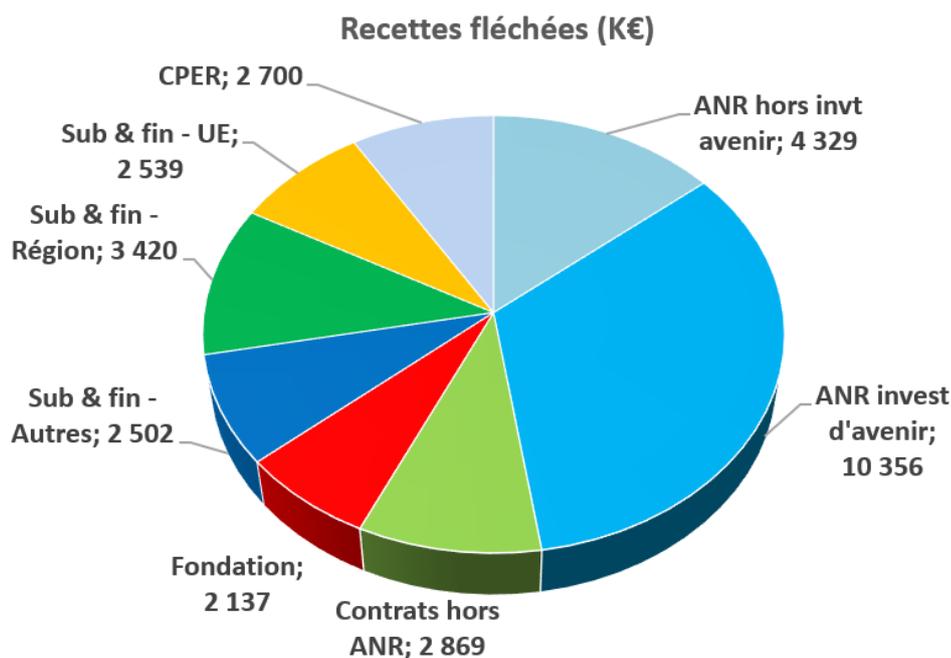
- ✓ Le transfert des deux derniers postes de PR de l'ENS-PSL (+260 K€) décentralisés dans les universités parisiennes, qui ont été transférés à tort à ces dernières, lors du passage aux responsabilités et compétences élargies autour des années 2010.

B- Les recettes fléchées

Les prévisions de recettes fléchées sont portées à 30,5 M€, soit une diminution de -0,5 M€ par rapport au BI 2024.

Cette évolution s'explique par une hausse des recettes sur les contrats de recherche de +1,9 M€, une hausse sur le mécénat de +1,1 M€ et une baisse sur les recettes CPER de -3,5 M€.

Les recettes ici inscrites correspondent en particulier aux prévisions découlant des différentes conventions et contrats de recherche en cours à l'École. Elles ressortent de la programmation pluriannuelle désormais intégrée dans le nouveau système d'information (SIFAC) : celle-ci devra être ajustée de l'exécution constatée à l'issue de la clôture 2024.



En complément des développements précédents (cf. 1.3 Actions liées aux contrats de recherche supra), il ressort des recettes fléchées prévues pour 2025 le détail suivant :

- ✓ Les financements ANR représentent près de la moitié des recettes fléchées du BI 2025 (48%), comme le BI 2024 (46%).
 - Les financements au titre des investissements d'avenir sont prévus pour 10,4 M€, correspondant notamment à la fin de programme LABEX (ICFP et Mémolife), et le financement des EUR Translitterae (arrêtée le 16 février 2024) et Frontcog, pour un total cumulé de 5,2 M€. A cela, s'ajoutent le lancement des grands programmes de recherche de PSL, dont cinq seront gérés à l'ENS-PSL, sur lesquels nous anticipons 2,8 M€ de recettes en 2025. En outre, nous anticipons 1 M€ de recettes sur trois autres projets : ONEPSLRP finançant le développement du SAAP³⁶, ainsi que deux EQUIPEX : IMF NMR (résonance magnétique nucléaire au département de Chimie) et IDEE (recherche expérimentale en éducation, au département d'Économie) ;
 - Les autres financements ANR hors investissement d'avenir représentent un montant cumulé moindre mais tout de même significatif de 4,3 M€. Ces recettes visent 104 projets (89 en 2024), représentant un encaissement moyen attendu de 33 K€ (48 K€ en 2024) ;
- ✓ Les diverses subventions européennes, de la région Île-de-France ou d'autres partenaires représentent 8,5 M€ soit 27 % (25% en 2024). Le principal financement attendu pour 2025 (comme 2024) a pour origine la région Île-de-France dans le cadre du projet DIM Respire, pour 1,9 M€. Les autres

³⁶ Service mutualisé support de PSL opéré par l'ENS-PSL visant à fournir à l'échelle de PSL un accompagnement pour le montage des projets de recherche (nationaux, européens et internationaux) et propose des aides ciblées ou un suivi complet jusqu'au dépôt du projet.

subventions attendues sont beaucoup plus éclatées : près d'1,1 M€ sur 4 ERC, 816 K€ sur 12 programmes MSCA, 561 K€ sur quatre DIM, 546 K€ sur cinq financements H2020, etc... Ainsi ces recettes se répartissent en 91 contrats de financement (70 en 2024) représentant un montant moyen de 93 K€ (99 K€ en 2024);

- ✓ Les divers contrats industriels et financements de fondations et autres dons constituent un volume de 5 M€.
- ✓ Enfin on mettra « à part » les financements pour le CPER Lhomond au BI 2025, qui ne sont pas directement affectés à des contrats de recherche mais qui contribuent à l'amélioration de l'immobilier de l'établissement : 2,7 M€ sont prévus pour 2025 dont 2 M€ de la Ville de Paris et 700 K€ de la région Île-de-France.

2.1.2.2. Tableau détaillé des dépenses budgétaires

Les dépenses pour 2025 montrent une hausse très importante des autorisations d'engagement (+6,7 M€) et, davantage encore des crédits de paiement de l'École (+9,5 M€) par rapport au budget initial 2024, toutes enveloppes confondues.

Ces variations s'expliquent en très grande partie par les opérations fléchées (infra) : les AE fléchées sont, par rapport au budget initial 2024, en forte croissance (+5,6 M€), tant en dépenses de personnel (+4,2 M€) que de fonctionnement (+4,3 M€), partiellement compensées par une nette réduction des dépenses d'investissement, en particulier au titre du CPER (-3,2 M€). Le constat est assez proche en matière de CP : les crédits de paiement fléchés sont en forte croissance (+8,4 M€, principalement au titre des dépenses de personnel (+4,2 M€) et dans une moindre mesure de fonctionnement (+3,7 M€) pour un niveau d'investissement (CPER compris) limité à 521K€. Les dépenses globalisées ont ainsi été contraintes à une croissance d'1,1 M€ en AE comme en CP par rapport à 2024, en compensant l'augmentation des charges de personnel (+4,4 M€) par une réduction des dépenses de fonctionnement (-1,2 M€ en AE et -809 K€ en CP) comme d'investissement (-2,1 M€ en AE et -2,5 M€ en CP).

On soulignera par ailleurs que ces prévisions de dépenses s'écartent significativement de celles qui étaient initialement envisagées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) de juillet 2024 : -3 M€ pour les crédits globalisés, démontrant les efforts de maîtrise des dépenses de l'établissement et +7,9 M€ pour les crédits fléchés, dont les prévisions ont été affinés au regard des prévisions budgétaires pluriannuelles des contrats de recherche.

Ces prévisions restent très nettement supérieures à celles constatées à la clôture 2023 (+14,5 M€ en AE et +24,5 M€ en CP) : ici encore ces écarts s'expliquent principalement par les opérations fléchées sur contrats de recherche (+11 M€ en AE et +14,3 M€ en CP) sur l'ensemble des enveloppes. Le niveau des dépenses globalisées est aussi en forte croissance par rapport au compte financier 2023, en particulier en CP (+10,1 M€), surtout en matière de dépenses de personnel (+5,2 M€). La hausse des dépenses en CP de fonctionnement (+3,8 M€), est due uniquement aux CDSN : nous prévoyons, hors CDSN, une contraction de 204 K€, ce qui illustre la tension sur notre budget, dans une période de forte augmentation des coûts. Les crédits d'investissement (+1,2 M€) connaissent aussi une augmentation significative par rapport à la clôture 2023.

Sont indiquées ci-dessous les variations de dépenses au sein des différentes enveloppes, en autorisations d'engagement (AE) comme en crédits de paiement (CP), y compris au regard de l'origine des financements de ces dépenses.

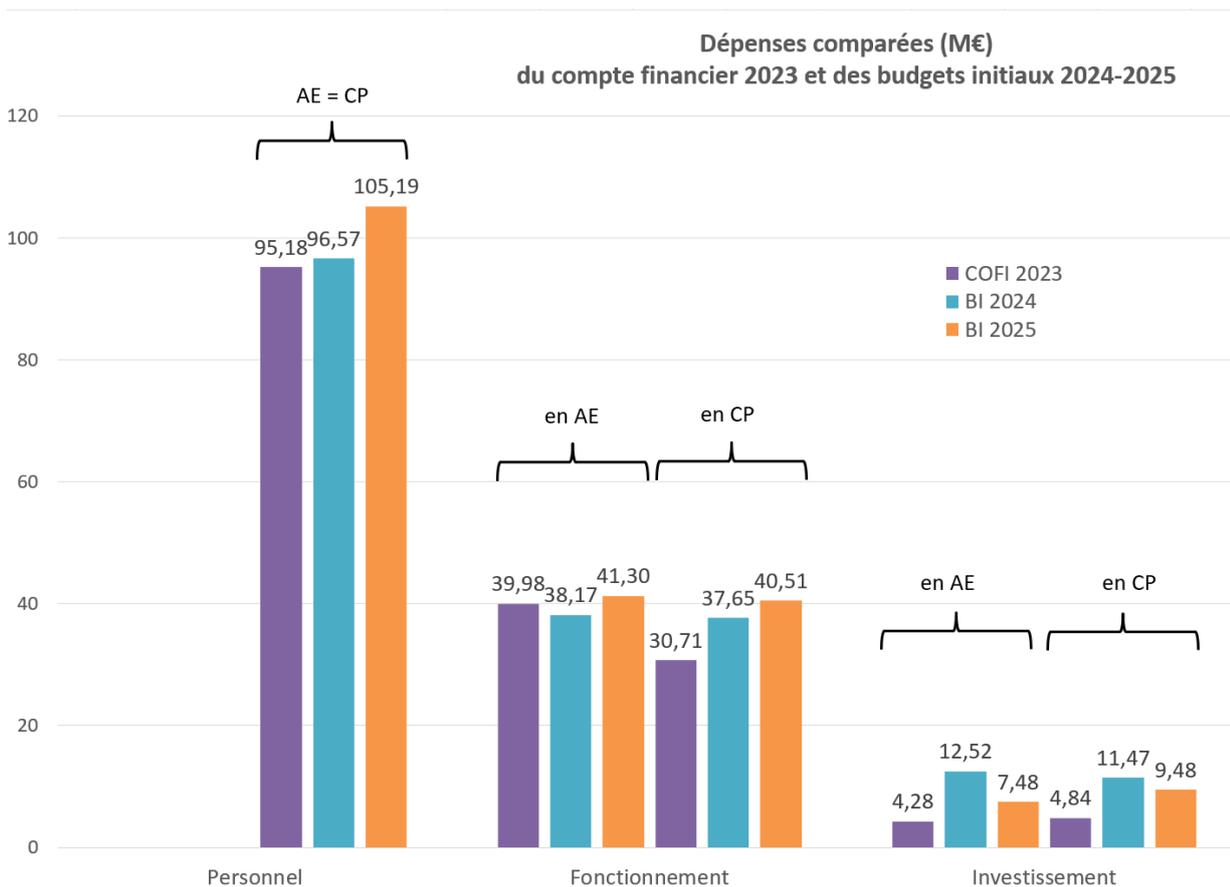
Les AE et CP globalisés sont les suivants :

- ✓ en personnel : 87,2 M€ en AE=CP soit + 4,4 M€ par rapport au BI 2024 et +5,2 M€ par rapport au compte financier 2023 (CoFi 2023) ;
- ✓ en fonctionnement : 28,6 M€ d'AE et 28,1 M€ de CP, soit des variations respectives de -1,2 M€ et -809 K€ par rapport au BI 2024 mais une programmation différente du compte financier 2023 (respectivement en AE et CP : -3,4 M€ et +3,8 M€) ;
- ✓ en investissement : 4,3 M€ d'AE et 4,4 M€ de CP, soit en baisse par rapport au BI 2024 (respectivement -2,1 M€ et -2,5 M€, soit +1,8 M€ et +1,2 M€ par rapport au CoFi 2023).

Sur crédits fléchés, les AE et CP sont les suivants :

- ✓ en personnel : 18 M€ soit +4,2 M€ par rapport à la prévision 2024 et +4,8 M€ par rapport à la clôture 2023 ;
- ✓ en fonctionnement : 12,7 M€ d'AE et 12,4 M€ de CP soit une croissance de + 4,3 M€ en AE et +3,7 M€ en CP par rapport à la prévision 2024 ainsi que +4,8 M€ et +6 M€ par rapport par rapport à la clôture 2023 ;
- ✓ en investissement : 3,2 M€ d'AE et 5,1 M€ de CP, quasi exclusivement dédiés aux contrats de recherche, soit -2,9 M€ en AE et +521 K€ en CP par rapport au BI 2024 ainsi que +1,4 M€ en AE et +3,5 M€ au regard du compte financier 2023.

Le détail des arbitrages est fourni en annexe, pour la Direction, les départements Lettres, les départements Sciences et la Direction générale des services (cf. annexe 1 – Tableau des arbitrages budgétaires 2025).



A- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, portées pour 2025 à 105,2 M€, augmentent de +8,6 M€ par rapport au BI 2024 et de +10 M€ par rapport au compte financier 2023. Cette variation dépasse les niveaux rencontrés par le passé lors des précédents budgets initiaux, qui s'expliquent par un certain nombre de facteurs, pour la plupart exogènes, notamment la hausse de +4% sur la charge patronale dédiée à la pension civile qui représente 1,29 M€ à l'échelle de l'établissement, non financée.

Ces dépenses représentent de façon très légèrement croissante 68% de l'ensemble des dépenses de l'établissement et 72 % des dépenses hors investissement. Elles restent très inférieures à la moyenne de la plupart des établissements d'enseignement supérieur et restent dans les normes prudentielles recommandées.

Le périmètre globalisé des dépenses de personnel représente un volume de 87,2 M€, soit 83 % du total des dépenses de personnel. Ce type de dépenses est en nette croissance de +4,4 M€ par rapport au budget initial 2024 et +5,2 M€ par rapport au compte financier 2023.

Cette hausse concerne quasi exclusivement la gestion « centralisée » de ce type de dépenses et les contrats doctoraux. En effet, une partie des dépenses de personnel, pour 2,8 M€ est décentralisée dans les structures, afin d'assurer la rémunération des concours et diverses vacances, en particulier d'enseignement. Ce poste, constant à l'échelle de l'établissement, connaît des variations significatives. En effet, le fonctionnement des services (la DGS) voit une diminution de -549 K€ (-249 K€ sur les allocations pour retour à l'emploi³⁷ – ARE - et -280 K€ de transfert vers le fonctionnement pour l'action sociale), qui est compensé par +178 K€ de crédits provenant des contrats de recherche grâce à un meilleur suivi, permis par SIFAC et détaillé par contrats de recherche, et +220 K€ pour la part laboratoire des appels à projets ANR dédiée aux unités de recherche (4% des frais de gestion).

En ce qui concerne les contrats doctoraux³⁸, nos prévisions aboutissent à une augmentation de +1,4 M€, en lien avec l'augmentation de 100€ de rémunération brute mensuelle prévue et l'évolution des effectifs.

Pour la gestion « centralisée » de ces crédits globalisés, l'augmentation est de +3,1 M, dont +2,2 M€ pour les élèves et +850 K€ pour les agents (hors élèves).

L'augmentation des élèves a plusieurs origines : d'abord le coût de la masse salariale des élèves intègre la surconsommation liée à la diminution des congés sans traitement (CST), mise en lumière lors du BR2/2024 et entraînant une présence de +26 ETPT annuel supplémentaire en 2025, soit un coût de +1,1 M€ (effet volume) qui devrait disparaître en 2026. Par ailleurs, l'augmentation de la charge pension civile conduit à ajouter 661 K€ (effet valeur) à nos prévisions de masse salariale élèves, conduisant à un montant total de 34 M€ au BI2025.

La masse salariale projetée ENS-PSL hors élève représente un total de 43 M€. Son montant est déterminé en projetant les effectifs de septembre 2024 sur l'année 2025, auquel nous rajoutons le coût de la campagne 2025 (cf. 1.5.2.3 Les choix opérés au titre de l'arbitrage des ressources pour l'année 2025), en tenant compte des différés de recrutement et de divers coûts supplémentaires (+2 M€), comme, par exemple, l'augmentation de la charge pension civile (631 K€), le GVT (260 K€³⁹), les mesures LPR (RIPEC, repyramidage, ...), etc. Ainsi, l'augmentation prévue en 2025 de 860 K€ entre les budgets initiaux 2024 et 2025 correspond à l'augmentation de la pension civile et au GVT. La campagne de moyens RH 2025 a pour résultat de contenir, en valeur, la masse salariale des agents de l'ENS-PSL au niveau de celle du budget initial 2024.

En outre, la prévision 2026 de la masse salariale (hors élève), calculée avec les extensions année pleines de masse salariale et les glissements liés aux recrutements, nous donne une prévision de consommation de 42,8 M€. Cela signifie que les seules marges de manœuvre de l'ENS-PSL pour le budget 2026, hors recettes nouvelles et à arbitrage constant avec le fonctionnement, sont les départs non anticipés des agents, alors que la campagne 2025 a arbitré 3,3 M€ de recrutement pour 2025.

³⁷ par l'ENS-PSL, qui est sous le régime dit de l'auto-assurance, donc assure ses agents contre le risque lié à la privation d'emploi.

³⁸ Contrats doctoraux spécifiques normaliens de l'ENS-PSL, des autres ENS ou de l'École Polytechnique et contrats doctoraux financés par PSL.

³⁹ Estimation réalisée en utilisant les données fournies par la DAF du MESR (hors élèves).

Les principales variations relatives aux dépenses de personnel globalisées sont présentées dans le tableau suivant :

	Budget initial 2024	Budget initial 2025	Ecart 2024 / 2025
Dépenses personnel globalisé	82 723 847	87 156 122	4 432 275
Gestion centralisée	73 965 215	77 018 617	3 053 402
Elèves fonctionnaires	31 840 704	34 044 380	2 203 676
masse salariale ENS-PSL hors EF	42 124 511	42 974 237	849 726
Contrats doctoraux (et CDSN)	5 927 393	7 312 000	1 384 607
CDSN ENS	2 221 311	2 437 300	215 989
Contrats doctoraux PSL	2 770 793	3 508 700	737 907
CDSN autres ENS et X	935 289	1 366 000	430 711
gestion décentralisée : jury, vacances d'enseignement, enveloppe structures (ARE, actions sociale, recrutements dpt,..)	2 831 239	2 825 505	-5 734

La prévision de 18 M€ sur le périmètre fléché se fonde, quant à elle, sur l'évolution des contrats et les besoins exprimés par les porteurs de projets au moment de la mise en place du financement : elle est ainsi en forte croissance (+4,2 M€) et pourra être ajustée lors des prochains rectificatifs au regard notamment de l'exécution constatée à la clôture 2024.

B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 41,3 M€ en AE et 40,5 M€ en CP. Les dépenses de fonctionnement représentent de façon assez stable plus de 26 % du total des dépenses de l'établissement, en AE comme en CP. Ces dépenses connaissent une augmentation de +3,1 M€ en AE et +2,9 M€ en CP mais celle-ci reflète une variation contradictoire selon la nature des crédits : une baisse des crédits de fonctionnement globalisés (-1,2 M€ en AE et -809 K€ en CP) *versus* une hausse des crédits fléchés de fonctionnement (+4,3 M€ en AE et +3,7 M€ en CP). Les dépenses de fonctionnement sont composées à 69 % de crédits globalisés (soit une part en nette diminution par rapport à celle de 2024 portée à 78%), montrant à la fois les efforts de maîtrise des dépenses sur crédits récurrents et la forte augmentation des dépenses prévisionnelles sur crédits fléchés.

Ainsi les dépenses globalisées de fonctionnement représentent un montant de 28,6 M€ en AE et 28,1 M€ en CP, soit une diminution de 4 % des AE. La baisse de -1,2 M€ en AE par rapport à 2024 permettant d'absorber partiellement la croissance évoquée supra des crédits de personnel (+4,4 M€). Elle se répartie entre -839 K€ sur les arbitrages (dont +151 sur les travaux), -555 K€ sur les CDSN de l'ENS-PSL et +211 K€ sur des lignes autofinancées. La diminution de -990 K€ (hors travaux) de crédits concerne l'ensemble des structures :

- ✓ Les services et budgets ressortant de la Direction (y compris Communication, DEVEC et DRI) sont en réduction de -384 K€ en AE, pour un budget de 911 K€. On relèvera aussi qu'au regard de la situation financière de l'établissement, la Direction a décidé de ne pas prévoir en 2025 de crédits sur le budget dédié aux actions incitatives destinées aux départements Sciences et Lettres, soit une réduction de -95 K€ en AE⁴⁰. Dans le même effort de maîtrise des dépenses de l'établissement, le budget dédié à l'accueil des personnalités scientifiques exerçant à l'étranger⁴¹ a été ramené à 100 K€ en AE,
- ✓ Les moyens en fonctionnement des départements et des bibliothèques ont été diminué de -276 K€, soit un budget de 3,2 M€ en AE,

⁴⁰ 295 K€ en comptant l'investissement.

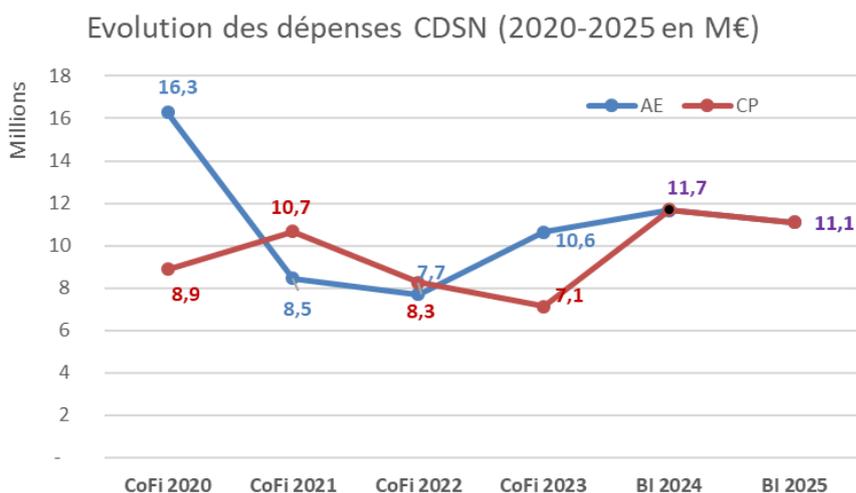
⁴¹ Délibération 2017-31 du 4/7/2017.

- ✓ Les services d'appuis, ressortant de la DGS, qui ont déjà été mis à contribution à hauteur de -549 K€ sur les crédits de personnels, voient leurs crédits de fonctionnement augmenter de 46 K€, soit un budget de 8 764 K€, dans un contexte marqué par l'inflation et les coûts liés à l'augmentation du SMIC qui ont des coûts significatif sur un certain nombre de marchés et notamment : le ménage (+255 K€), le gardiennage (+170 K€), les marché sécurité (+65 K€), la maintenance corrective (+60 K€), le marché d'impression des copies (+47 K€).
- ✓ Les fluides sont en diminution de -255 K€, comprenant un objectif de sobriété de 3% demandé à l'ensemble de la communauté normalienne, nous permettant de conserver 100 K€ répartis à l'ensemble des structures

Concernant les versements effectués auprès des différents partenaires au titre des conventions de financement dédiées aux CDSN. La gestion de ces dépenses est désormais bien intégrée dans le processus de fonctionnement de l'établissement. Ceci a permis de lisser les impacts financiers de cette gestion, tant en AE qu'en CP. Cependant, les revalorisations successives⁴² de la rémunération des doctorants n'ont été que partiellement compensées par le

ministère, leur financement, générant des interrogations de la part des établissements d'accueil et dès lors souvent par le passé des retards de conventionnement. Cela n'a pas été le cas en 2024 puisque, actant l'absence de compensation ministérielle, les partenariats relatifs à la cohorte 2024 ont pu être préparés dès l'été, la signature des conventions dédiées se poursuivant à ce jour depuis la rentrée universitaire 2024/25. On peut donc espérer un « lissage » similaire pour 2025, aussi bien en AE qu'en CP, conduisant à une prévision à hauteur de 11,1 M€ sans écarts significatifs entre les AE et les CP, soit une baisse de -555 K€ par rapport au budget 2024. Ceci devra être corroboré, et au besoin ajusté, à l'occasion des travaux de clôture 2024.

Les dépenses fléchées de fonctionnement sur contrats de recherche sont, elles, évaluées à 12,7 M€ en AE et 12,4 M€ en CP, représentant par rapport à la prévision 2024 une augmentation assez importante de +4,3 M€ en AE et +3,7 M€ en CP. Cette prévision ajustée correspond à la programmation des différents contrats de recherche telle que désormais intégrée de façon pluriannuelle dans SIFAC : elle prend en compte les éléments prévisionnels des différents contrats mis en place. Ainsi certains financements fléchés majeurs de l'établissements donnent lieu à une programmation budgétaire plus importante de dépenses qu'en 2024 : c'est le cas par exemple du DIM RESPORE (+1,7 M€ en AE et +1,2 M€ en CP) ou le Labex MEMOLIFE (+648 K€ en AE et +408 K€ en CP) ou encore l'ERC WHIRLS (+185 K€ en AE et 161 K€ en CP). S'y ajoute un volume prévisionnel de dépenses pour des nouveaux financements à obtenir en 2025, tel qu'arrêté par le Service de Partenariat de la Recherche (SPR) en lien avec les porteurs de projet. La mise en place de la pluriannualité, grâce à SIFAC, dans la gestion de ces crédits devraient contribuer à fiabiliser et à lisser la réalité des besoins annuels compte tenu de l'installation dans le système d'information de la totalité des crédits sur l'ensemble de la période de financement.



⁴² En particulier les arrêtés du 11 octobre 2021 et celui du 26 décembre 2022.

C- Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement connaissent un niveau important en 2025 mais moindre qu'en 2024, à hauteur de 7,5 M€ en AE et 9,5 M€ en CP. Elles se répartissent à parts quasi égales entre dépenses globalisées et dépenses fléchées, du moins en CP (à 47 % globalisées et 53 % pour les fléchées, les AE étant à 57 % globalisées et à 43 % fléchées) mais elles connaissent des variations différentes.

Les dépenses d'investissement sont nettement inférieures en AE (-5 M€) et en CP (-2 M€) par rapport à celles prévues au budget 2024, même si elles restent très supérieures à l'exécution 2023 (+3,2 M€ en AE et +4,6 M€ en CP). Cette diminution des crédits s'explique principalement par l'inscription au budget 2024 des autorisations d'engagement afférentes au CPER concernant le grand hall (3 M€), absentes en 2025, et la diminution des crédits globalisés (plus de 2 M€).

Les crédits globalisés d'investissement, inscrits pour 4,3 M€ en AE et 4,4 M€ en CP, sont en nette réduction (-2,1 M€ en AE et -2,5 M€ en CP). La destination de ces crédits est variable :

- ✓ les projets immobiliers diminuent de -1,5 M€ en AE et -2,1 M€ en CP, car nous rentrons, en 2025 et pour de nombreux projets, dans une phase d'étude, moins consommatrice en crédits que la phases travaux,
- ✓ -675 K€ en AE et -540 K€ en CP pour le fonctionnement des services, portés majoritairement par les crédits de maintenances (-463 K€ en AE et -370 en CP), en raison d'un besoin plus élevé sur ces thématiques de crédits de fonctionnement, que nous avons essayé de préserver,
- ✓ L'absence d'actions incitatives en 2025 nous permet une économie budgétaire de -200 K€ en AE et 160 K€ en CP,
- ✓ Les départements Sciences, Lettres et la bibliothèque des Lettres ont une diminution de 162 K€ en AE et 133 K€ en CP, sachant que le budget initial 2024 comportait des demandes spécifiques pour deux départements Lettres (Histoire et LILA) pour un montant de 109 K€ en AE et 87 K€ en CP.

On rappellera que les projets immobiliers du SPIMO financés par le CPER sont suivis en crédits fléchés pour un montant marginal de 158 K€ en AE et de 488 K€ en CP pour 2025, principalement dans le cadre des études préalables du bâtiment de biologie.

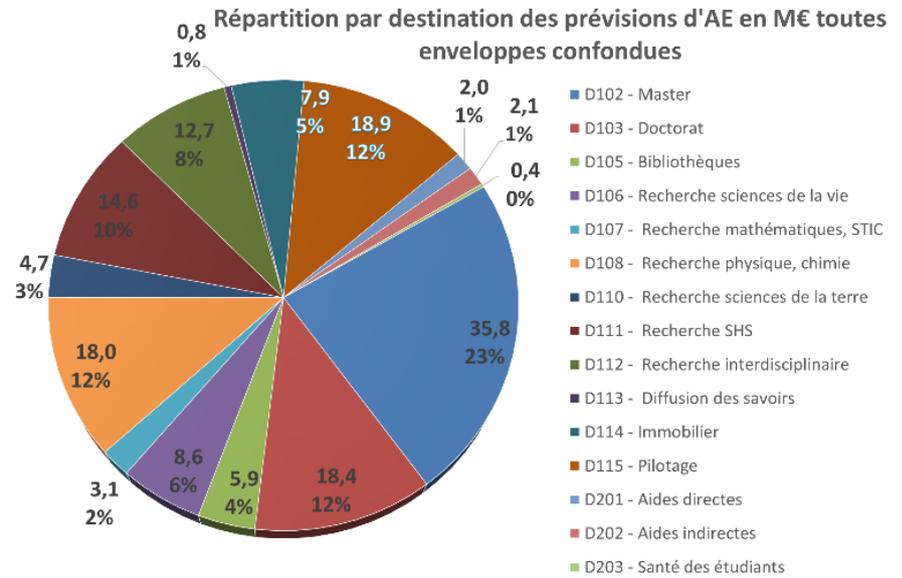
Les dépenses d'investissement fléchées sur contrats de recherche et mécénat sont prévues pour 3 M€ en AE et 4,6 M€ en CP, suite à un montant assez stable par rapport à la prévision 2024 (en AE + 317 K€ et en CP + 117 K€). Quelques financements sont à relever au regard de leur montant prévisionnel : 540 K€ pour le financement de la région Île-de-France dans le cadre du projet PARIS-DYN ; le solde de 591 K€ en CP pour le PIA Equipex NMR aussi au département de chimie, 217 K€ en AE et 291 K€ en CP pour le DIM RESPORE de la région auprès du département de Biologie, ou encore l'acquisition du masqueur au département de Physique.

2.1.3. Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

2.1.3.1 Les dépenses par destination

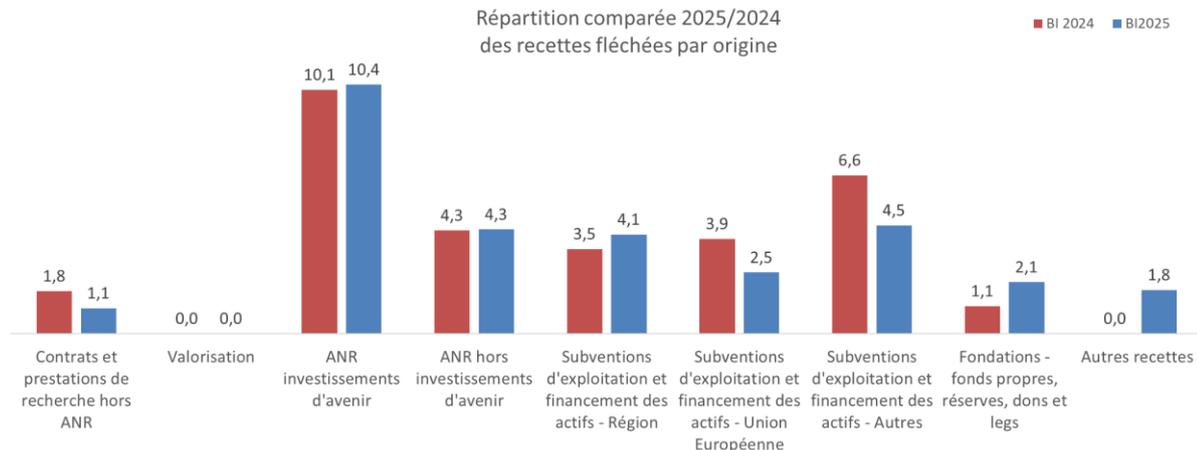
La méthode de répartition de la masse salariale par action LOLF reste inchangée en 2025 : elle consiste à répartir le montant de la masse salariale État (hors rémunérations des normaliens) entre les différents domaines fonctionnels et destinations. Cette répartition a été arrêtée en fonction de l'exécuté 2018 par le pôle pilotage et par le service des ressources humaines. Pour mémoire, le coût des rémunérations des normaliens figure par convention, lui, dans la destination D102 « Master ».

Pour en faciliter la lecture, le graphique ci-dessous, en retrace le détail pour les seuls AE. Compte tenu du poids mécanique de certaines destinations (immobilier, formation...), l'analyse plus fine de ces données, et notamment leur évolution, reste difficile à mener, d'autant plus qu'un travail de fiabilisation de la saisie de ces informations par les gestionnaires se poursuivra en 2025 sous SIFAC. On soulignera cependant la stabilité de cette répartition, et en particulier le poids de la destination concernant les masters (23%), quand les fonctions Pilotage et support, Immobilier, la recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur, et la formation afférente au Doctorat représentent chacune env. 12% de toutes les activités (en AE). Une analyse, plus fine, par enveloppe de dépenses peut être effectuée sur la base du tableau 3.



2.1.3.2 Les recettes par origine

Les principales variations des recettes ont été expliquées de façon détaillée supra par nature de recettes (SCSP, autres financements, recettes propres...). Au regard de la nature particulière des recettes fléchées, un focus est effectué dans le graphique ci-dessous en détaillant par origine les financements attendus. La forte réduction des subventions d'exploitation & financement d'actifs – Autres financeurs (-2,1 M€) s'explique par l'inscription en 2024 du financement du grand hall au titre du CPER pour 3,2 M€. On relèvera aussi la réduction de -1,4 M€ des financements européens qui correspond au niveau d'avancement des projets notamment les ERC MULTIDYN (-338 K€) et MIST (-202 K€) en dépit de 507 K€ attendus sur l'ERC WHIRLS.



2.2. ÉQUILIBRE FINANCIER

2.2.1. Solde budgétaire et équilibre financier

Compte tenu des prévisions de recettes et de dépenses, le solde budgétaire est déficitaire à hauteur de -8,7 M€ (contre -2,6 M€ au budget initial 2024, soit une forte dégradation de plus de 6,1 M€). Ce résultat budgétaire est nettement dégradé aussi au regard de celui constaté au compte financier 2023 de -3,5 M€ (-5,3 M€). Ce déficit prévisionnel est le résultat cumulé d'un solde budgétaire doublement négatif et quasiment de même niveau, celui, d'une part, de -4,7 M€ au titre des opérations fléchées et celui, d'autre part, -4 M€ pour les opérations globalisées.

Traditionnellement les opérations fléchées sur contrats de recherche et celles immobilières dans le cadre du CPER portent une part importante du déficit budgétaire dans la mesure où elles se déroulent sur des temporalités assez longues conduisant à des encaissements et à des décaissements nettement décalés : c'est encore le cas en 2025 dans la mesure où les dépenses fléchées sont en forte hausse (+8.4 M€ en CP), en particulier en matière de dépenses de personnel et en fonctionnement (supra) Cette situation déficitaire des opérations fléchées est accentuée par un niveau assez limité de recettes fléchées à encaisser en 2025 (-526 K€ par rapport au BI2024). Ces différents éléments expliquent le résultat négatif des opérations fléchées à hauteur de -4,7 M€.

Concernant les opérations globalisées, celles-ci participent à hauteur de -4 M€ au déficit budgétaire global de l'établissement, dont 4,4 M€ au titre des dépenses d'investissement. On rappellera que ce niveau était de -6,8 M€ au budget initial 2024, en raison en particulier d'un niveau de dépenses d'investissement globalisé de 6,9 M€. Si les situations de 2024 et 2025 présentent des similitudes, elles sont en fait assez différentes. Bien que les crédits de paiement globalisés restent élevés (119,6 M€), leur structure est assez différente : elles sont ainsi en augmentation de seulement +1,1 M€ dans la mesure où les dépenses de personnel (+4,4 M€) sont nettement compensées par la nette réduction des dépenses de fonctionnement (-808 K€) et surtout par celles des dépenses d'investissement (hors CPER) de -2,5 M€. Ceci reflète la volonté de l'établissement inscrite au budget initial de 2025, sans précédent, de maîtrise d'une grande partie de ses dépenses. A cela s'ajoute une augmentation forte de ses recettes globalisées (+3,9 M€), dans une faible mesure au moyen de la SCSP (+681 K€) mais en grande partie au moyen de ses ressources propres et de ses financements publics externes (+3,2 M€). Malgré ces efforts et vu le niveau de déficit budgétaire déjà constaté l'an passé, le solde budgétaire des opérations globalisées reste négatif à hauteur de -4 M€.

A ce solde budgétaire négatif de -8,7 M€, il faut souligner l'impact, important en 2025 comme en 2024, des opérations pour compte de tiers et autres opérations sur comptes de tiers (OPCT) sur la trésorerie de l'École : celles-ci viennent dégrader à hauteur de -6,6 M€ les disponibilités de l'établissement (infra cf. 2.2.2. Opérations pour comptes de tiers). Plus précisément, les opérations afférentes à la poursuite du CPER Lhomond, en particulier pour l'opération du grand hall, conduisent à une réduction de trésorerie supplémentaire de -6,5M€ dans la mesure où l'avance versée au mandataire de l'École (EPAURIF) à hauteur de 10 M€ ne sera que partiellement compensée par les versements attendus des financeurs à hauteur de +3,5 M€. Ce prélèvement cumulé (-8,7 M€ de solde budgétaire et -6,6 M€ d'OPCT) en trésorerie de -15,3 M€ est nettement supérieur à celui inscrit au budget initial 2024 pour -8,6 M€ (cf. tableau n°4). On rappellera qu'à la clôture 2023, la trésorerie avait été prélevée de -2,8 M€.

En réalité la situation de la trésorerie doit être analysée avec nuance, notamment dans sa répartition entre opérations fléchées et opérations globalisées. En effet en 2025, la trésorerie fléchée est ainsi prélevée à hauteur de -4,7 M€ alors que celle non fléchée l'est à hauteur de -10,6 M€. On soulignera cependant que cette répartition est assez artificielle dans la mesure où elle est contrainte par les règles de présentation des données budgétaires. En effet les avances versées à l'EPAURIF constituent de la trésorerie non fléchée alors même qu'elles figureront en tant qu'opération fléchée lors de la régularisation de ces opérations au moment de la justification de l'utilisation des fonds par le mandataire auprès de l'École. En conséquence, le prélèvement de -10,6 M€ sur la trésorerie considérée comme non fléchée doit être apprécié de façon très

contingente et c'est plutôt le résultat budgétaire globalisé précité qui doit être justement ciblé et analysé lors de l'examen de la trésorerie non fléchée.

2.2.2. Opérations pour comptes de tiers

Les opérations pour comptes de tiers ne donnent lieu à aucune inscription budgétaire mais figurent dans un tableau dédié (tableau n°5).

Ainsi dans la continuité des travaux initiés en 2020, certains financements, dédiés à la recherche et dont l'École assure la coordination sont désormais suivis en comptes de tiers : c'est traditionnellement le cas des transferts de fonds relatifs aux dépenses d'électricité de l'ECOTRON situé à Foljuif, qui sont payées par l'ENS-PSL au fournisseur et remboursées par le CNRS. Cette opération, inscrite pour 180 K€ encaissés et décaissés est maintenue au niveau des consommations passées, elle reste donc budgétairement neutre et figure au tableau 5.

Par ailleurs, dans la continuité de la méthodologie mise en place en 2024, deux types d'opérations continuent à être suivies en tant qu'opérations sur comptes de tiers :

- ✓ Les financements liés aux mobilités étudiantes, reçus, d'une part, de la région Île-de-France (pour 14 K€) et d'autre part, d'Erasmus (pour 80 K€), auxquelles s'ajoutent en 2025 ceux financés par le ministère de l'enseignement supérieur, devraient être reversés en 2025 aux étudiants pour un montant cumulé de 283 K€, générant un solde négatif de trésorerie de -91 K€ ;
- ✓ Le versement par le CROUS de la CVEC, pour la partie à reverser à PSL au titre de ses services mutualisés supports dédiés à la vie étudiante (SMS), pour 88 K€ est aussi suivi en opérations pour comptes de tiers.

En outre après recensement par le Service Partenariat de la Recherche, trois financements de recherche (dont le principal est le projet ERC HISCORE pour 2,5 M€ en 2025) devraient être reçus pour un montant cumulé de presque 3 M€, qui devraient être reversés dans la même année et en totalité aux différents partenaires conformément aux conventions de financement.

Au final ces opérations, désormais gérées en comptes de tiers, représentent un montant cumulé de -3,5 M€ de décaissements, compensés par près de +3,4 M€ d'encaissements, laissant un solde négatif de trésorerie de -91 K€.

A ces opérations, il faut ajouter d'autres flux financiers, qui, ne figurant pas au budget, ont un impact sur la trésorerie de l'établissement. Il s'agit :

- ✓ des opérations liées à la gestion de la TVA collectée et de celle déductible, ainsi qu'au remboursement des crédits de TVA : les montants ont été repris pour 2024 à hauteur de 2,5 M€, soit le montant estimé de la gestion 2023 dans l'attente de la clôture 2024. Cette prévision restera donc à confirmer en cours d'année 2025.
- ✓ des opérations précitées gérées par convention de mandat (via l'EPAURIF) dans le cadre du financement CPER Lhomond. Comme déjà indiqué par le passé, à l'issue d'une première série d'échanges avec la DGFIP, la méthode de budgétisation a évolué au cours des exercices : elle implique que désormais les avances versées au mandataire ne soient plus considérées comme des opérations budgétaires, consommant des AE et des CP mais uniquement des mouvements de trésorerie. Ce n'est qu'une fois assurée la justification des dépenses faites par l'intermédiaire du mandataire, que l'impact budgétaire peut être constaté. Ceci explique l'inscription à hauteur de 10 M€ de l'avance à verser à l'EPAURIF dans le cadre des travaux financés par le CPER. Dans le même temps, un encaissement à hauteur de 3,5 M€ devrait être perçu au titre des remboursements de TVA sur cette opération, laissant un solde négatif de trésorerie de -6,5 M€.

Ces opérations « hors budget » représentent un montant prévisionnel de décaissements prévisionnels de -16 M€ et de +9,4 M€ d'encaissements, dégradant le niveau de trésorerie à hauteur de -6,6 M€.

2.3. ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA SOUTENABILITE

2.3.1. Situation patrimoniale prévisionnelle

Les produits et les charges de l'établissement ont été évalués pour 2025 respectivement à 152,6 M€ et 154,4 M€ conduisant à un déficit de -1,8 M€.

2.3.1.1 Les produits prévisionnels

Les produits prévisionnels prévus au budget initial de 2025 ont été estimés pour un total de 152,6 M€ selon le détail suivant.

La rubrique « Subvention de l'État » fait apparaître un montant prévisionnel de 98,4 M€, qui intègre principalement la SCSP prévisionnelle mais aussi, à la marge, le financement reçu de la DGESCO pour 22 K€.

Les autres recettes budgétaires de l'établissement, une fois neutralisées les financements externes d'actifs estimées à 2,9 M€ (2,7 M€ de CPER Lhomond et 200 K€ de financements pour le raccordement au réseau de chauffage urbain), ont été évaluées à hauteur de 47,5 M€ et réparties entre les différentes rubriques en fonction de la nomenclature comptable.

Les ressources fléchées sont comptabilisées en produits à hauteur des charges, conformément à la méthode retenue en lien avec les commissaires aux comptes⁴³, soit pour 30,5 M€.

Hors subvention de l'État (+839 K€ par rapport au BI 2024), la variation prévisionnelle des autres produits réels est de +6,3 M€ par rapport à la prévision 2024.

S'agissant des quotes-parts de financements de l'actif et reprises sur amortissements, par symétrie avec la dotation aux amortissements, dans le contexte des travaux en cours de fiabilisation de l'actif de l'établissement, leur montant a été maintenu à 6,7 M€. Ces montants pourront être revus à l'issue de la clôture 2024, et lors des prochains budgets rectificatifs.

Les produits de l'École, ainsi évaluées à 152,6 M€, connaissent une augmentation de +11,6 M€ par rapport au BI 2024 et de +17,3 M€ au compte financier 2023.

2.3.1.2. Les charges prévisionnelles

Les charges de personnel et de fonctionnement ont été établies sur la base des prévisions de CP, les charges à payer de l'établissement décomptées par l'établissement ayant été jusqu'à présents limitées, sinon très conjoncturelles. On soulignera cependant que la montée en compétence des gestionnaires sur SIFAC devrait conduire à une application progressivement plus rigoureuse de la réglementation en constatant le service fait sans attendre la réception de la facture : cette modalité de gestion devrait contribuer à fiabiliser le niveau des charges de l'établissement afin de se conformer aux attentes des commissaires aux comptes de l'établissement. Ceci devra aussi conduire à assurer le suivi de ces charges et de leur dénouement, quitte à annuler des services faits qui s'avèreraient erronés.

Les charges de personnel sont ainsi évaluées à 103,6 M€ : elles correspondent au montant des dépenses budgétaires de personnel auquel a été soustraite forfaitairement l'évaluation des charges de fonctionnement

⁴³ Il est précisé que, depuis 2022, les modalités d'établissement de la prévision ont marginalement évolué au regard de la règle déjà appliquée en 2021. En effet la méthode d'évaluation des produits de l'établissement appliquée en 2020 à la demande des CAC à l'ensemble des produits (subventions, contrats industriels, dons et mécénat), répondant à la norme comptable n°19 des contrats à long terme, a été appliquée pour 2022, non seulement aux recettes fléchées mais aussi à celles plus marginales, de mécénat et d'autres contrats, figurant budgétairement cette fois-ci parmi les recettes globalisées. Ceci a pour but d'affiner la prévision annuelle des données comptables.

liées à ces dépenses de personnel (versement de transport et cotisation FNAL⁴⁴). Ce poste connaît une variation équivalente à celle présentée en matière de crédits budgétaires (+9%) : +8,5 M€ par rapport au BI 2024. Dès lors les commentaires supra (cf. § 2.1.2.2. Tableau détaillé des dépenses budgétaires) sur ces évolutions s'appliquent ici pleinement.

Les charges de fonctionnement ont été également estimées sur la base des dépenses de fonctionnement, corrigées forfaitairement des charges de fonctionnement liées aux crédits de personnel, comme indiqué ci-dessus. Elles ont été ainsi évaluées à hauteur de 42,1 M€, soit une variation de +3 M€ par rapport à celles figurant au budget initial 2024, équivalente ici aussi à celle prévue pour les crédits budgétaires en CP (+9%).

Les opérations de fin d'exercice (charges à payer, provisions), dans l'attente des travaux à effectuer en 2024, rendent complexe toute prévision à intégrer pour la prévision 2025, notamment en ce qui concerne la charge à payer au titre des CDSN. Par ailleurs les autres opérations d'inventaire (afférentes aux stocks, dotation aux provisions, passifs sociaux), comptabilisées jusqu'alors, ne connaissent pas de variations suffisamment importantes pour être intégrées dans les prévisions du budget initial 2025.

Concernant les dotations aux amortissements, des travaux très importants relatifs à l'actif de l'établissement sont en cours depuis 2023 : ils ont conduit à fiabiliser les immobilisations de l'établissement à l'issue d'un inventaire réalisé par un prestataire externe. Ces travaux se poursuivent, notamment pour ce qui concerne les travaux et les immobilisations en cours. Ces biens, une fois intégrés dans SIFAC, seront vérifiés et validés par les commissaires aux comptes lors de la certification des comptes. Mais en l'état, dans l'attente de la finalisation de ces travaux, il n'est pas possible de modifier la prévision de dotations aux amortissements. Ceci conduit à maintenir pour le BI2025 le montant des amortissements prévisionnels arrêté à 8,7 M€ prévus en 2024.

Les charges de l'École, ainsi évaluées à 154,4 M€, connaissent, comme les crédits de paiements en matière de fonctionnement et de personnel, une augmentation de +11,5 M€ par rapport au BI 2024 et de +15,7 M€ au compte financier 2023.

2.3.1.3 Le résultat comptable prévisionnel et capacité d'autofinancement (CAF)

La différence entre les charges et les produits prévisionnels de l'exercice 2025 conduit à constater un déficit comptable de -1,8 M€ : celui-ci est moindre que celui déjà déficitaire voté au BI 2024 (-1,9 M€), mais aussi de la perte constatée au compte financier 2023 (-3,4 M€), et bien moindre que le besoin budgétaire de 4,6 M€ en 2025 (et 3,5 M€ en 2026) développé plus haut (cf. 1.1 Trajectoire de retour à l'équilibre).

En effet si le volume des charges augmente nettement (+11,5 M€), cette croissance reste inférieure à celle des produits (+11,6 M€), en particulier ses autres produits (+6,3 M€) et ses subventions autres que celles de l'État (+4,4 M€). Dans un contexte marqué en 2025 par une volonté, à la fois, de recherche de nouvelles ressources propres et de maîtrise de ses dépenses et, dans un objectif de retour à l'équilibre en 2026, l'établissement reste néanmoins soumis à un déficit comptable de -1,8 M€, correspondant à la hausse des charges de pension civiles (+1,3 M€), ainsi qu'une part de la surconsommation des élèves en raison de la diminution des CST (0,5 M€ sur un coût de 1,1 M€). L'établissement réalise donc un effort de 2,8 M€ sur le seul exercice 2025, vis-à-vis des mesures exogènes et conjoncturelles (fluides et augmentation des dépenses de personnel décidées par l'État), afin de rétablir son équilibre en 2026.

Dans un contexte politique générateur de fortes incertitudes sur le niveau final de financement que la loi de finances 2025 permettra, la tutelle en a d'ailleurs accepté le principe. Ainsi la lettre récente du Directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle en date du 19 novembre 2024 et relative aux « informations sur la préparation du budget initial 2025 » évoque la « *nécessité de réaliser un prélèvement sur les réserves de l'établissement afin de parvenir à l'équilibre réel du budget* », sur autorisation du recteur conformément aux dispositions de l'article R 719-61 du Code de l'Éducation. C'est ce qu'a fait l'École par

⁴⁴ Fonds national d'aide au logement.

courrier, en justifiant du respect des seuils prudentiels concernant le fonds de roulement (15 jours de dépenses de fonctionnement) et la trésorerie (30 jours de fonctionnement).

Afin d'obtenir un résultat équilibre en 2026, notre résultat va s'améliorer de 2,4 M€ grâce à l'augmentation des recettes de 960 K€ : +560 K€ sur la partie hébergement (la hausse de loyer commencerait au 1^{er} septembre 2025), ainsi que +400 K€ au titre des frais de gestion sur la fondation de l'ENS. Par ailleurs, notre masse salariale élèves va diminuer de 1 450 K€ au regard de la baisse des effectifs élèves prévue en 2026 (743 ETPT au lieu de 776 ETPT en 2025). La marge de manœuvre de 600 K€, une fois le déficit comblé, pourrait donc servir à alimenter la campagne de moyens RH de 2026 qui, toutes choses égales par ailleurs, n'a plus de solutions alternatives.

La capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnel pour 2025 reflète l'impact de ce déficit comptable. En effet, en neutralisant la dotation aux amortissements et provisions de 8,7 M€ partiellement compensée par une quote-part des financements externes virés au résultat estimée à 6,7 M€, le résultat comptable prévisionnel pour 2025 génère une CAF très limitée de 194 K€, soit un niveau très éloigné de notre cible de 2 M€ annuel de CAF pour financer notre schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

2.3.1.4 Tableau de financement de l'investissement

En matière d'investissement, la situation, précédemment décrite, du résultat de l'établissement permet à celui-ci de dégager pour 2025 une capacité d'autofinancement limitée de 194 K€. En revanche, l'École devrait disposer de financements externes assez importants. Il s'agit :

- ✓ des financements de l'actif par l'État : 200 K€ attendus de l'État dans le cadre du programme « plan de sobriété énergétique » dit « Résilience 2 » pour raccorder les bâtiments historiques du campus de Jourdan sur le réseau de chaleur urbain permettant de supprimer l'actuelle chaufferie gaz ;
- ✓ les financements de l'actif versés par des tiers autres que l'État : outre les 2,7 M€ prévus dans le cadre du financement CPER et versés d'une part par la Ville de Paris (2 M€) et d'autre part, par la région (700 K€), les investissements ont été valorisés à hauteur de la programmation budgétaire à hauteur de 4,6 M€ correspondent à des financements sur contrats de recherche. En identifiant correctement ces investissements sur contrats de recherche, les ressources associées figureraient en tant que financements externes d'actif.

L'ensemble de ces opérations permet de constituer un volume de 7,7 M€ de ressources d'investissement, soit un niveau nettement inférieur à celui prévu au budget initial 2024 (-3,1 M€) principalement en raison de la réduction des financements dédiés au CPER Lhomond (-3,5 M€).

Ce niveau de ressources ne couvre cependant pas l'intégralité des investissements prévus pour 2024 à hauteur de 19,5 M€, soit un niveau quasi identique à celui programmé au budget initial 2024 et supérieur de 6,4 M€ au compte financier 2023. Les investissements ici programmés peuvent être décrits de la façon suivante :

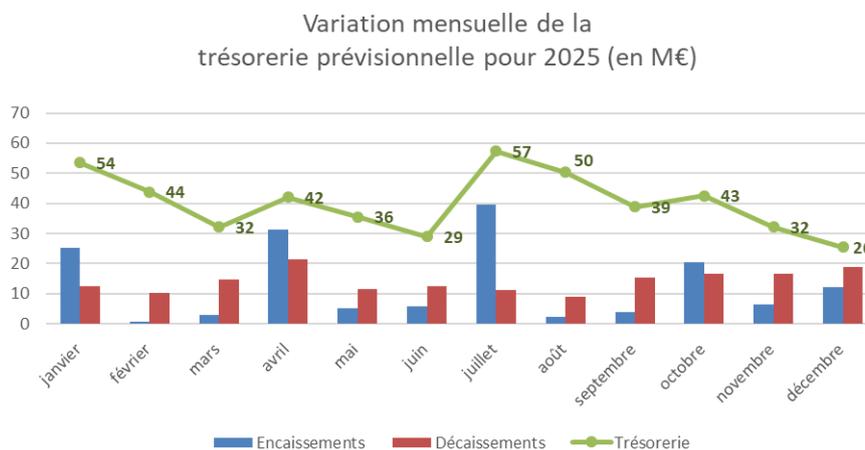
- ✓ 4,6 M€ correspondent au niveau des décaissements prévus dans le cadre des contrats de recherche ainsi que 487 K€ liés au CPER ;
- ✓ 4,4 M€ correspondent au niveau des CP globalisés ;
- ✓ 10 M€ consistent en l'avance versée au mandataire de l'École, l'EPAURIF, dans la mise en œuvre du CPER Lhomond.

La différence entre ces emplois et ces ressources conduit à un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement pour -11,8 M€, soit un montant supérieur (+3,1 M€) à celui prévu au budget initial 2024 en raison d'un niveau de ressources nettement inférieur en 2025, notamment au titre du CPER. Pour mémoire, à la clôture 2023, un apport au fonds de roulement de près de +9,6 M€ avait été constaté.

2.3.2. Plan de trésorerie

Le plan de trésorerie a été programmé en conformité avec le calendrier prévisionnel des principaux financements ainsi que du rythme des décaissements programmés en matière d'opérations fléchées ou d'investissement. Il en va de même pour la programmation des opérations pour comptes de tiers (TVA et reversements à tiers).

Les principaux "points bas" de trésorerie devraient se situer en mars, en juin et surtout en décembre 2025 pour un plancher fixé à 26 M€ à la clôture, représentant 63 jours de fonctionnement réel. Le plan de trésorerie ne présente donc pas de risques de soutenabilité budgétaire pour l'établissement (le seuil, retenu étant fixé à 30 jours). Les pics d'encaissement correspondent principalement au calendrier de versement des acomptes de SCSP, auquel s'ajoutent en avril la récupération de TVA attendue ainsi que les traditionnelles régularisations de fin d'année. S'agissant des décaissements, leur rythme tend à être lissé sur l'année, en dépit de l'avance versée à l'EPAURIF en avril 2024 et au pic habituel des décaissements de fin d'exercice.



2.3.3. Tableau des opérations liées aux recettes fléchées et tableau des opérations pluriannuelles

2.3.3.1 Les opérations pluriannuelles

Le budget de l'École est caractérisé par un volume important d'opérations fléchées (30,9 M€ de recettes et 35,6 M€ de CP au BI2025), représentant plus de 20 % de son budget annuel. A cela s'ajoutent les « opérations pour compte de tiers », constituées des avances que nous versons à nos partenaires, par exemple dans le cas d'un projet de recherche multi-partenaires où les crédits transitent par l'établissement, ou lorsque nous réalisons des avances pour les travaux en maîtrise d'ouvrage délégué avec l'EPAURIF (CPER Lhomond et CPER 46 rue d'Ulm), évoquées supra (cf. 2.2.2. Opérations pour comptes de tiers).

Les critères d'éligibilité à cette catégorie d'opérations sont, d'une part, la nécessité de leur suivi de façon très fine, en recettes comme en dépenses, pouvant conduire à une justification détaillée auprès du financeur ; d'autre part, le caractère pluriannuel de leurs impacts financiers, pouvant avoir des effets significatifs sur les principaux ratios financiers.

Pour autant, toutes les opérations fléchées ne figurent pas dans les tableaux relatifs aux opérations pluriannuelles (tableaux 9 et 10) : un travail de retraitement dans les différents modèles règlementaires est nécessaire en l'état avec, à terme, la possibilité d'alimentation automatique par notre système d'information actuel. Ceci conduit, pour l'instant, à sélectionner une partie des opérations fléchées en privilégiant celles à enjeux, notamment financiers, pour en identifier les effets éventuels.

De façon traditionnelle, le suivi de ces opérations est assuré spécifiquement en lien avec les services porteurs (SPIMO, SLT et Pôle Pilotage pour les opérations immobilières et Service Partenariat de la Recherche pour les contrats de recherche).

Ces tableaux reflètent la situation de deux types d'opérations pluriannuelles :

- ✓ Les contrats de recherche les plus significatifs :

En matière de recherche, en lien avec le service Partenariat de la Recherche (SPR), ont été en 2022 sélectionnés 14 contrats de recherche. Ces financements sont répartis en fonction de leur origine, en 4 rubriques (Projets d'investissement d'avenir-PIA, mécénat, Union européenne, autres) et permettent de tracer l'exécution et la prévision pluriannuelle de ces financements⁴⁵.

Ces financements représentent un montant cumulé de près de 26 M€, selon le détail indiqué ci-contre, couvrant environ 21 M€ de crédits déjà consommés ou programmés en AE en 2024 et 2,5 M€ en AE et 4,1 M€ en CP prévues au budget 2025, conduisant à un reste à engager prévisionnel à la fin de l'année 2025 de 2,3 M€, pour un reste à payer de 2,7 M€. Les financements extérieurs afférents à ces contrats de recherche représentent un montant cumulé équivalent aux dépenses (près de 26 M€), dont 15 M€ ont déjà été encaissés antérieurement à 2023, 3,3 M€ sont prévus en 2024 et 1,6 M€ sur l'exercice 2025. Ceci aboutit à un reste à encaisser de 5,7 M€ sur ce périmètre de contrats de recherche.

- ✓ Les opérations immobilières :

En matière immobilière, les projets sont regroupés en trois grands axes dans les opérations immobilières du tableau 9 – tableau des opérations pluriannuelles, conformément aux trois premiers axes du schéma pluriannuel de stratégie immobilières 2024-2028 (SPSI), qui a été présenté pour information au conseil d'administration le 15 octobre 2024, en cours d'analyse par les tutelles (Ministère, Préfet de région, DIE⁴⁶) : Axe n°1 - adapter l'immobilier aux évolutions des pratiques de recherche et d'enseignement ainsi qu'aux attentes en termes de vie étudiante ; Axe n°2 - garantir la préservation des biens ; Axe n°3 - transition énergétique et environnementale des campus.

Nous avons volontairement singularisé les projets relevant du CPER Immobilier dans les tableaux budgétaires (CPER Lhomond dans l'axe 1 et CPER 46 rue d'Ulm dans l'axe 3), afin de conserver une représentation synthétique mais pertinente de la dimension financière liée aux projets immobiliers. Une vision détaillée, par axe et par projet, reste disponible en annexe du présent document (cf. Annexe 4 - Tableau détaillé des opérations immobilières).

Le tableau fait ainsi apparaître un volume consolidé de 65 M€, sur un SPSI 2024-2028 de 82 M€.

L'augmentation de 13,2 M€ observée sur les montants d'opération entre le BR2 2024 et le BI 2025 s'explique par :

- ✓ -3,6 M€ sur l'axe n°1 - Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la vie étudiante en raison d'un ajustement technique sur le CPER Lhomond de -4,9 M€ (les chiffres étaient historiquement affichés TDC alors qu'il faut afficher les chiffres recherche en HT) et une augmentation de +1,4 M€ concernant principalement trois nouveaux projets du SPSI 2024-2028 : expérimentation des nouveaux usages de travail, création d'espace modulaire, rénovation de locaux enseignement/tertiaire,
- ✓ +3,7 M€ sur l'axe n°2 - Entretien et préservation des biens, expliquée par l'intégration de 13 nouveaux projets du SPSI 2024-2028 dans le budget de 2025 pour un montant de 6 M€ (notamment 2 M€ pour le désenfumage des internats – ailes Erasme et Rataud, 1,25 M€ pour la jouvence des installations techniques CVC, électrique eau et gaz, 495 K€ pour le schéma directeur sécurité incendie, 480 K€ pour

⁴⁵ Il est précisé que la méthodologie adoptée conduit à inscrire le montant total de la recette attendue, y compris les frais de gestion, dont l'utilisation et l'inscription est effectuée en tant que recette globalisée. Ces recettes et ces dépenses spécifiques, dès lors non fléchées, figureront donc bien dans les tableaux 9 et 10 mais figureront systématiquement, en prévision comme en exécution, en solde de l'opération lors de la dernière année de son exécution.

⁴⁶ Direction Immobilier de l'État.

le schéma directeur sûreté et 450 K€ pour le Programme Ad'AP⁴⁷). Par ailleurs, nous avons éteint l'enveloppe de démarrage du projet SPSI 2024-2028 (-1 M€) ainsi que toutes les autres opérations à clôturer en fin 2024 (-1,7 M€),

- ✓ +13 M€ sur l'axe n°3 - Transition énergétique et environnementale, qui découle principalement de l'ajustement de l'enveloppe du CPER du 46 rue d'ULM à hauteur du financement attendu (12,8 M€).

Au-delà de l'évolution des montants des opérations, portés à 65 M€, qui prennent en compte l'entrée de l'établissement dans le SPSI, les montants engagés avant 2025 représentent 20,5 M€, auxquels et seront engagés 2,98 M€ supplémentaires en 2025, dont 2,1 M€ sur l'axe n°2 - Entretien et préservation des biens (70%). Concernant les paiements, 15,4 M€ ont déjà été payés, et nous prévoyons un budget de 3,7 M€ en 2025, dont 2 M€ sur l'axe n°2 - Entretien et préservation des biens (53%) et 822 K€ sur l'axe n°1 - Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la vie étudiante (22%). L'année 2025 est une année de lancement de phase d'études sur de nombreux projets, qui sont moins consommatrices en crédits que les phases travaux.

Enfin, il convient de rappeler que les avances faites à l'EPAURIF dans le cadre des travaux CPER ne consomment pas de crédits dépenses (en AE ou en CP) et sont évoquées supra (cf. 2.2.2. Opérations pour comptes de tiers). Néanmoins, le montant cumulé des avances représente fin 2025 19,7 M€ HT, soit une partie significative des opérations décrites dans cette partie, et témoigne de l'avancée des travaux.

2.3.3.2 Les opérations liées aux recettes fléchées

Dans le cadre de la méthodologie renouvelée en 2022, visant à mieux identifier les impacts financiers des opérations fléchées et au moins des opérations pluriannuelles à enjeux, les modalités de complétude du tableau n°8 relatif aux recettes fléchées ont été ajustées. Si les premières colonnes relatives à l'exécution antérieure à 2025 et au budget initial 2025 reflètent bien la réalité de l'ensemble des opérations fléchées de l'établissement, telles que présentées dans le tableau des autorisations budgétaires (n°2), les autres colonnes, celles relatives à la programmation à compter de 2025 et au-delà, sont, elles, *limitées aux seules opérations pluriannuelles précitées*. Faute d'informations complémentaires disponibles, notamment sur les prévisions des années à venir, seul l'échantillon significatif des 14 contrats de recherche précités, auquel s'ajoutent les opérations immobilières habituellement présentées, fait apparaître des prévisions de 2025 et suivantes. Les autres opérations fléchées, elles, n'y figurent pas à ce jour.

En l'état, comme indiqué précédemment (cf. supra § 2-2-1 Solde budgétaire et équilibre financier), ceci permet de prévoir pour 2025, au titre des opérations fléchées, un solde budgétaire prévisionnel déficitaire de -4,2 M€. On soulignera à nouveau que cette variation est le résultat de la contraction d'opérations de natures diverses (CPER et contrats de recherche) et de la situation assez hétérogène de l'exécution des années passées et de la prévision prévue pour 2025 (supra cf. 2.2.1. Solde budgétaire et équilibre financier).

Les soldes budgétaires ultérieurs qui y sont présentés sont ainsi, eux, limités aux opérations pluriannuelles précitées, faisant apparaître un solde budgétaire négatif de -10,8 M€ pour 2026, -11 M€ en 2027 et +1,6 M€ pour les années 2028 et suivante, soit un solde déficitaire cumulé de -20,1 M€, pour un autofinancement de 2,1 M€ (sur les projets CPER immobilier). Ainsi, sur une situation de trésorerie fléchée de 28 M€, prévue au budget rectificatif n°2 de 2024, nous prévoyons de disposer de 5,7 M€ après expiration des opérations pluriannuelles suivies.

Or, notre trésorerie globalisée est très basse, avec un prévisionnel de +2,2 M€ à la fin de l'exercice 2025, en raison des avances versées à l'EPAURIF, pour un montant de cumulé de 19,4 M€ fin 2025. Ainsi, ce solde

⁴⁷ Agenda d'Accessibilité Programmée.

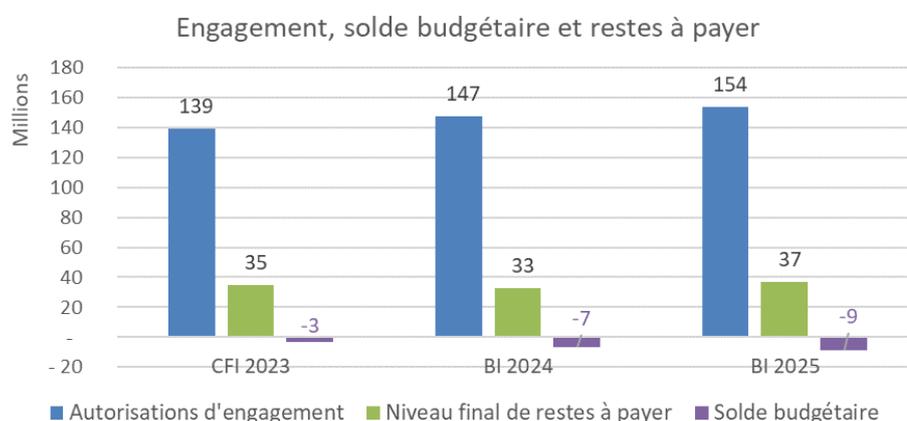
déficitaire cumulé fléché de -20,1 M€ prend en compte le transfert de la trésorerie fléchée vers la trésorerie globalisée, à hauteur de 19,4 M€, qui interviendra au fur et à mesure du dénouement des opérations comptables.

Enfin, il doit être précisé que la bascule à SIFAC a permis d'intégrer, dans le système d'information financier, la prévision pluriannuelle de ces opérations. Ceci a été effectif dès 2023, même si un travail de fiabilisation budgétaire, en particulier pour les contrats de recherche, doit se poursuivre, en parallèle des travaux comptables sur ces financements déjà demandés par les Commissaires aux comptes. Ce chantier très structurant devra se poursuivre en 2025 en tendant à automatiser les restitutions et le suivi de la programmation pluriannuelle. Il devrait à terme permettre d'étendre le périmètre des contrats de recherche présentés dans ces tableaux.

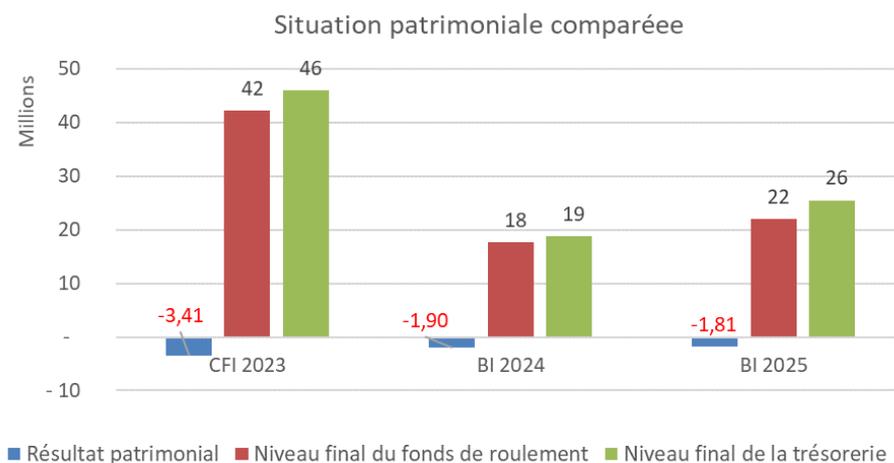
2.3.4. Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Le tableau de synthèse budgétaires et comptables appelle peu d'observations, sinon en faisant apparaître la trajectoire de l'établissement au regard des principaux ratios financiers. Il présente l'évolution de certaines données telles que figurant au BI 2025 au regard des précédents

documents budgétaires : un niveau d'engagement prévisionnel toujours en augmentation (+6,7 M€ par rapport au BI 2024), un solde budgétaire à nouveau négatif (-8,7 M€ en 2025 contre -2,6 M€ en 2024), des restes à payer maintenus à un niveau élevé (36,7 M€ au BI 2025). On soulignera cependant que les travaux effectués lors de la bascule à SIFAC en janvier 2023 pour solder un certain nombre d'engagements anciens se poursuivront en 2024 comme en 2025, ce qui pourrait conduire à un ajustement significatif des restes à payer.



De même, la situation patrimoniale prévisionnelle 2025 reste stable puisqu'elle aboutit à, d'une part, un fonds de roulement certes en nette diminution par rapport à celui à la clôture 2023 (-20,3 M€), mais encore confortable représentant 54 jours de fonctionnement réel ; d'autre part, un niveau de trésorerie constant et élevé (correspondant à 63 jours de fonctionnement réel). Cela, malgré un nouveau déficit comptable (-1,8 M€)



après celui déjà constaté au cours des 2 derniers exercices (2022 et 2023). Il faut cependant affiner l'analyse en relevant que la position de la trésorerie, ici contractée, doit être distinguée dans ses composantes : la trésorerie fléchée, à hauteur de près de 23,3 M€, est largement gagée par les financements afférents au CPER. A contrario la trésorerie non fléchée apparaît comme très basse à hauteur de -2,2 M€. Mais cette situation n'est qu'apparente dans la mesure où les avances, pourtant financées par le CPER, sont gérées au budget initial 2025 en opérations sur comptes de tiers, grevant d'autant, et par défaut de façon très provisoire, la trésorerie globalisée.

2.3.5. Tableau des moyens des unités mixtes de recherche

Nous n'avons pas reçu d'informations budgétaires (montant et ETP) complémentaires concernant les unités de recherche venant des autres tutelles, en particulier du CNRS. Le tableau est donc identique à celui du budget précédent dont les données sources pour nos partenaires correspondent à l'exercice 2021.

3. ANNEXES

ANNEXE 1 - TABLEAU DES ARBITRAGES BUDGETAIRES 2025

ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2025	LIBELLÉ CFI	Précisions (PFI)	ARBITRAGES AE 2024	ARBITRAGES AE 2025	Variation	
LETTRES - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	ARTS	ART_01	DEPT HISTOIRE THEORIE DES ARTS - RECHERCHE		49 700	34 000	-15 700	
		ART_02	DEPT HISTOIRE THEORIE DES ARTS - ENSEIGNEMENT		25 000	43 400	18 400	
		ART_THALIM	THEORIE & HIST ARTS & LITT de la MOD		7 100	6 300	-800	
	Total ARTS					81 800	83 700	1 900
	DSA	DSA_01	DEPT ANTIQUITE - RECHERCHE		19 000	18 000	-1 000	
		DSA_02	DEPT ANTIQUITE - ENSEIGNEMENT		22 600	22 200	-400	
		DSAOROC	ARCHEOLOGIES ORIENT OCCIDENT		84 000	79 000	-5 000	
	Total SCIENCES DE L'ANTIQUITE					125 600	119 200	-6 400
	DSS	DSS_01	DEP SCIENCES SOCIALES - RECHERCHE		30 400	27 900	-2 500	
		DSS_02	DEP SCIENCES SOCIALES - ENSEIGNEMENT		40 400	39 800	-600	
		DSS_CMH	CENTRE MAURICE HALBWACHS		28 500	25 650	-2 850	
		DSS_CTAD	CENTRE de THEORIE & ANALYSE du DROIT		4 300	4 950	650	
	Total SCIENCES SOCIALES					103 600	98 300	-5 300
	ECLA	ECLA_DIR	ECLA - CULTURES, LANGUES D'AILLEURS - DOTATION		119 000	116 564	-2 436	
	Total ECLA					119 000	116 564	-2 436
	ECO	ECO_01	DEPT ECONOMIE - RECHERCHE		13 300	12 600	-700	
		ECO_02	DEPT ECONOMIE - ENSEIGNEMENT		23 300	28 600	5 300	
		ECO_PJSE	PARIS JOURDAN SCIENCES ECO. - DOTATION RECHERCHE	PJSE	19 000	18 000	-1 000	
	Total ECONOMIE					55 600	59 200	3 600
	GEOG&T	GEO_01	DEPT GEOGRAPHIE et TERRITOIRES - RECHERCHE		18 100	17 100	-1 000	
		GEO_02	DEPT GEOGRAPHIE et TERRITOIRES - ENSEIGNEMENT		32 900	31 100	-1 800	
	Total GEOGRAPHIE & TERRITOIRES					51 000	48 200	-2 800
	HIST	HIST_01	DEPT HISTOIRE - RECHERCHE		72 500	30 000	-42 500	
		HIST_02	DEPT HISTOIRE - ENSEIGNEMENT		14 800	23 509	8 709	
		HISTMC	INST. HISTOIRE MODERNE ET CONTEMP. - DOTATION RECHERCHE		16 500	18 500	2 000	
	Total HISTOIRE					103 800	72 009	-31 791
	LILA	LILA_01	DEPT LITTÉRATURE ET LANGAGE - RECHERCHE		20 900	22 500	1 600	
	LILA_02	DEPT LITTÉRATURE ET LANGAGE - ENSEIGNEMENT		85 000	22 000	-63 000		
	LILATEM	INST. TEXTES, MANUSCRITS MODERN. - DOTATION RECHERCHE		42 800	38 700	-4 100		
	LILATIC	LANGUES,TEXTES,INFO,COGN. - DOTATION RECHERCHE		31 700	30 300	-1 400		
Total LITTÉRATURES ET LANGAGE					180 400	113 500	-66 900	

ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2025	LIBELLÉ CFI	Précisions (PFI)	ARBITRAGES AE 2024	ARBITRAGES AE 2025	Variation	
LETTRES - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	PHILO	PHI_01	DEPT PHILOSOPHIE - RECHERCHE		47 500	44 600	-2 900	
		PHI_CJP	DEPT PHILOSOPHIE - ENSEIGNEMENT		24 100	22 900	-1 200	
		PHI_HES	CAPHES - CENTRE ARCHIVES PHILO., HIST SC. DOTATION RECHERCHE		35 100	35 000	-100	
		PHI_PG	PAYS GERMANIQUES, TRANSFERTS CULT. - DOTATION RECHERCHE		38 400	35 900	-2 500	
		PHI_RS	U3608 REPUBLIQUE DES SAVOIRS - DOTATION RECHERCHE		42 800	40 500	-2 300	
	Total PHILOSOPHIE					187 900	178 900	-9 000
	PRL	PRL_01	PRL - POLE RESSOURCES LETTRES - DOTATION		20 000	8 100	-11 900	
		PRL_02	PRL - ED 540		33 400	30 400	-3 000	
	Total POLE RESSOURCES LETTRES					53 400	38 500	-14 900
	TOTAL LETTRES - Enseignement et recherche					1 062 100	928 073	-134 027
ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2025	LIBELLÉ CFI	Précisions (PFI)	ARBITRAGES AE 2024	ARBITRAGES AE 2025	Variation	
Bibliothèque Lettres	BIBL	BIBL_SHS1	BIBLIOTHEQUE SHS - DOCUMENTATION NUMERIQUE		86 600	91 000	4 400	
		BIBL_SHS2	BIBLIOTHEQUE SHS - RESEAU INFORMATISE ET MODERNISATION		165 000	158 400	-6 600	
		BIBL_SHS3	BIBL. SHS - ULM-JOURDAN		804 500	950 000	145 500	
TOTAL Bibliothèque Lettres SHS					1 056 100	1 199 400	143 300	
Pour mémoire total Lettres BI2024 (Lettres + Bib LSHS)					2 118 200	2 127 473	9 273	

ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2025	LIBELLÉ CFI	Précisions (PFI)	ARBITRAGES AE 2024	ARBITRAGES AE 2025	Variation	
SCIENCES - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	BIO	BIO_01	DEPT BIOLOGIE - RECHERCHE		23 800	22 500	-1 300	
		BIO_02	DEPT BIOLOGIE - ENSEIGNEMENT		121 500	88 000	-33 500	
		BIO_IB1	IBENS - UMR 8197 - SERVICES COMMUNS		379 800	299 500	-80 300	
		BIO_IGLOBE	Iglobes (Interdisciplinary Global Environmental Studies) - UMI 3157		4 800	5 000	200	
		BIOREEP	CEREEP - UMS 3194 - DOTATION RECHERCHE		59 300	88 320	29 020	
	Total BIOLOGIE					589 200	503 320	-85 880
	CHIM	CHIM_01	DEPT CHIMIE - RECHERCHE		158 000	258 500	100 500	
		CHIM_02	DEPT CHIMIE - ENSEIGNEMENT		57 500	55 000	-2 500	
		CHIMAP	IMAP - INSTITUT MATERIAUX POREUX		33 300	31 500	-1 800	
		CHIMLBM	LBM - LABO.BIOMOLECULE (fusion CPCV 2025)		45 600	43 200	-2 400	
		CHIMP01	LABO.PASTEUR (fusion CPCV 2025)		120 000	115 000	-5 000	
		CHIMPAB	FED.PHYSICO-CHIMIE		14 300	13 500	-800	
		CHIMPC	FED CHIMIE MOLLECUAIRE PARIS CENTRE		7 600	7 200	-400	
	Total CHIMIE					436 300	523 900	87 600
	DEC	DEC_01	DEC- RECHERCHE		22 800	21 600	-1 200	
		DEC_02	DEC- ENSEIGNEMENT		42 400	42 300	-100	
		DEC_IJN	IJN - UMR 8129 - DOTATION RECHERCHE		24 200	23 400	-800	
		DEC_LNC	LNC - U 960 - DOTATION RECHERCHE		25 700	24 300	-1 400	
		DEC_LSP	LSP - UMR 8248 - DOTATION RECHERCHE		23 900	22 900	-1 000	
		DEC_NPI	NPI - U 955 - DOTATION RECHERCHE		4 800	4 500	-300	
		DEC_SCP	LSCP- UMR 8554 L - DOTATION RECHERCHE		22 900	21 300	-1 600	
	Total ETUDES COGNITIVES					166 700	160 300	-6 400
	GEOS	GEOS_01	GEOSCIENCES - RECHERCHE		96 900	85 700	-11 200	
		GEOS_02	GEOSCIENCES - ENSEIGNEMENT		101 000	97 000	-4 000	
		GEOS_LG	LABORATOIRE GÉOLOGIE - UMR 8538		116 800	113 500	-3 300	
		GEOSLMD	LABORATOIRE MÉTÉOROLOGIE DYNAMIQUE - UMR 8539		24 700	23 400	-1 300	
	Total GEOSCIENCES					339 400	319 600	-19 800
	INFO	DI_01	DEPT INFORMATIQUE - RECHERCHE		30 000	28 000	-2 000	
		DI_02	DEPT INFORMATIQUE - ENSEIGNEMENT		83 300	81 500	-1 800	
	Total INFORMATIQUE					113 300	109 500	-3 800
	MATHS	DMA_01	DEPT MATHS ET APPLICATIONS - RECHERCHE		88 200	80 880	-7 320	
		DMA_02	DEPT MATHS ET APPLICATIONS - ENSEIGNEMENT		110 000	100 500	-9 500	
	BIB_DMADIR	BIBL MATHÉMATIQUES & INFORMATIQUE		212 800	197 120	-15 680		
Total MATHÉMATIQUES et APPLICATIONS					411 000	378 500	-32 500	

ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2025	LIBELLÉ CFI	Précisions (PFI)	ARBITRAGES AE 2024	ARBITRAGES AE 2025	Variation	
SCIENCES - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	PHYS	PHYS_01	DEPT PHYSIQUE - RECHERCHE		234 300	208 200	-26 100	
		PHYS_02	DEPT PHYSIQUE - ENSEIGNEMENT		114 700	111 400	-3 300	
		PHYS_LP	LABO.DE PHYSIQUE ENS - UMR 8023		250 500	221 000	-29 500	
		PHYSLKB	LABO.KASTLER BROSSSEL - UMR 8552		125 000	90 000	-35 000	
	Total PHYSIQUE					724 500	630 600	-93 900
	TRANSVER RSAL	TR_CERES	CERES - CTRE FORM. sur l'ENVIRONN. et la SOCIETE		23 100	22 500	-600	
		TR_QBIO_02	PROJET QBIO - DOTATION RECHERCHE		38 000	22 500	-15 500	
	Total TRANSVERSAL					61 100	45 000	-16 100
	BIB LSHS	BIB_BSEDIR	BIBL. DES SCIENCES EXPÉRIMENTALES (fusionné Bib LSHS)		87 800	0	-87 800	
	PHYS	PHYS_01	DEPT PHYSIQUE - RECHERCHE	PERIODIQUE BSE (fusionné Bib LSHS)	128 300	0	-128 300	
Total TRANSVERSAL					216 100	0	-216 100	
TOTAL SCIENCES - Enseignement et recherche					3 057 600	2 670 720	-386 880	
ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2025	LIBELLÉ CFI	Précisions (PFI)	ARBITRAGES AE 2024	ARBITRAGES AE 2025	Variation	
Autofinancements Sciences	BIO	BIO_IB1	IBENS - SERVICES COMMUNS	PLATEFORME GENOMIQUE	192 500	230 000	37 500	
				PLATEFORME IBENS	326 500	360 000	33 500	
		BIOREEP	CENTRE RECH ÉCOLOGIE EXPÉRIMENT PRÉDICT	PLATEF. HEBERG.	27 100	33 000	5 900	
	Total BIOLOGIE					546 100	623 000	76 900
	CHIM	CHIM_02	DEP CHIMIE - ENSEIGNEMENT	AGREG. & BIB AGREG	33 300	25 200	-8 100	
	Total CHIMIE					33 300	25 200	-8 100
	PHYS	PHYS_01	DEPT PHYSIQUE - RECHERCHE	PRESTATION QPCR	47 500	50 000	2 500	
				PRESTATIONS LABO	152 000	160 000	8 000	
		PHYS_02	DEP PHYSIQUE - ENSEIGNEMENT	AGREGATION	28 800	21 600	-7 200	
				ECOLE BEG ROHU	66 500	70 000	3 500	
Total PHYSIQUE					294 800	301 600	6 800	
Pour mémoire total Sciences autofinancement BI2024 (Sciences + autofinancements)					874 200	949 800	75 600	
Pour mémoire total Sciences BI2024 (Sciences + Autofinancements)					3 931 800	3 620 520	-311 280	

ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2025	LIBELLÉ CFI	Précisions (PFI)	ARBITRAGES AE 2024	ARBITRAGES AE 2025	Variation	
DIRECTION	DIRECTION	DIR_01	DIRECTION GENERALE		83 600	88 830	5 230	
		DIR_02	DEVELOPPEMENT ET PARTENARIATS		108 300	111 100	2 800	
		DIR_03	ACTIVITES CULTURELLES		21 000	21 320	320	
		DIR_04	EVENEMENTIEL ET AUTRES CONTRIBUTIONS		138 200	45 000	-93 200	
		DIR_05	THEATRE		40 900	41 700	800	
		DIR_08	INSTANCES		7 600	6 300	-1 300	
	Total DIRE					399 600	314 250	-85 350
	COM	DIR_09	DEVELOPPEMENT DURABLE		19 000	9 000	-10 000	
		DIR_COM	DIRECTION COMMUNICATION		340 000	290 000	-50 000	
	Total COM & RESP SOLIDAIRES et ENVIRONN.					359 000	299 000	-60 000
	DEVEC	DIR_DEVEC1	DIRECTION DES ETUDES - DOTATION		62 800	37 000	-25 800	
		DIR_DEVEC2	FONDS SOLIDARITE ETUDIANT	FSDIE Action sociale étudiante	85 000	85 000	0	
		DIR_DEVEC3	VIE ETUDIANTE - DOTATION	FSDIE Vie étudiante	31 500	31 500	0	
				hors FSDIE	20 800	29 500	8 700	
		DIR_DEVEC4	ACCOMPAGNEMENT SITUATION HANDICAP ETUDIANT		3 000	3 000	0	
		DIR_DEVEC5	CARRIERES		20 900	38 326	17 426	
		DIR_DEVEC6	ACTIVITES SPORTIVES		12 400	15 160	2 760	
		DIR_DEVEC7	DIVERSITE		10 000	0	-10 000	
		DIR_DEVEC8	TALENS		38 000	38 700	700	
	Total DEVEC					284 400	278 186	-6 214
	DRI	DIR_DRI01	RELATIONS INTERNATIONALES		66 300	51 000	-15 300	
	Total DRI					66 300	51 000	-15 300
	EDITIONS	TR_EDIT	EDITIONS ULM - FRAIS GENERAUX		93 400	54 000	-39 400	
	Total EDIT					93 400	54 000	-39 400
	DIRECTION	DIR_06	PROFESSEURS INVITES - DOTATION		190 000	100 000	-90 000	
		DIR_07	ACTIONS INCITATIVES - DOTATION		295 000		-295 000	
		DIR_10	PART LABORATOIRE AAP ANR			220 000	220 000	
Total ACTIONS MUTUALISEES					485 000	320 000	-165 000	
TOTAL DIRECTION					1 687 700	1 316 436	-371 264	
Autofinancement	DRI	TR_DRI	DRI - AUTRES FINANCEMENTS (Biosantex)	Fondation	16 200	30 000	13 800	
TOTAL DIRECTION + Autofinancement DIRECTION					1 703 900	1 346 436	-357 464	

ACTIVITÉ	Dpt	CFI 2025	LIBELLÉ CFI	Précisions (PFI)	ARBITRAGES AE 2024	ARBITRAGES AE 2025	Variation
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	COST	DGS_COST1	CONCOURS, SCOL, THESES - CONCOURS - FONCT		1 191 600	1 236 870	45 270
		DGS_COST2	BOURSES		992 000	992 000	0
	Total COST				2 183 600	2 228 870	45 270
	CRI	DGS_CRI1	INFORMATIQUE DE GESTION		202 400	180 225	-22 175
		DGS_CRI2	RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS		415 900	370 565	-45 335
		DGS_CRI3	APPLICATIONS ET WEB		655 700	511 250	-144 450
		DGS_CRI4	INFRASTRUCTURE NUMERIQUE		101 500	170 855	69 355
		DGS_CRI5	INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE		160 400	204 685	44 285
		DGS_CRI6	PSSI		321 700	68 495	-253 205
	Total CRI				1 857 600	1 506 075	-351 525
	DGS	DGS_DIR1	FRAIS GENERAUX DES SERVICES		361 000	398 050	37 050
		DGS_DIR2	DGS - IMPÔTS		95 000	37 000	-58 000
		DGS_SANTE	PÔLE SANTE		9 500	5 700	-3 800
	Total DIR DGS				465 500	440 750	-24 750
	RESTAURATION	DGS_RESTAU	RESTAURATION		878 000	851 300	-26 700
	Total RESTAURATION				878 000	851 300	-26 700
	Service Logistique &	DGS_SLT1	LOGISTIQUE		1 459 100	1 707 590	248 490
		DGS_SLT2	HEBERGEMENT		302 900	126 825	-176 075
		DGS_SLT3	MAINTENANCE GENERALE		606 780	259 500	-347 280
		DGS_SLT4	CONTRATS MAINTENANCE		733 800	630 205	-103 595
	Total SLT				3 102 580	2 724 120	-378 460
	SPIMO	DGS_SPIMO4	SOUTIEN AUX PROJETS IMMOBILIERS		47 500	71 250	23 750
	Total SPIMO				47 500	71 250	23 750
	SPR	DGS_SPR	SOUTIEN AUX PROJETS IMMOBILIERS		5 900	7 125	1 225
	Total SPR				5 900	7 125	1 225
	SPS	DGS_SPS1	HYGIENE ET SECURITE		190 000	340 100	150 100
		DGS_SPS2	ACCUEIL ET GARDIENNAGE		980 000	1 092 500	112 500
	Total SPS				1 170 000	1 432 600	262 600
	SRH	DGS_SRH1	DEVELOPPEMENT RH		292 600	291 650	-950
		DGS_SRH2	ACTION SOCIALE		350 000	371 000	21 000
	DGS_SRH3	ALLOCATION RETOUR A L'EMPLOI		452 500	203 525	-248 975	
	DGS_SRH4	MISES A DISPOSITION		799 081	301 000	-498 081	
	DGS_SRH5	MISSIONS DOCTORALES		57 000	54 150	-2 850	
Total SRH				1 951 181	1 221 325	-729 856	
TOTAL DIRECTION GENERALE DES SERVICES					11 661 861	10 483 415	-1 178 446
SLT	DGS_SLT3	MAINTENANCE GENERALE	Projets immobiliers	781 020	1 370 600	589 580	
Fluides	DGS_FLUIDES	FLUIDES		3 235 000	2 980 000	-255 000	
TOTAL DIRECTION GENERALE DES SERVICES avec fluides					15 677 881	14 834 015	-843 866
TOTAL ARBITRAGES HORS AUTOFINANCEMENT					18 525 361	16 598 044	-1 927 317

ANNEXE 2 – TABLEAUX RH : 1, 2, 3, 4, 5

TABLEAU 1 : 6 postes d'enseignant chercheur ouverts au concours dont 2 CPJ opérés par PSL

Corps	Discipline / Département	Nature	CNU
Professeurs des universités	Arts	Remplacement	18
	Biologie	Transformation	67, 68
Maitres de conférences	Littératures et langage	Remplacement	11
	Physique	Création	28,31
CPJ	Économie	Création	5
	Physique	Création	28,30

TABLEAU 2 : 15 postes de personnel BIATSS ouverts au concours dont 2 BOE

Corps	Famille professionnelle	Nature	BAP	Affectation
Ingénieur de recherche	Partenariat, valorisation de la recherche, coopération internationale	Transformation	J	DGS - SPR
Ingénieur d'études	Administration et pilotage	Transformation	J	DGS - COST
	Informatique, Statistiques et Calcul scientifique	Transformation	E	DGS - CRI
	Partenariat, valorisation de la recherche, coopération internationale	Transformation	J	DGS - SPR
Assistant ingénieur	Administration et pilotage	Transformation	J	DGS - COST
	Administration et pilotage	Transformation	J	DGS - SFC
	Ressources humaines	Transformation	J	DGS - SRH
Technicien	Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention	Transformation	G	DGS - RESTAU
	Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention	Transformation	G	DGS - SPS
	Ressources humaines	Remplacement	J	DGS - SRH
	Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs	Remplacement	F	Direction - Bibliothèque
	Administration et pilotage	Remplacement	J	Sciences Sociales
	Administration et pilotage	Création	J	Géographie et territoires
Adjoint technique	Administration et pilotage	Remplacement	J	DGS - SFC
	Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention	Transformation	G	DGS - SLT

TABLEAU 3 : Liste des 32 emplois académiques contractuels

Direction	Corps	Discipline/Direction/Département	Nature
LETTRES	Agrégé préparateur (AGPR)	Sciences sociales	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Agrégé préparateur (AGPR)	Mathématiques	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Arts	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Sciences de l'Antiquité	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Sciences sociales	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Géographie	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Histoire	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Littératures et langage	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Littératures et langage	Remplacement/Prolongation
LETTRES	ATER	Philosophie	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	ATER	Biologie	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	ATER	Biologie	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	ATER	CERES	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	ATER	Géosciences	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Enseignant contractuel	Sciences sociales	Besoin ponctuel (≤12mois)
LETTRES	Enseignant contractuel	Sciences sociales	Besoin ponctuel (≤12mois)
SCIENCES	Enseignant contractuel	Chimie	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Enseignant contractuel	Mathématiques	Besoin ponctuel (≤12mois)
SCIENCES	Enseignant contractuel	Mathématiques	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Enseignant contractuel	Mathématiques	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Enseignant contractuel	Physique	Remplacement/Prolongation
SCIENCES	Enseignant contractuel	Physique	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Maitre de langue allemand	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Maitre de langue allemand	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Maitre de langue espagnol	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Maitre de langue russe	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Maitre de langue anglais	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Maitre de langue anglais	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Maitre de langue chinois	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Maitre de langue arabe	Espace des cultures et langues d'ailleurs	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Professeur associé (PAST)	Économie	Remplacement/Prolongation
LETTRES	Professeur associé (PAST)	Économie	Remplacement/Prolongation

TABLEAU 4 : Liste des 66 emplois soutien et support contractuels

Corps	Cat.	BAP	Structure - Service	Nature	Modalité
Adjoint technique	C	G	DGS - Restaurant	Remplacement/Prolongation	CDD
Adjoint technique	C	J	DGS - SFC	Remplacement/Prolongation	CDD
Adjoint technique	C	J	DGS - SFC	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Adjoint technique	C	G	DGS - Restaurant	Remplacement/Prolongation	CDI
Apprenti	C	G	DGS - Biologie	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	A	F	DGS - Éditions ULM	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	A	J	DGS - SFC	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	B	G	DGS - SLT	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Apprenti	A	G	DGS - SPIMO	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Assistant ingénieur	A	G	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	J	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	G	DGS - SPIMO	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	G	DGS - SPS	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	J	DGS - SRH	Transformation	CDI
Assistant ingénieur	A	J	Direction	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Direction	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Bibliothèque	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Communication	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Communication	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Direction - DEVEC	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Direction - PRL	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Mathématiques	Remplacement/Prolongation	CDD
Assistant ingénieur	A	J	Physique	Création	CDD
Ingénieur de recherche	A	J	Direction	Transformation	CDI
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	J	DGS - PILOTAGE	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	J	DGS - SFC	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	G	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	G	DGS - SPIMO	Remplacement/Prolongation	CDD
Ingénieur d'études	A	G	DGS - SPS	Transformation	CDD
Ingénieur d'études	A	F	Direction - Communication	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	J	Direction - DEVEC	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Ingénieur d'études	A	F	Direction - Direction adjointe	Création	CDD
Ingénieur d'études	A	J	Direction - DRI	Remplacement/Prolongation	CDD

Corps	Cat.	BAP	Structure - Service	Nature	Modalité
Technicien	B	J	DGS - COST	Création	CDD
Technicien	B	E	DGS - CRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	DGS - SRH	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Direction	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	F	Direction - Bibliothèque	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Direction - DRI	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Direction - DRI	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Géographie	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	PRL	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	PRL	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	PRL	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	PRL	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	CERES	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Chimie	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Chimie	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Géosciences	Besoin temporaire > 12 mois	CDD
Technicien	B	J	Géosciences	Création	CDD
Technicien	B	J	Informatique	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Mathématiques	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	F	Mathématiques	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	J	Physique	Remplacement/Prolongation	CDD
Technicien	B	G	Physique	Besoin temporaire > 12 mois	CDD

TABLEAU 5 : Liste des 8 emplois soutien et support ouverts à la mobilité

Corps	Cat.	BAP	Structure - Service	Nature	Modalité
Adjoint technique	C	G	DGS - SLT	Remplacement/Prolongation	Mobilité
Assistant ingénieur	A	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement/Prolongation	Mobilité
Bibliothécaire assistant	B	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement/Prolongation	Mobilité
Ingénieur d'études	A	J	DGS - SFC	Remplacement/Prolongation	Mobilité
Ingénieur d'études	A	J	DGS - SFC	Transformation	Mobilité
Magasinier	C	F	Direction - Bibliothèque	Remplacement/Prolongation	Mobilité
Technicien	B	G	DGS - SLT	Transformation	Mobilité
Technicien	B	J	DGS - SPIMO	Transformation	Mobilité



Par principe, la demande de moyen en ressources humaines correspond à des besoins en personnels permanents ou non permanents à pourvoir par le recrutement de titulaires ou de contractuels.

Les natures de demande permettant de préciser le contexte de l'arbitrage sont classées suivant la typologie suivante :

- **Création (besoin pérenne)**

Il s'agit des demandes de création d'emploi pérenne (fonctionnaire) correspondant à un besoin nouveau et durable (exemples : concours ou mobilité entrante).

- **Remplacement/Prolongation (besoin pérenne)**

Le remplacement fait nécessairement référence à un poste de fonctionnaire vacant (retraite, mutation, détachement sortant, disponibilité, départ suite à la réussite d'un concours, ...).

Trois cas de figure sont possibles :

- Recrutement d'un fonctionnaire par voie de mutation, détachement ou concours
- Recrutement d'un contractuel dans l'attente du retour du titulaire ou de son départ définitif
- Prolongation d'un contractuel recruté initialement sur ce motif

Une demande de remplacement peut faire l'objet d'un redéploiement dans un corps ou un métier différent au regard des besoins de la structure. Par exemple, le départ d'un PU pourrait donner lieu à une demande de remplacement en MCF.

- **Transformation (besoin pérenne)**

Il s'agit de la modification, par voie de concours, du corps d'un fonctionnaire (repyramidage) ou d'un contractuel occupant un emploi pérenne (repyramidage, titularisation, CDI).

- **Besoin temporaire > 12 mois ou prolongation (besoin non pérenne)**

Il s'agit soit :

- De demandes de moyens non pérenne pour une durée déterminée (contractuel) correspondant à un besoin spécifique (exemples : CDD Chercheur, CDD sur projet).
- Du remplacement ou du renouvellement d'un agent contractuel (EC ou BIATSS) dans la limite réglementaire.

- **Besoin ponctuel ≤ 12 mois (besoin non pérenne)**

Il s'agit de CDD de courte durée non renouvelable permettant de répondre à un surcroît d'activité ou à une activité saisonnière.

Budget initial 2025

Comité social d'administration du 3 décembre octobre 2024

Catégorie d'emplois	Nature des emplois	Population	Prévision de consommation sous Plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
EC	Permanents	Catégorie A	148		148
	Non permanents	CDD-A	99	438	537
		CDI	1		1
BIATSS	Permanents	Catégorie A	116		116
		Catégorie B	80		80
		Catégorie C	67		67
	Non permanents	CDD-A	24	88	112
		CDD-B	25	10	35
		CDD-C	5	8	13
		CDI	33		33
Elèves			776		776
TOTAL			1374	544	1918

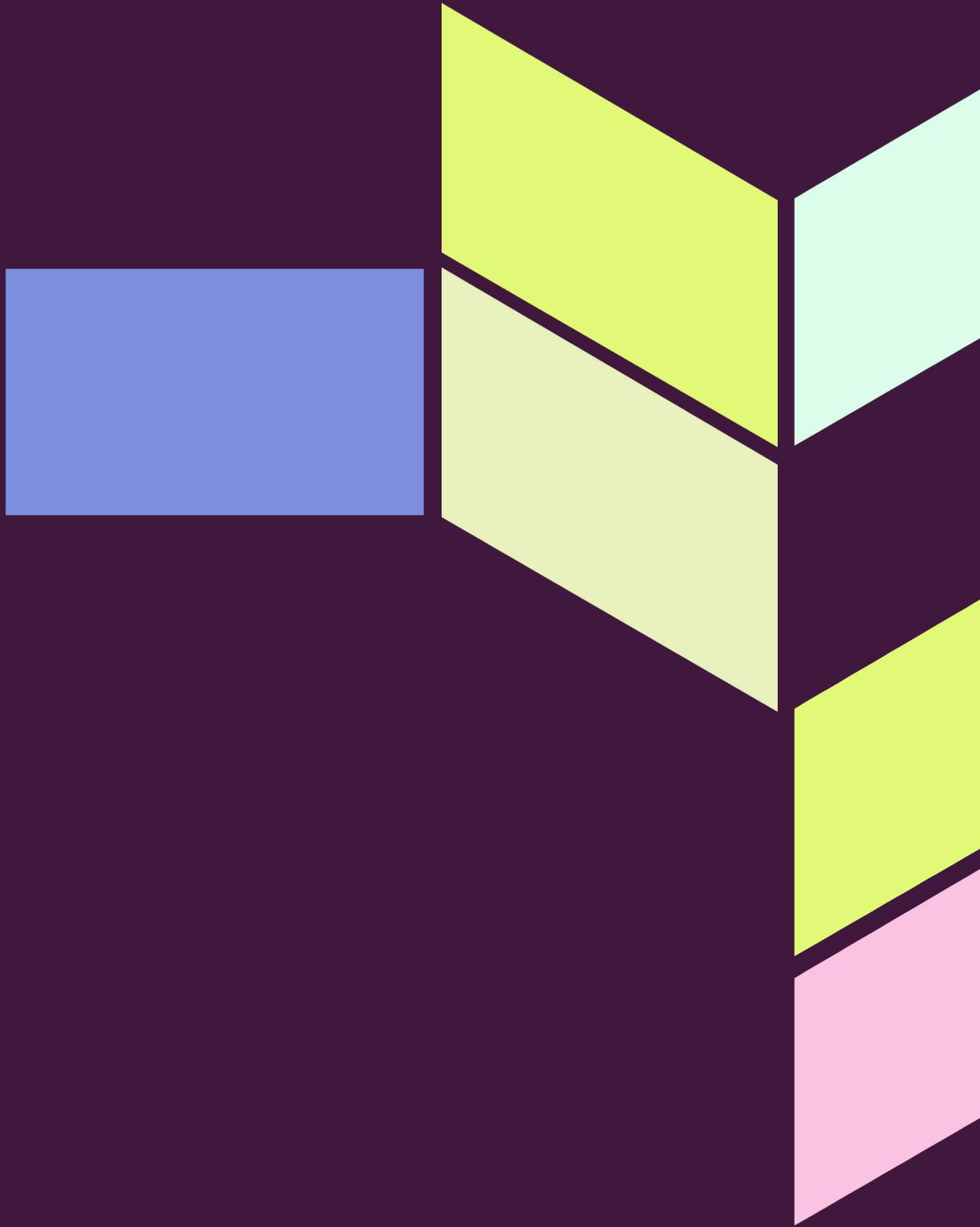
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat (ETPT)	1389
--	-------------

ANNEXE 4 - TABLEAU DETAILLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

N° Axes SPSI	Axe SPSI	CPER / Hors CPER	PFIs	Libellé PFIs	Montant de l'opération	Autorisation d'Engagement			Crédits de Paiement				
						conso <=2023 (CoFi)	AE BR2 2024	BI 2025	conso <=2023 (CoFi)	AE BR2 2024	BI 2025		
Axe n°1	Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE	CPER	OP16-182	Trvx préalables	920 054	920 054	0	0	920 054	0	0		
			OP18-143	Rénovation département de physique	1 025 000	1 025 000	0	0	1 025 000	0	0		
			OP18-144	Local serveurs	2 628 125	2 463 262	139 863	0	2 444 546	158 579	0		
			OP18-145	Rénovation département de chimie	3 891 667	3 833 333	58 333	0	3 833 333	58 333	0		
			OP18-146	surélévation et restructuration du Grand Hall	25 616 667	1 319 571	2 500 000	0	1 300 000	0	0		
			OP19-142	Travaux préalables au Grand Hall	338 472	235 164	94 974	8 333	202 957	98 015	37 499		
					Total CPER	34 419 984	9 796 385	2 793 170	8 333	9 725 891	314 927	37 499	
				Hors CPER	OP18-123	Réaménagement département des Sciences de l'antiquité (DSA)	401 000	317 492	71 773	11 735	41 590	33 616	325 794
					OP19-060	2ème étage - Restructuration de 2 laboratoires (équipe STRICK)	328 000	286 787	41 213	0	156 242	171 758	0
					OP20-111	45 Ulm - Rénovation de l'amphi Galois	105 000	5 411	49 589	50 000	0	20 000	85 000
					OP21-155	restructuration laboratoire en L2 pour accueil équipe LPC	740 000	155 687	249 314	0	52 070	202 930	150 000
					OP22-129	Rénovation des services	235 000	2 493	232 507	0	1 084	233 916	0
					OP23-050	réaménagement et mise en sécurité labo RMN pour accueil nouvel équipement - études préalables	30 000	1 655	28 345	0	1 286	18 714	10 000
					OP23-051	Chimie - Aménagement 1 salle rayons X	80 000	2 706	77 294	0	0	50 000	30 000
					OP24-003	HIST - Rénovation salle réunion et bureau	250 000	0	250 000	0	0	200 000	50 000
					OP24-048	biblio lettres réaménagement nvx usages/espaces de travaux (phase 1)	370 000		270 000	100 000		204 000	66 000
					PI25-006	Expérimentation des nouveaux usages de travail intégrant le flex office (concept + 1 service" prototype")	300 000			15 000			15 000
					PI25-015	Création d'espace modulaire (salles de cours/espace séminaire	360 000			30 000			30 000
					PI25-017	Rénovation de locaux Enseignement/tertiaire	800 000	0	0	75 000	0	0	60 000
						Total Hors CPER	3 999 000	772 230	1 270 036	281 734	252 272	1 134 935	821 793
Total Axe n°1					38 418 984	10 568 615	4 063 206	290 067	9 978 163	1 449 862	859 293		

N° Axes SPSI	Axe SPSI	CPER / Hors CPER	PFIs	Libellé PFIs	Montant de l'opération	Autorisation d'Engagement			Crédits de Paiement		
						conso <=2023 (CoFi)	AE BR2 2024	BI 2025	conso <=2023 (CoFi)	AE BR2 2024	BI 2025
Axe n°2	Entretien et préservation des biens	Hors CPER	OP18-117	Implantation ascenseur escalier C	1 206 000	850 595	75 975	0	72 389	63 093	0
			OP19-104	Cour Pasteur - requalification Paysager	1 267 000	1 057 573	209 427	0	704 109	562 891	0
			OP20-112	45 Ulm - Rénovation d'espaces sanitaires	260 000	242 499	17 502	0	239 892	20 108	0
			OP22-123	Modernisation des ascenseurs	415 000	2 012	412 988	0	0	100 000	100 000
			OP22-124	Rénovation du poste HT bâtiment bibliothèque	300 000	1 747	38 253	260 000	1 747	23 253	75 000
			OP22-126	SD SSI SSS - Remplacement Centrale incendie Grand Hall -	35 000	5 366	29 634	0	0	35 000	0
			OP22-128	Hébergement - programme de maintenance	400 000	235 433	139 567	0	234 141	109 497	0
			OP23-106	Amélioration locaux stockage en sous-sol	95 000	5 099	89 901	0	1 342	70 658	23 000
			OP24-001	GEOS-Sécurisation de 2 ateliers	80 000	0	80 000	0	0	52 000	12 000
			OP24-005	Programme Ad'ap - Poursuite des travaux d'accessibilité	61 020	0	61 020	0	0	49 518	0
			OP24-006	Création d'une gaine d'extraction F-S	108 000	0	0	108 000	0	0	50 000
			OP24-007	Levée des réserves bureau de contrôle	229 000	0	108 000	121 000	0	86 400	121 000
			OP24-008	Maintenance générale - CVC	251 000	0	101 000	150 000	0	86 000	165 000
			OP24-009	Maintenance générale - Électricité	130 000	0	67 000	63 000	0	57 000	68 000
			OP24-010	Règlage des portes coupe-feu Com Sécu	54 000	0	36 000	0	0	30 600	0
			OP24-012	mise en œuvres des actions liées au SD SSI/SSS du site	245 000	0	100 000	0	0	46 533	0
			OP24-052	Aménagement entrée sécurité	285 000	0	260 000	25 000	0	260 000	25 000
			PI24-001	Désenfumage 45 rue d'Ulm - audit & faisabilité	35 000	0	35 000	0	0	35 000	0
			PI24-002	Physique - Travaux de la salle blanche	303 000	0	303 000	0	0	91 000	212 000
			PI25-001	Jouvence des installations techniques de CVC , électriques, gaz et eau	1 250 000	0	0	518 000	0	0	428 000
			PI25-002	Maintenance générale - Plomberie	93 000	0	0	93 000	0	0	74 400
			PI25-003	Réparation contrôle d'accès et anti-intrusion EIFFAGE	117 600	0	0	117 600	0	0	117 600
			PI25-004	DATACENTER : Upgrade GTB, Modification CVC	50 000	0	0	50 000	0	0	50 000
			PI25-005	Programme Ad'Ap	450 000	0	0	50 000	0	0	50 000
			PI25-007	Désenfumage internats - partie Rataud et Erasme	2 000 000	0	0	35 000	0	0	35 000
			PI25-008	SD Sureté - site du 45	480 000	0	0	50 000	0	0	40 000
			PI25-009	SD SSI/SSS- partie : remplacement SSI Montrouge	495 000	0	0	160 000	0	0	60 000
			PI25-011	Jouvence des équipements TCE concourant à la performance énergétique	250 000	0	0	110 000	0	0	90 000
			PI25-012	Travaux rénovation installations techniques et entretien	120 000	0	0	47 000	0	0	47 000
			PI25-014	Rénovation de locaux de recherche : ventilation soute produits chimiques - études préalables	700 000	0	0	50 000	0	0	50 000
PI25-018	Travaux amiante / plomb	100 000	0	0	100 000	0	0	80 000			
PI25-019	audit de criticité des équipements SSI sur l'ensemble du parc immobilier	20 000	0	0	20 000	0	0	20 000			
				Total Hors CPER	11 884 620	2 400 324	2 164 266	2 127 600	1 253 619	1 778 552	1 993 000
Total Axe n°2					11 884 620	2 400 324	2 164 266	2 127 600	1 253 619	1 778 552	1 993 000

N° Axes SPSI	Axe SPSI	CPER / Hors CPER	PFIs	Libellé PFIs	Montant de l'opération	Autorisation d'Engagement			Crédits de Paiement		
						conso <=2023 (CoFi)	AE BR2 2024	BI 2025	conso <=2023 (CoFi)	AE BR2 2024	BI 2025
Axe n°3	Transition énergétique et environnementale	CPER	OP21-012	CPER du 46 ulm - diagnostics techniques préalables	55 000	44 346	10 655	0	42 570	12 430	0
			OP22-131	CPER du 46 ulm Diagnostic et études	12 800 000	0	300 000	150 000	0	0	450 000
				Total CPER	12 855 000	44 346	310 655	150 000	42 570	12 430	450 000
		Hors CPER	OP19-021	SME-Système de Management Energétique	230 000	165 712	64 289	0	98 651	101 349	0
			OP19-063	Aménagement et requalification paysagère de la parcelle BK2	270 000	144 117	100 882	0	142 979	47 021	80 000
			OP21-040	Pavillon Pasteur - audit énergétique et étude préalable	145 000	43 015	55 000	46 985	21 734	31 266	92 000
			OP22-125	Campus Jourdan - Réduction empreinte carbone - Raccordement au RCU	405 000	189 809	215 191	0	61 720	343 280	0
			PI25-010	Jouvence et mise en conformité des installations techniques de sécurité	300 000			101 000			101 000
			PI25-013	Réalisation du Schéma directeur performance énergétique	110 000			110 000			50 000
			PI25-016	Mise en œuvre des actions liées au SD DD&RSE-partie: sous compteur et repérage des réseaux)-	230 000			150 000			100 000
				Total Hors CPER	1 690 000	542 653	435 361	407 984	325 084	522 916	423 000
Total Axe n°3				14 545 000	586 999	746 016	557 984	367 654	535 346	873 000	
Total général				64 848 604	13 555 938	6 973 488	2 975 651	11 599 436	3 763 760	3 725 293	



PSL 

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
45 rue d'Ulm, 75005 Paris
direction.generale.services@ens.psl.eu
www.ens.psl.eu

ENS - synthèse de la liasse budgétaire

	Intitulé du tableau	Soumission au CA
1	Tableau des emplois	Pour vote
2	Tableau des autorisations budgétaires	Pour vote
3	Tableau des dépenses par destination et recettes par origine	Pour information
4	Tableau d'équilibre financier	Pour vote
5	Tableau des opération pour compte de tiers	Pour information
6	Tableau de situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	Pour vote
7	Tableau présentant le plan de trésorerie	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	Pour information
9	Tableau des opérations pluriannuelles	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	Pour information
11	Tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche	Pour information
12	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	Pour information

Tableau 1 - Tableau des emplois (en ETPT)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois			(A) Plafond Etat				(B) Plafond Ressources propres				(C) = (A) + (B) - Global			
			CF 2023	BI 2024	BR2 2024	BI 2025	CF 2023	BI 2024	BR2 2024	BI 2025	CF 2023	BI 2024	BR2 2024	BI 2025
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	141	175	175	148	0	0	0	0	141	175	175	148
		CDI	2	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	1
	Non permanents	CDD	103	99	100	99	312	352	352	438	415	451	452	537
S/total EC			246	274	275	248	312	352	352	438	558	626	627	686
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			756	776	776	776					756	776	776	776
BIATSS	Permanents	Titulaires	266	337	337	263	0	0	0	0	266	337	337	263
		CDI	28	1	1	33	3	0	0	0	31	1	1	33
	Non permanents	CDD	31	0	0	54	100	101	101	106	131	101	101	160
S/total Biatoss			325	338	338	350	103	101	101	106	428	439	439	456
Totaux			1 327	1 388	1 389	1 374	415	453	453	544	1 742	1 841	1 842	1 918
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 388	1 388	1 389	1 389								

Tableau 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

	Dépenses								Recettes				
	Compte financier 2023		Budget Initial 2024		Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2		Budget Initial 2025		Compte financier 2023	Budget Initial 2024	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Budget Initial 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	95 180 690	95 175 190	96 570 659	96 570 659	103 598 591	103 598 591	105 194 221	105 194 221	108 825 672	111 694 767	115 087 737	115 609 943	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	23 425 906	23 425 906			25 250 233	25 250 233	26 926 356	26 926 356	96 325 071	97 568 681	97 387 360	98 249 766	Subvention pour charges de service public
<i>dont globalisé</i>	81 988 810	81 989 759	82 723 847	82 723 847	85 174 243	85 174 243	87 156 122	87 156 122	100 000	22 500	22 500	22 500	Autres financements de l'Etat
<i>dont Contrats de recherche et mécénat</i>	13 191 880	13 185 430	13 846 812	13 846 812	18 424 348	18 424 348	18 038 099	18 038 099	183 853	57 000	57 000	67 600	Fiscalité affectée
Fonctionnement	39 980 298	30 710 240	38 174 565	37 652 470	42 568 350	42 142 472	41 298 450	40 507 968	2 241 111	5 966 358	3 226 184	2 678 400	Autres financements publics
<i>dont globalisé</i>	21 353 223	17 155 479	18 082 981	17 205 144	19 668 923	17 440 954	17 454 829	16 951 322	9 975 637	8 080 228	14 394 693	14 591 677	Recettes propres
<i>Dont CDSN</i>	10 641 600	7 142 098	11 662 896	11 662 896	10 751 310	12 751 310	11 108 100	11 108 100	18 454 083	31 379 322	41 854 633	30 853 465	Recettes fléchées *
<i>dont Contrats de recherche et mécénat</i>	7 985 475	6 412 663	8 428 688	8 784 430	12 148 117	11 950 208	12 735 521	12 448 546	3 691 700	3 200 000	3 150 000	145 992	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	4 278 260	4 844 420	12 519 377	11 466 065	14 787 570	12 448 428	7 478 996	9 484 390	14 642 603	25 416 729	31 493 924	25 452 397	Autres financements publics fléchés
<i>dont globalisé</i>	2 474 774	3 228 325	6 411 350	6 915 660	6 508 377	5 638 351	4 279 220	4 413 274	119 780	2 762 593	7 210 709	5 255 076	Recettes propres fléchées
<i>dont Contrats de recherche et mécénat</i>	1 773 429	1 577 947	2 724 506	4 466 884	4 686 744	6 489 864	3 041 443	4 583 617					
<i>dont CPER Immobilier</i>	30 057	38 148	3 383 521	83 521	3 592 449	320 213	158 333	487 499					

TOTAL DES DÉPENSES	139 439 248	130 729 850	147 264 601	145 689 194	160 954 511	158 189 492	153 971 667	155 186 579	127 279 755	143 074 089	156 942 370	146 463 408	TOTAL DES RECETTES
---------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------------

	B1	B2	B3	B4	C1	C2	C3	C4	
Solde budgétaire (excédent)					3 450 095	2 615 105	1 247 122	8 723 171	Solde budgétaire (déficit)
	D1 = C1-B1	D2 = C2-B2	D3 = C3-B3	D4 = C4-B4	D1=B1-C1	D2=B2-C2	D3=B3-C3	D4=B4-C4	

Tableau 3 - Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme (BI+BR)							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	42 428 842	42 428 842	11 758 700	11 710 640	25 000	20 000	54 212 542	54 159 482
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	0	0	0	0	0	0	0	0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	35 116 842	35 116 842	650 600	602 540	25 000	20 000	35 792 442	35 739 382
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	7 312 000	7 312 000	11 108 100	11 108 100			18 420 100	18 420 100
D105 - Bibliothèques et documentation	4 320 253	4 320 253	1 214 920	1 103 968	350 000	280 000	5 885 173	5 704 221
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	5 960 739	5 960 739	2 100 763	2 167 601	521 113	715 004	8 582 615	8 843 344
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 555 419	2 555 419	502 525	475 966	67 286	62 577	3 125 230	3 093 962
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	11 031 020	11 028 444	5 432 983	5 692 373	1 579 002	2 959 186	18 043 005	19 680 003
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 736 358	3 647 046	769 597	820 417	171 176	150 016	4 677 131	4 617 479
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	12 569 302	12 569 302	1 825 843	1 519 917	247 988	138 288	14 643 133	14 227 507
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	7 881 509	7 881 509	3 589 058	2 826 728	1 193 378	1 189 346	12 663 945	11 897 583
D113 - Diffusion des savoirs et musées	443 940	443 940	245 300	221 900	100 000	80 000	789 240	745 840
D114 - Immobilier	4 610 266	4 610 266	694 450	633 513	2 611 953	3 391 293	7 916 669	8 635 072
D115 - Pilotage et support	7 975 951	8 067 839	10 296 300	10 259 737	609 100	496 280	18 881 351	18 823 856
Étudiants	1 680 622	1 680 622	2 868 011	3 075 208	3 000	2 400	4 551 633	4 758 230
D201 - Aides directes aux étudiants	17 500	17 500	2 010 135	2 246 791	0	0	2 027 635	2 264 291
D202 - Aides indirectes	1 368 073	1 368 073	752 870	728 627	0	0	2 120 943	2 096 700
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	295 049	295 049	105 006	99 790	3 000	2 400	403 055	397 239
Total	105 194 221	105 194 221	41 298 450	40 507 968	7 478 996	9 484 390	153 971 667	155 186 579

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	98 249 766								98 249 766
Droits d'inscription					670 000	-	-		670 000
Formation continue, diplômes propres et VAE					-	-	-		-
Taxe d'apprentissage					70 000				70 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR							238 911	815 146	1 054 057
Valorisation					135 000				135 000
ANR investissements d'avenir							10 356 265		10 356 265
ANR hors investissements d'avenir				1 640 000		53 992	4 275 424		5 969 416
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région							4 120 241		4 120 241
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne							2 539 269		2 539 269
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		22 500		137 400	200 000	92 000	3 804 216	605 875	4 861 991
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs							107 071	2 029 794	2 136 865
Autres recettes			67 600	901 000	13 516 677		11 000	1 804 261	16 300 538
Total	98 249 766	22 500	67 600	2 678 400	14 591 677	145 992	25 452 397	5 255 076	146 463 408

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) 8 723 171

TABLEAU 4 - Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Budget initial 2025	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Budget initial 2025	FINANCEMENTS
Solde budgétaire (déficit)*	3 450 095	2 615 105	1 247 122	8 723 171				0	Solde budgétaire (excédent)*
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	10 000	10 000	10 000	10 000			0	0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers **	598 261	1 618 538	2 758 736	3 529 752	1 657 534	2 185 921	3 717 375	3 439 019	Opérations au nom et pour le compte de tiers **
Autres décaissements sur comptes de tiers	11 446 194	10 500 000	8 850 000	12 500 000	11 068 397	3 924 965	3 924 965	6 000 000	Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (A)	15 504 550	14 743 643	12 865 858	24 762 923	12 725 931	6 110 886	7 642 340	9 439 019	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (B)
ABONDEMENT de la trésorerie					2 778 619	8 632 757	5 223 518	15 323 904	PRELEVEMENT de la trésorerie (= A-B)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>		4 197 675	4 669 999		2 760 105			4 704 296	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée</i>					18 514	13 089 397	9 893 517	10 619 608	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	15 504 550	14 743 643	12 865 858	24 762 923	15 504 550	14 743 643	12 865 858	24 762 923	TOTAL DES FINANCEMENTS

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"



PS

BUDGET INITIAL 2025
CA du 18 décembre 2024

TABLEAU 5 - Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements 2025	Prévisions d'encaissements 2025
		<i>Autres décaissements sur comptes de tiers</i>	<i>12 500 000</i>	<i>6 000 000</i>
Autres décaissements sur comptes de tiers	C/4456, 4457, 44583	TVA déductible, TVA collectée et Remboursement de TVA	2 500 000	2 500 000
	238 et 44583	OPE CPER : LHOMOND et IBENS avance et récup. TVA	10 000 000	3 500 000
		<i>Opérations au nom et pour le compte de tiers</i>	<i>3 529 752</i>	<i>3 439 019</i>
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers	467	BOURSES ERASMUS DRI_ER22 à ER25	212 200	80 617
	467	BOURSES AMIE DRI_AM22 à AM25	5 000	14 250
	467	BOURSES AMI MESR_24 à 25	66 000	97 600
	467	Paiement et remboursement EDF par Ecotron	180 000	180 000
	467	Financements sur ERC projets HIRES-MULTIDYN - HISCORE - METHASOL	2 978 152	2 978 152
	467	Reversement CEVEC à PSL	88 400	88 400
TOTAL			16 029 752	9 439 019

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Budget initial 2025	PRODUITS	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Budget initial 2025
Personnel	94 671 898	95 122 099	102 044 613	103 616 308	Subvention de l'Etat	96 433 471	97 591 181	97 409 860	98 430 357
<i>dont charges de pensions civiles</i>	23 425 906		25 250 233	26 926 356	Autres subventions	19 938 566	22 899 705	27 771 216	27 316 371
					Fiscalité affectée	183 853	57 000	57 000	67 600
Fonctionnement autre que les charges de personnel	34 564 608	39 101 030	43 696 451	42 085 881	Autres produits	13 327 855	13 778 123	20 188 218	20 082 260
Amortissements - provisions	9 445 394	8 700 000	8 700 000	8 700 000	Quotes-parts financements de l'actif	5 384 006	6 700 000	6 700 000	6 700 000
TOTAL DES CHARGES (1)	138 681 900	142 923 129	154 441 064	154 402 189	TOTAL DES PRODUITS (2)	135 267 750	141 026 009	152 126 294	152 596 588
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)					Résultat prévisionnel : déficit (4) = (1) - (2)	3 414 149	1 897 120	2 314 770	1 805 601
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	138 681 900	142 923 129	154 441 064	154 402 189		138 681 900	142 923 129	154 441 064	154 402 189

Calcul de la capacité d'autofinancement	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Budget initial 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-3 414 149	-1 897 120	-2 314 770	-1 805 601
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 445 394	8 700 000	8 700 000	8 700 000
- reprises sur amortissements (des biens immobiliers), dépréciations et provisions	14 136			0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0
- produits de cession d'éléments d'actifs				0
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 369 869	6 700 000	6 700 000	6 700 000
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	647 239	102 880	-314 770	194 399

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Budget initial 2025	RESSOURCES	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Budget initial 2025
Insuffisance d'autofinancement			314 770		Capacité d'autofinancement	647 239	102 880	0	194 399
Investissements	13 115 289	19 466 065	18 798 428	19 484 390	Financements de l'actif par l'État	18 515 564	3 200 000	3 150 000	200 000
					Financements de l'actif par des tiers autres que l'État	3 520 886	7 466 884	7 425 864	7 283 617
					Autres ressources				
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	13 115 289	19 466 065	19 113 198	19 484 390	TOTAL DES RESSOURCES (6)	22 683 689	10 769 764	10 575 864	7 678 016
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	9 568 400				Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)		8 696 301	8 537 334	11 806 374

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	Budget initial 2025
Niveau initial				
FONDS DE ROULEMENT	32 731 733	17 073 176	42 300 133	33 762 799
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-16 099 094	-20 828 133	-3 752 074	-7 065 890
TRESORERIE	48 830 827	37 901 309	46 052 207	40 828 689
Variation				
Variation du FONDS DE ROULEMENT	9 568 400	-8 696 301	-8 537 334	-11 806 374
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	12 347 020	-63 544	-3 313 816	3 517 530
Variation de la TRESORERIE	-2 778 619	-8 632 757	-5 223 518	-15 323 904
Niveau final				
FONDS DE ROULEMENT	42 300 133	8 376 875	33 762 799	21 956 425
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-3 752 074	-20 891 677	-7 065 890	-3 548 360
TRESORERIE	46 052 207	29 268 551	40 828 689	25 504 785

Taux de masse salariale sur les produits encaissables
71%
Jours de charges de fonctionnement décaissables
54
Jours de charges de fonctionnement décaissables
63

TABLEAU 7 - Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	40 828 689	53 506 659	43 871 672	32 099 439	41 985 568	35 531 201	28 982 364	57 286 087	50 407 131	38 895 708	42 511 903	32 154 739	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	24 700 000	444 800	2 592 100	24 514 000	816 000	2 656 000	36 124 000	0	1 580 000	17 088 000	1 025 577	4 069 466	115 609 943
Subvention pour charges de service public	23 856 000	0	1 028 500	23 836 000	0	0	33 520 000	0	0	14 302 000	0	1 707 266	98 249 766
Autres financements de l'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 500	0	0	22 500
Fiscalité affectée	0	0	67 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 600
Autres financements publics	50 000	0	60 000	0	0	1 250 000	340 000	0	876 000	0	0	102 400	2 678 400
Recettes propres	794 000	444 800	1 436 000	678 000	816 000	1 406 000	2 264 000	0	704 000	2 763 500	1 025 577	2 259 800	14 591 677
Recettes budgétaires fléchées	409 221	217 750	308 574	680 863	4 013 396	3 080 870	3 065 975	2 200 000	1 639 653	2 926 682	5 043 631	7 266 851	30 853 465
Financements de l'État fléchés	19 840	0	4 203	5 604	42 033	0	51 893	0	0	8 407	14 011	145 992	145 992
Autres financements publics fléchés	343 381	210 000	263 488	653 520	3 277 017	2 635 975	2 996 785	2 200 000	1 591 213	2 805 299	3 737 860	4 737 860	25 452 397
Recettes propres fléchées	46 000	7 750	40 883	21 739	694 346	444 895	17 297	0	48 439	121 383	1 297 364	2 514 980	5 255 076
Opérations non budgétaires	191 634	116 700	83 000	6 074 800	178 100	222 570	244 300	63 130	723 691	385 764	345 770	809 560	9 439 019
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	191 634	116 700	83 000	6 074 800	178 100	222 570	244 300	63 130	723 691	385 764	345 770	809 560	9 439 019
- TVA encaissée	50 400	116 700	83 000	66 800	133 900	142 570	244 300	63 130	243 540	289 530	301 570	764 560	2 500 000
- récupération TVA sur op. CPER				3 500 000									3 500 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	141 234	0	0	2 508 000	44 200	80 000	0	0	480 151	96 234	44 200	45 000	3 439 019
A. TOTAL	25 300 855	779 250	2 983 674	31 269 663	5 007 496	5 959 440	39 434 275	2 263 130	3 943 344	20 400 446	6 414 978	12 145 877	155 902 427
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	10 233 227	8 724 017	12 194 673	11 089 518	8 977 845	9 579 945	8 729 353	7 909 205	9 068 777	10 819 993	10 819 993	11 482 274	119 628 818
Personnel	7 060 576	7 145 275	7 107 331	7 102 777	6 994 013	7 019 675	7 047 669	7 178 325	7 417 081	7 367 533	7 367 533	8 348 332	87 156 122
Fonctionnement	3 152 299	1 172 026	4 906 070	3 813 700	1 722 151	2 291 844	1 584 776	580 519	1 531 021	2 434 918	2 434 918	2 435 179	28 059 422
Investissement	20 351	406 716	181 272	173 041	261 680	268 426	96 909	150 361	120 674	1 017 542	1 017 542	698 762	4 413 274
Dépenses liées à des recettes fléchées	2 278 458	1 548 820	2 312 234	1 448 417	2 136 218	2 658 032	2 193 799	1 121 281	1 864 138	5 573 258	5 699 849	6 723 257	35 557 761
Personnel	1 052 666	1 076 500	1 074 665	1 073 496	1 059 362	1 101 785	1 142 580	1 025 982	1 080 031	2 447 590	2 447 590	3 455 854	18 038 099
Fonctionnement	374 352	406 071	890 402	355 596	612 433	968 442	767 690	93 514	525 380	2 395 913	2 395 913	2 662 841	12 448 546
Investissement	851 440	66 250	347 167	19 325	464 423	587 805	283 529	1 785	258 727	729 756	856 346	604 562	5 071 116
Opérations non budgétaires	111 200	141 400	249 000	8 845 600	347 800	270 300	207 400	111 600	4 521 852	391 000	252 300	580 300	16 029 752
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements												10 000	10 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	111 200	141 400	249 000	8 845 600	347 800	270 300	207 400	111 600	4 521 852	391 000	252 300	580 300	16 029 752
- TVA décaissée	42 600	117 800	225 400	114 000	324 200	166 700	183 800	88 000	218 100	279 000	228 700	511 700	2 500 000
- Avance sur CPER				6 200 000					3 800 000				10 000 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	68 600	23 600	23 600	2 531 600	23 600	103 600	23 600	23 600	503 752	112 000	23 600	68 600	3 529 752
B. TOTAL	12 622 885	10 414 237	14 755 907	21 383 535	11 461 863	12 508 277	11 130 552	9 142 086	15 454 766	16 784 251	16 772 142	18 795 830	171 226 331
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	12 677 970	-9 634 987	-11 772 233	9 886 128	-6 454 367	-6 548 837	28 303 723	-6 878 956	-11 511 423	3 616 194	-10 357 164	-6 649 954	-15 323 904
SOLDE CUMULE (1) + (2)	53 506 659	43 871 672	32 099 439	41 985 568	35 531 201	28 982 364	57 286 087	50 407 131	38 895 708	42 511 903	32 154 739	25 504 786	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8 - Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2023	BI 2024	Crédits ouverts 2024 BI+BR1+BR2	BI 2025	2026*	2027*	2028 et suivants*
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	26 105 213	21 786 497	23 345 108	28 015 107	23 310 811	12 552 575	1 585 908
Recettes fléchées (b)	18 454 083	31 379 322	41 854 633	30 853 465	6 020 272	600 000	13 876 887
Financements de l'État fléchés	3 691 700	3 200 000	3 150 000	145 992	0	0	4 950 000
Autres financements publics fléchés	14 642 603	25 416 729	31 493 924	25 452 397	6 020 272	600 000	8 824 822
Recettes propres fléchées	119 780	2 762 593	7 210 709	5 255 076	0	0	102 066
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	21 214 188	27 181 647	37 184 634	35 557 761	16 778 508	11 566 667	13 366 691
Personnel							
AE=CP	13 185 430	13 846 812	18 424 348	18 038 099	793 542	0	0
Fonctionnement							
AE	7 985 475	8 428 688	12 148 117	12 735 521	456 531	0	439 933
CP	6 412 663	8 784 430	11 950 208	12 448 546	460 596	0	716 691
Investissement							
AE	1 803 486	6 108 027	8 279 193	3 199 776	13 123 612	11 566 667	10 130 429
CP	1 616 095	4 550 405	6 810 077	5 071 116	15 524 370	11 566 667	12 650 000
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-2 760 105	4 197 675	4 669 999	-4 704 296	-10 758 236	-10 966 667	510 196
Autofinancement des opérations fléchées (d)	0	0	0	0	0	0	2 974 984
Dépenses financées par des recettes fléchées (e) = (c) - (d)	21 214 188	27 181 647	37 184 634	35 557 761	16 778 508	11 566 667	10 391 707
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (f) = (a)+(b)-(e)	23 345 108	25 984 172	28 015 107	23 310 811	12 552 575	1 585 908	5 071 088

*Données issues du tableau des opérations détaillées pluriannuelles et programmation (tableau 10)

TABLEAU 9 - Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opération	Montant de l'opération	Autorisation d'engagement							Crédits de paiement							Restes	
		AE consommées au titre des années antérieures à 2024 (CoFi)	AE consommées au titre de 2024	BI/2025	Variations BR1/2025	AE virements post BR1/2025	Variations BR2/2025	Total des AE ouvertes 2025	CP consommées au titre des années antérieures à 2024 (CoFi)	CP consommées au titre de 2024	BI/2025	Variations BR1/2025	CP virements post BR1/2025	Variations BR2/2025	Total des CP ouverts 2025	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)=(4)+(5)+(6)+(7)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)=(11)+(12)+(13)+(14)	(16) = (1) - (2) - (3) - (8)	(17) = (2) + (3) + (8) - (9) - (10) - (15)
PIA	15 632 038	11 252 896	1 511 695	1 982 118				1 982 118	6 872 643	2 084 923	3 456 637				3 456 637	885 329	2 332 505
Mécénat	2 574 037	1 986 445	274 523	0				0	1 922 526	258 147	0				0	313 069	80 294
UE	6 823 900	4 579 337	722 310	522 967				522 967	4 318 953	654 158	599 216				599 216	999 286	252 287
Autres	672 825	501 443	30 448	0				0	482 467	32 928	0				0	140 934	16 496
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS	25 702 800	18 320 121	2 538 976	2 505 085	0	0	0	2 505 085	13 596 589	3 030 157	4 055 853	0	0	0	4 055 853	2 338 618	2 681 583
Axe n°1 -Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE-CPER	34 419 984	9 796 385	2 793 170	8 333				8 333	9 725 891	314 927	37 499				37 499	21 822 096	2 519 571
Axe n°1 -Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE	3 999 000	772 230	1 270 036	281 734				281 734	252 272	1 134 935	821 793				821 793	1 675 000	115 000
Axe n°2 -Entretien et préservation des biens	11 884 620	2 400 324	2 164 266	2 127 600				2 127 600	1 253 619	1 778 552	1 992 999				1 992 999	5 192 430	1 667 019
Axe n°3 -Transition énergétique et environnementale-CPER	12 855 000	44 346	310 655	150 000				150 000	42 570	12 430	450 000				450 000	12 350 000	0
Axe n°3 -Transition énergétique et environnementale	1 690 000	542 653	435 361	407 984				407 984	325 084	522 916	423 000				423 000	304 001	114 999
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES	64 848 604	13 555 938	6 973 488	2 975 652	0	0	0	2 975 652	11 599 436	3 763 760	3 725 292	0	0	0	3 725 292	41 343 527	4 416 590
TOTAL	90 551 404	31 876 059	9 512 464	5 480 737	0	0	0	5 480 737	25 196 026	6 793 916	7 781 145	0	0	0	7 781 145	43 682 145	7 098 172

B - Recettes

-3 265 227

Opération	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				Restes à encaisser
			Montant financements extérieurs	Encaissements au titre des années antérieures à 2024	Encaissements au titre de l'année 2024	Encaissements au titre de l'année 2025	
	(1)	(17) = (1) - (18)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22) = (18) - (19) - (20) - (21)
PIA	15 632 038	0	15 632 038	8 190 446	2 406 231	1 137 006	3 898 356
Mécénat	2 574 037	0	2 574 037	2 084 900	489 137	0	0
UE	6 823 900	0	6 823 900	4 089 187	406 998	478 913	1 848 802
Autres	672 825	0	672 825	628 969	43 856	0	0
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS	25 702 800	0	25 702 800	14 993 502	3 346 223	1 615 919	5 747 157
Axe n°1 -Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE-CPER	34 419 984	2 919 984	31 500 000	22 500 000	3 900 000	2 700 000	2 400 000
Axe n°1 -Adaptation de l'immobilier à la recherche et à la VE	3 999 000	3 999 000				0	0
Axe n°2 -Entretien et préservation des biens	11 884 620	11 884 620					0
Axe n°3 -Transition énergétique et environnementale-CPER	12 855 000	55 000	12 800 000	300 000	150 000		12 350 000
Axe n°3 -Transition énergétique et environnementale	1 690 000	1 270 000	420 000	184 000	36 000	200 000	0
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES	64 848 604	20 128 604	44 720 000	22 984 000	4 086 000	2 900 000	14 750 000
TOTAL	90 551 404	20 128 604	70 422 800	37 977 502	7 432 223	4 515 919	20 497 157

TABLEAU 10 Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opérations	Nature	Montant de l'opération	Autorisation d'engagement							Crédits de paiement							Programmation dépenses N+1 et suivants					
			AE consommées au titre des années antérieures à 2024 (CoFi)	AE consommées au titre de 2024	BI/2025	Variations BR1/2025	AE virements post BR1/2025	Variations BR2/2025	Total des AE ouvertes 2025	CP consommées au titre des années antérieures à 2024 (CoFi)	CP consommées au titre de 2024	BI/2025	Variations BR1/2025	CP virements post BR1/2025	Variations BR2/2025	Total des CP ouverts 2025	AE prévues en 2026	CP prévues en 2026	AE prévues en 2027	CP prévues en 2027	AE prévues en 2028 et suivants	CP prévues en 2028 et suivants
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)=(4)+(5)+(6)+(7)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)=(11)+(12)+(13)+(14)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20) = (1) (2) (3) (8) (16) (18)	(21) = (1) (9) (10) (15) (17) (19)
Contrats de recherche	Personnel	11 112 878	7 685 953	1 260 673	1 372 711				1 372 711	7 685 953	1 260 673	1 372 711				1 372 711	793 542	793 542	0	0	-0	-0
	Fonctionnement	6 819 266	3 789 667	1 168 691	964 444				964 444	3 427 056	924 149	1 290 774				1 290 774	456 531	460 596	0	0	439 933	716 691
	Investissement	7 770 655	6 844 500	109 612	167 930				167 930	2 483 581	845 335	1 392 368				1 392 368	648 612	3 049 370	0	0	0	0
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS		25 702 800	18 320 121	2 538 976	2 505 085	0	0	0	2 505 085	13 596 591	3 030 157	4 055 853	0	0	0	4 055 853	1 898 685	4 303 508	0	0	439 933	716 692
Opérations immobilières	Fonctionnement fléché								0							0	0	0	0	0	0	0
	Investissement fléché	47 274 984	9 840 731	3 103 825	158 333				158 333	9 768 461	327 357	487 499				487 499	12 475 000	12 475 000	11 566 667	11 566 667	10 130 429	12 650 000
	Total Fléché	47 274 984	9 840 731	3 103 825	158 333	0	0	0	158 333	9 768 461	327 357	487 499	0	0	0	487 499	12 475 000	12 475 000	11 566 667	11 566 667	10 130 429	12 650 000
	Fonctionnement globalisé	885 720	0	211 020	461 700				461 700	0	179 918	412 400				412 400	65 000	130 702	65 000	65 000	83 000	97 700
	Investissement globalisé	16 687 900	3 715 207	3 658 644	2 355 618				2 355 618	1 830 975	3 256 485	2 825 393				2 825 393	2 965 001	3 471 762	1 471 000	1 811 000	2 522 430	3 492 285
Total Globalisé		17 573 620	3 715 207	3 869 664	2 817 318	0	0	0	2 817 318	1 830 975	3 436 403	3 237 793	0	0	0	3 237 793	3 030 001	3 602 464	1 536 000	1 876 000	2 605 430	3 589 985
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES		64 848 604	13 555 938	6 973 488	2 975 652	0	0	0	2 975 652	11 599 436	3 763 760	3 725 292	0	0	0	3 725 292	15 505 001	16 077 464	13 102 667	13 442 667	12 735 859	16 239 985
<i>ss total Personnel</i>		11 112 878	7 685 953	1 260 673	1 372 711	0	0	0	1 372 711	7 685 953	1 260 673	1 372 711	0	0	0	1 372 711	793 542	793 542	0	0	-0	-0
<i>ss total Fonctionnement</i>		7 704 986	3 789 667	1 379 711	1 426 144	0	0	0	1 426 144	3 427 056	1 104 067	1 703 174	0	0	0	1 703 174	521 531	591 298	65 000	65 000	522 933	814 391
<i>ss total Investissement</i>		71 733 539	20 400 439	6 872 081	2 681 882	0	0	0	2 681 882	14 083 018	4 429 177	4 705 260	0	0	0	4 705 260	16 088 613	18 996 132	13 037 667	13 377 667	12 652 859	16 142 286
TOTAL		90 551 404	31 876 059	9 512 464	5 480 737	0	0	0	5 480 737	25 196 027	6 793 916	7 781 145	0	0	0	7 781 145	17 403 686	20 380 972	13 102 667	13 442 667	13 175 792	16 956 677

B - Prévissions de recettes

Opérations	Nature	Prévission
		financement extérieur des opérations (22)
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	0
	Autres financements publics	22 740 910
	Autres financements	2 961 890
Total contrat de recherche		25 702 800
Opérations immobilières	Financement de l'Etat	26 900 000
	Autres financements publics	17 400 000
	Autres financements	0
	Total Fléché	44 300 000
	Financement de l'Etat	0
	Autres financements publics	0
	Autres financements	420 000
Total Globalisé	420 000	
Total opérations immobilières		44 720 000
<i>ss total financement de l'Etat</i>		26 900 000
<i>ss total autres financements publics</i>		40 140 910
<i>ss total autres financements</i>		3 381 890
TOTAL		70 422 800

Prévission N	
Encaissements au titre des années antérieures à 2025 (23)	Encaissements au titre de l'année 2025 (24)
0	0
15 479 900	1 615 916
2 859 824	0
18 339 725	1 615 916
21 950 000	0
4 900 000	2 700 000
0	0
26 850 000	2 700 000
0	0
0	0
0	0
220 000	200 000
220 000	200 000
27 070 000	2 900 000
21 950 000	0
20 379 900	4 315 916
3 079 824	200 000
45 409 725	4 515 916

Programmation N+1 et suivants		
Encaissements prévus en 2026 (25)	Encaissements prévus en 2027 (26)	Encaissements prévus en 2028 et suivants (27) = (22) - (23) - (24) - (25) - (26)
0	0	4 950 000
4 220 272	0	1 424 822
0	0	102 066
4 220 272	0	1 526 887
0	0	4 950 000
1 800 000	600 000	7 400 000
0	0	0
1 800 000	600 000	12 350 000
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
0	0	0
1 800 000	600 000	12 350 000
0	0	4 950 000
6 020 272	600 000	8 824 822
0	0	102 066
6 020 272	600 000	13 876 887

TABLEAU 11 - TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens attribués de l'établissement (en AE)		Moyens demandés hors budget de l'établissement (1)					
				CNRS (1)		INSERM (2)		Autres partenaires (SU,UP,EHESS...) (2)	
		Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT
SCIENCES									
BIOLOGIE - UMR 8197 -IBENS - <i>BIO_IB1</i>	Personnel	105 000							
	Fonctionnement	99 800		395 000		485 000		0	
	Investissement	175 000				154 000			
BIOLOGIE - UAR 3194 -CEREEP - <i>BIOREEP</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	33 300		750 000					
	Investissement	26 000				0		0	
BIOLOGIE - UMI 3157 - <i>BIO_IGLOBE</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	4 800		65 000					
	Investissement	0							
CHIMIE - UMR 8640 - Labo Pasteur - <i>CHIMPO1</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	95 000		85 000				24 000	
	Investissement	25 000							
CHIMIE -UMR 7203 - Labo. des biomolécules - LBM - <i>CHIMLBM</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	45 600		80 000				105 000	
	Investissement	0							
CHIMIE - FR 2769 - Inst. Chimie Moléculaire de Paris Centre - <i>CHIMPC</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	7 600		4 500				8 000	
	Investissement	0							
CHIMIE - FR 3615 - Féd.Physico-Chimie Ana. et Bio. <i>CHIMPAB</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	14 300		6 000				6 000	
	Investissement	0							
CHIMIE - UMR 8004 - IMAP <i>CHIMAP</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	33 300		20 000				14 000	
	Investissement	0						77 000	
ETUDES COGNITIVES - U960 - Labo.de Neurosciences Cognitives et computationnelles- LNC2 <i>DEC_LNC</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	25 700		0				0	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UMR 8129 - Institut J.Nicod - IJN - <i>DEC_IJN</i>	Personnel	9 000							
	Fonctionnement	15 200		58 000				0	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UMR 8554 - Labo.Sc.Cogn. et Psycholing. - LSCP - <i>DEC_SCP</i>	Personnel	20 000							
	Fonctionnement	2 900		60 000				27 000	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UMR 8248 - Labo.Psycho.de la Perception -LSP -	Personnel	3 500							
	Fonctionnement	20 400		70 000				0	

TABLEAU 11 - TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens attribués de l'établissement (en AE)		Moyens demandés hors budget de l'établissement (1)					
				CNRS (1)		INSERM (2)		Autres partenaires (SU,UP,EHESS...) (2)	
		Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT
<i>DEC_LSP</i>	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - U 955 - Equipe Neuropsych. Interventionnelle - NPI <i>DEC_NPI</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	4 800		0				0	
	Investissement	0							
ETUDES COGNITIVES - UAR 3332 - Relais d'info. sur les sc. cognitives - RISC -	Personnel	0							
	Fonctionnement	0		15 000				0	
	Investissement	0							
GEOSCIENCES UMR 8538 - Labo. de Géologie <i>GEOS11</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	61 800		43 608				0	
	Investissement	55 000							
GEOSCIENCES UMR 8539 - Labo. de Météo. Dyna.-LMD- <i>GEOS_LG</i>	Personnel	0						7 800	
	Fonctionnement	24 700		160 500				171 585	
	Investissement	0						10 000	
INFORMATIQUE - UMR 8548 - DI <i>DI_01</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	20 000		40 000				0	
	Investissement	10 000							
MATHEMATIQUES - UMR 8553 - DMA <i>DMA_01</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	73 200		40 500				0	
	Investissement	15 000							
PHYSIQUE - UMR 8552 - Labo. Kastler Brossel - LKB - <i>PHYSLKB</i>	Personnel	0						30 000	
	Fonctionnement	95 000		335 000				12 000	
	Investissement	30 000						49 000	
PHYSIQUE - UMR 8023 - Labo. de physique de l'ENS - LPENS <i>PHYS_LP</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	180 500		428 000				100 000	
	Investissement	70 000						15 000	
LETTRES									
ANTIQUITES - UMR 8546 - Labo. d'archéo - AOROC - <i>DSAOROC</i>	Personnel	12 000							
	Fonctionnement	57 000		91 485				38 000	
	Investissement	15 000							
HISTOIRE - UMR 8066 - Institut Histoire moderne et Contemporaine - IHMC - <i>HISTMC</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	10 500		52 000				0	
	Investissement	6 000							
ARTS - UMR 7172 - THALIM <i>ART_THALIM</i>	Personnel	0							
	Fonctionnement	7 100		49 000				118 000	
	Investissement	0							

TABLEAU 11 - TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens attribués de l'établissement (en AE)		Moyens demandés hors budget de l'établissement (1)					
				CNRS (1)		INSERM (2)		Autres partenaires (SU,UP,EHESS...) (2)	
		Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT	Montant	ETPT
LITTÉRATURE ET LANGAGE - UMR 8132 - Inst.Textes et Manuscrits Modernes - ITEM LILATEM	Personnel	0							
	Fonctionnement	42 800		44 000				111 400	
	Investissement	0							
LITTÉRATURE ET LANGAGE - UMR 8094 - - LATTICE LILATIC	Personnel	6 000							
	Fonctionnement	25 700		34 000				0	
	Investissement	0							
PHILOSOPHIE - UMR 8547 - Pays Germaniques PHI_PG	Personnel	30 400							
	Fonctionnement	8 000		57 000				48 000	
	Investissement	0							
PHILOSOPHIE - USR 3608 - République des savoirs PHI_RS	Personnel	0							
	Fonctionnement	42 800		19 000				0	
	Investissement	0							
PHILOSOPHIE - UMS 3610 - CAPHES PHI_HES	Personnel	12 000							
	Fonctionnement	18 100		14 000				17 000	
	Investissement	5 000							
PHILOSOPHIE - UMR 8230 - Centre J.Pépin - PHI_CJP	Personnel	0							
	Fonctionnement	18 100		60 000				0	
	Investissement	6 000							
SCIENCES SOCIALES - UMR 7074 - Centre de théorie et analyse du droit - CTAD - DSS_CTAD	Personnel	0							
	Fonctionnement	4 300		23 000				26 700	
	Investissement	0							
SCIENCES SOCIALES - UMR 8097 - CMH DSS_CMH	Personnel	0							
	Fonctionnement	28 500		78 000				32 000	
	Investissement	0							
ECONOMIE - UMR 8545 - Paris Jourdan Sciences Economiques PJSE -ECO_PJSE	Personnel	0						51 000	
	Fonctionnement	19 000		138 663				227 600	
	Investissement	0							

(1) : données issus de la notification des dotations 2021 par le CNRS (Crédits FEI)

(2) : données issus de l'application Dialog BI 2021

Ce tableau se décline par enveloppe et par type de financement

TABLEAU 12 - Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		CFI 2023	BI 2024	BR2 2024	
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	26 402 412	31 114 085	35 111 809	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	32 731 733	26 296 093	42 300 133	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-16 099 094	-5 361 608	-3 752 074	
	4 Niveau initial de la trésorerie	48 830 827	31 657 700	46 052 207	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	26 105 213	21 786 497	23 345 108	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	22 725 614	9 871 203	22 707 100		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	139 439 248	147 264 601	160 954 511	
	6 Résultat patrimonial	-3 414 149	-1 897 120	-2 314 770	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	647 239	102 880	-314 770	
	8 Variation du fonds de roulement	9 568 400	-8 696 301	-8 537 334	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-10 000	-10 000	-10 000	
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0		0	
	Variation des stocks	+ / -			
	Production immobilisée	+			
	Charges sur créances irrécouvrables	-			
	Produits divers de gestion courante	+			
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	13 028 496	-1 899 549	-7 280 212
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	13 028 496	-1 899 549	-7 280 212
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-3 450 095	-6 786 752	-1 247 122	
12.a Recettes budgétaires		127 279 755	143 074 089	156 942 370	
12.b Crédits de paiement ouverts		130 729 850	145 689 194	158 189 492	
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		-671 476	6 017 652	3 976 396	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		-2 778 619	-12 804 404	-5 223 518	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-2 760 105	4 197 675	4 669 999	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-18 514	-13 089 397	-9 893 517	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		12 347 020	4 108 103	-3 313 816	
16 Variation des restes à payer		8 709 399	1 575 407	2 765 020	
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	35 111 811	32 689 492	37 876 829	
	18 Niveau final du fonds de roulement	42 300 133	17 599 792	33 762 799	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-3 752 074	-1 253 505	-7 065 890	
	20 Niveau final de la trésorerie	46 052 207	18 853 296	40 828 689	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	23 345 108	25 984 172	28 015 107	
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	22 707 100	-3 218 194	12 813 583		
	Comptabilité budgétaire				
	Comptabilité générale				